

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques – Arrondissement de
Bayonne

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 20h35), M. SOROSTE, Mme LAUQUE, M. NEYS, M. LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ (jusqu'à 22h40), ARCOUET, SALANNE, Mme MEYZENC (à partir de 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h40), Mme CANDILLIER (à partir de 20h15), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 22h20), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme BISAUTA par M. SOROSTE (à partir de 20h35), M. UGALDE par Mme LAUQUE, M. AGUERRE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 18h40), Mme TAIEB par M. MASSONDE, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 20h15), Mme BENSOUSSAN par M. BOUTONNET, M. ETCHETO par Mme CAPDEVIELLE (à partir de 22h20), Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 22h20).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

La séance a été ouverte à 17 h 40.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2018	5
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5
1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.....	5
2. Demande de protection fonctionnelle par des conseillers municipaux.....	8
3. Association patronage laïque des petits Bayonnais – Désignation des représentants de la Ville et adoption des statuts.....	16
4. Prise de compétence facultative « Eaux pluviales urbaines » par la Communauté d'agglomération Pays basque.....	17
5. Prise de compétence facultative « Stratégie, actions et animation partenariale de projets en faveur du développement durable dans la montagne basque » par la Communauté d'agglomération Pays basque.....	18
6. Prise de compétence facultative « Promotion et soutien d'une alimentation saine et durable pour tous » par la Communauté d'agglomération Pays basque.....	18
7. Prise de compétence facultative « Gouvernance, stratégie et action en faveur de la préservation du foncier agricole » par la Communauté d'agglomération Pays basque.....	19
8. Prise de compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » par la Communauté d'agglomération Pays basque – Définition de l'intérêt communautaire.....	19
9. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 2019.....	22
ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ	25
10. Convention de partenariat entre l'association Atherbea, la Ville de Bayonne, le CCAS d'Anglet et le CCAS de Boucau dans le cadre du dispositif hivernal d'hébergement d'urgence 2018-2019.....	25
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	28
11. Accompagnement vers une alimentation bio, locale et de qualité – Signature de la charte d'engagement avec Interbio Nouvelle-Aquitaine.....	28
12. Rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable.....	31
FINANCES.....	47
13. Budget principal et budgets annexes – Orientations budgétaires pour l'exercice 2019.. ..	47
CULTURE ET PATRIMOINE.....	76
14. Aménagement du local des bains juifs (mikvé) au 32 place de la République – Actualisation du plan de financement prévisionnel et sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC.	76
15. DIDAM – Expositions <i>Entre fleuve et rivière</i> et <i>Le siècle de Balenciaga</i> – Demandes de subventions.	76
16. DIDAM – Vente de produits liés aux expositions – Fixation des tarifs.	77
17. Les dimanches en musique – Création d'un tarif réduit pour la Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électriques et gazières de Bayonne (CMCAS).....	78
18. Musée Bonnat-Helleu – Acquisition d'un tableau de Domenico Corvi et demande de subventions à la DRAC et au FRAM Nouvelle-Aquitaine.	78
19. Musée Bonnat-Helleu – Demande de prêts d'œuvres.	79

20.	Médiathèque – Demande de subvention auprès de l’Office public de la langue basque (OPLB) pour aide à l’achat de supports éditoriaux en langue basque.	79
21.	Médiathèque – Adhésion à l’association « Maisons d’écrivain et patrimoines littéraires en Nouvelle-Aquitaine ».	79
DÉVELOPPEMENT URBAIN		80
22.	Quartier Prissé/Chala – Principe de cession d’un terrain à l’office public Habitat Sud Atlantic (HSA) en vue de son aménagement.	80
23.	PNRQAD – Îlot 45 – Acquisition du lot n° 4 de la copropriété sise 12 quai Chaho – Avenant n° 2 à la convention de portage foncier avec l’Établissement public foncier local Pays basque.	90
24.	Attribution de subventions communales pour l’amélioration de l’habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.	90
ENFANCE-JEUNESSE ET ÉDUCATION		91
25.	Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l’année 2019-2020.	91
26.	Journées de la Petite Enfance – Edition 2019 – « Le monde des émotions ».	92
ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS		93
27.	Muséum d’histoire naturelle – Prêt de trois expositions	93
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE.....		93
28.	Mise en valeur des fossés de l’ancien dispositif défensif du centre-ville – Dépôt du dossier de demande d’autorisation de travaux sur monuments historiques.....	93
29.	Poursuite de l’enfouissement des réseaux aériens à proximité des Arènes.....	94
30.	Enfouissement des réseaux de communications électroniques sur les allées Paulmy – Convention avec la société Orange.	94
31.	Port fluvial de Bayonne – Zones de mouillages et d’équipements légers – Autorisation de dépôt d’un dossier pour une occupation du domaine public fluvial.	94
32.	Aménagement provisoire d’une zone de stationnement sur le parvis de la Gare de Bayonne – Convention d’occupation avec SNCF Mobilités.....	95
ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATIONS		95
33.	Foire au jambon – Création et maintien de tarifs d’occupation du domaine public.	95
FÊTES TRADITIONNELLES		98
34.	Corso 2019 – Conventions de mise à disposition d’un local au profit des associations participantes et versement d’acomptes.	98
FONCIER.....		98
35.	Convention relative à la mise à disposition d’un terrain situé angle avenue Maurice Goalard et rue de la Caserne des Douanes par la Communauté d’agglomération Pays basque – Espace de stationnement.	98
36.	Acquisition à Monsieur Larretche de partie d’une parcelle située 39 avenue de la Légion tchèque – Régularisation de voirie.....	99
37.	Rétrocession par l’Établissement Public Foncier Local (EPFL) Pays basque de deux parcelles non bâties situées 74-76 avenue du Maréchal Soult (ancienne propriété Munoz).	99
MARCHES PUBLICS.....		100
38.	Fourniture de papier pour le matériel bureautique – Création d’un groupement de commandes avec le CCAS.....	100

39.	Fournitures administratives – Création d’un groupement de commandes avec le CCAS – Signature de la convention de groupement de commandes -b Lancement de la procédure de consultation et signature des accords-cadres.....	100
40.	Prestations d’entretien et de rénovation des espaces verts – Travaux imprévus et travaux sur programme – Années 2019 à 2023 – Signature des contrats.	101
	RESSOURCES HUMAINES.....	102
41.	Modification du tableau des effectifs.	102
42.	Santé au travail – Signature d’une convention de mise à disposition d’un agent chargé de la fonction d’inspection (ACFI) avec le centre départemental de gestion des Pyrénées Atlantiques (CDG 64).....	102
	SPORTS	103
43.	Avenant à la convention d’occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2018-2019.....	103

M. le Maire : Mes chers collègues. Pour ouvrir cette séance du conseil municipal, je demande à notre collègue, Étienne Boutonnet, de bien vouloir procéder à l'appel des présents.

(Appel.)

M. le Maire : Merci, Monsieur Boutonnet, pour cet appel. Le quorum étant largement atteint, nous pouvons donc ouvrir la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2018

M. le Maire : Je commence comme habituellement par l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. C'était le 13 décembre 2018 où nous nous sommes réunis ici même. Je n'ai pas reçu d'observation à la lecture de ce procès-verbal qui vous a été adressé à votre domicile. Si vous n'avez aucune prise de parole, je considère que ce procès-verbal est donc adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : Nous allons procéder tout de suite à la lecture des rapports. Je commence par le premier rapport qui est, comme habituellement, le compte-rendu que le maire doit effectuer pour les décisions prises dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales. Vous avez donc reçu cette liste. Elle a été évoquée lors de la commission générale, présidée par Madame Durruty. Il y avait donc vingt-neuf sujets. Je sais qu'il a été répondu à certaines de vos questions. Y a-t-il d'autres questions en séance ? Oui, Madame Capdevielle.

Mme Capdevielle : Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole à ce sujet. Ce sont quelques questions et observations sur l'avenant numéro 20 concernant une étude de programmation stratégique et spatiale d'un pôle gourmand aux halles avec un groupement : Bérénice / Deux Degrés - d'ailleurs, j'ai vu que c'était une agence de médiation territoriale à Bordeaux – Bliss, The Street Society, un cabinet d'architectes qui n'est pas de notre région. Un étonnement, 60 000 euros hors taxes. Encore une étude qui s'ajoute à toutes ces études. Nous ne comprenons pas très bien parce que nous venons de voter l'aménagement du contour des Halles. Nous espérons que votre intention n'est pas encore de « touristifier » ce lieu. Un pôle gourmand existe. Les Halles, c'est un pôle gourmand. C'est entouré de restaurants, de bars, de commerçants, de bouchers, de vendeurs de vin, fromagers, pâtisseries. Nous avons vraiment une crainte. Nous en avons déjà parlé. Vous allez mettre les voiles sur la place. Et nous avons très peur d'une sorte de « boboisation » de ce lieu. Allez, je vais risquer une « Biarrization » voire même une « Angletisation ». Ces lieux qui deviennent très à la mode, mais qui ne ressemblent plus à des Halles. Ce sont en fait des lieux où il fait bon se rencontrer le dimanche matin, le samedi soir et qui ne sont plus des Halles. Et nous tenons à des Halles, à de vraies Halles, c'est-à-dire un endroit où nous allons faire le marché, où nous allons acheter des fruits et des légumes et où nous allons au marché le samedi.

Donc nous ne comprenons pas très bien. S'il était opportun de faire une étude, c'était avant.

M. le Maire : Nous allons vous répondre.

Mme Capdevielle : Là, nous ne comprenons pas. C'est-à-dire qu'une fois que tous les aménagements sont faits, vous faites encore une étude. Et ce n'est pas donné, c'est 60 000 euros hors taxes. Et pourquoi faire ? Vous allez sûrement nous expliquer ce que vous voulez faire de ces Halles. En tout cas, les Halles telles qu'elles sont, nous les trouvons belles et bien.

M. le Maire : Nous y allons tous les samedis et dimanches pour certains d'entre nous.

Mme Capdevielle : Oui.

M. le Maire : Et nous les connaissons bien aussi. Nous les pratiquons beaucoup. Nous sommes consommateurs de ces lieux. Et nous avons également une opinion sur les Halles, voyez-vous, Madame Capdevielle.

Mme Capdevielle : Oui, donc quelle est votre stratégie ?

M. le Maire : Nous allons vous répondre bien sûr. Je sais que cette question, m'a-t-on dit, avait été posée en commission générale. Il n'est pas interdit de la poser à nouveau. Madame Durruty, pourriez-vous y répondre ? Il y a une autre question. Est-ce sur ce même sujet ou autre chose ?

Mme Aragon : Le même.

M. le Maire : Le même.

Mme Aragon : Je vais être très brève. J'ai simplement une toute petite liste de questions. Qu'est-ce qu'un pôle gourmand ? Nous en avons vaguement parlé effectivement en commission générale. Où sera-t-il implanté ? Quel est le périmètre de l'étude ? S'agit-il des Halles ou du quartier des Halles ? Ce projet va-t-il donner lieu à une concertation avec les habitants et commerçants du quartier ? Et bien sûr, n'aurait-il pas été préférable de faire cette étude avant de programmer les aménagements du quartier ?

M. le Maire : Ce sont à peu près les mêmes questions. Tout cela va être regroupé. Et Madame Durruty va y répondre.

Mme Durruty : Alors quelques mots pour bien préciser les choses. L'objectif et l'enjeu pour nous de renforcer l'attractivité des Halles qui, historiquement, jouent un rôle très fort dans l'activité commerciale de la ville a été affiché et figure dans le schéma directeur du commerce que nous avons adopté, il y a déjà deux ans. C'est l'une des actions. Donc je dirais que ce n'est pas quelque chose que nous venons de sortir du chapeau. Pour ceux qui connaissent ce document, ça relève d'un diagnostic, diagnostic mettant en avant le fait que, effectivement, Madame Capdevielle a raison, la concurrence évolue et l'offre des Halles en général évolue énormément. Mais, ça ne veut surtout pas dire que nous voulons faire la même chose que les autres.

Il y a aussi une véritable attente que nous avons entendue notamment des commerçants de Saint-Esprit, de voir un renforcement de l'offre de marché dans ce quartier, suite à tous les aménagements, par exemple. Et nous avons aussi un certain nombre de sujets autour des marchés existant aujourd'hui, comme celui de la place des Gascons qui font que nous parlons dans cette étude du repositionnement, de la programmation stratégique d'un pôle

gourmand aux Halles, mais il s'agit d'aller bien au-delà et de renforcer, je dirais, ou de conforter l'attractivité de nos Halles et marchés.

Cette étude, d'abord, je l'ai dit, elle figure dans le schéma directeur, mais elle figure aussi dans le cadre de la convention, pour ceux qui ont regardé le dossier, Actions Cœur de ville. Je rappelle que si nous avons été retenus, c'est bien aussi du point de vue de notre capacité à faire rapidement et à lancer rapidement des choses.

Il se trouve que nous avons d'ores et déjà prévu de lancer cette étude, mais que l'opportunité d'Actions Cœur de ville nous a permis de lui donner un peu plus de corps. Que veut dire un peu plus de corps? Cela veut dire renforcer l'attractivité des Halles et du marché d'un point de vue du rayonnement commercial, dans toute la ville. Je l'ai dit déjà. Donc ça répond à votre question, Madame Aragon, pour dire que bien évidemment, ça concerne les Halles, mais bien tous les commerçants alentour. Il fallait poser la question, mais je crois que quand nous voyons ce qu'a déjà amené la piétonnisation à l'arrière des Halles aux commerçants alentour, il est évident que nous parlons d'un quartier en entier, et même de toute la ville.

Ce qui est important, Madame Capdevielle, dans cette étude, c'est bien de répondre aux attentes des consommateurs. Aujourd'hui, personne ne peut décréter savoir ce qu'attend le consommateur. Dans nos consommateurs des Halles, il y a une clientèle habituée de nos Halles, il y a une clientèle habituée de nos producteurs, et il y a aussi des attentes d'autres personnes qui voudraient peut-être que l'offre de marché soit différente peut-être en été ou peut-être que nous pouvons proposer à nouveau une ouverture le vendredi après-midi. Je dis ça sans poser de solutions, mais ça fait partie en tout cas des sollicitations que nous recevons. L'idée est bien aussi de faire des Halles un véritable lieu de vie pour essayer de structurer et d'animer tout ce qui est animations, dégustations et de développer les synergies avec les marchés extérieurs, notamment ceux existants. Je n'ai pas non plus parlé du marché à la brocante. Nous avons un vrai sujet de développement de ce marché et de renforcement de synergie de ce marché. Bien sûr, il y a les questions de synergies entre l'intérieur et l'extérieur.

Au-delà de cela, il est aussi essentiel pour nous – je l'ai dit tout à l'heure – de renforcer, notamment à Saint-Esprit, de répondre aux sollicitations très fortes pour le développement du marché de Saint-Esprit et son repositionnement éventuel. Là, ce n'est pas nous qui le dirons. C'est bien cette étude.

Donc au travers de cette étude, vous l'avez vu, c'est un groupement de cabinets complémentaires qui interviendront parce qu'il est question aussi de faire évoluer l'outil que sont les Halles. D'abord d'un point de vue du confort des clients et des chalands bien évidemment. Nous le savons. Il fait très froid en hiver, par exemple, mais le sol mérite aussi d'être à nouveau étudié, parce que lorsqu'il pleut, objectivement, ce n'est pas forcément en toute sécurité que nous pouvons nous promener dans nos Halles. En tout cas, il y a une amélioration du confort de l'outil aussi pour nos commerçants parce que, par rapport à l'organisation spatiale des Halles, c'est vrai que certains n'ont pas de réserve, comme ils le souhaiteraient. Et il nous faut peut-être imaginer demain apporter de nouveaux services à la clientèle, pourquoi pas des livraisons, des consignes, un ensemble de services qu'aujourd'hui, tous les chalands attendent.

Bien évidemment, il sera aussi question de voir comment trouver les synergies entre les animations que l'organisation extérieure du Carreau des Halles nous permettra d'organiser et l'intérieur de nos Halles. Il y a aussi le fait que nos Halles nous permettent de mettre encore plus en valeur nos savoir-faire et certains de nos acteurs, restaurateurs par exemple. Puis,

bien évidemment aussi, essayer de donner un nouveau souffle et un nouvel élan à l'association d'Effort des Halles, qui aujourd'hui, le demande et le souhaite de façon à ce que, tout simplement, nous puissions avoir encore plus d'adaptation aux attentes des consommateurs. C'est aussi simple que cela, d'où ce groupement de commandes qui va nous permettre d'être très rapidement opérationnels – le calendrier est d'ores et déjà posé – et de pouvoir poser des solutions, pour certaines, presque en même temps que l'installation des nouveaux aménagements extérieurs que nous avons voté par ailleurs.

M. le Maire : Merci, Madame Durruty. C'est donc une réponse fournie à la question que Madame Capdevielle a posée. Je vous propose maintenant que nous avons terminé avec ce premier rapport de présenter le second rapport. C'est moi qui le ferai.

DONT ACTE

2. Demande de protection fonctionnelle par des conseillers municipaux.

M. le Maire : C'est une demande de protection fonctionnelle par des conseillers municipaux. La Ville a été saisie d'une demande de protection fonctionnelle émanant de Messieurs Etcheto, Duzert, Pallas, Artiaga et Madame Picard-Felices, et ce, dans le cadre d'une procédure engagée à leur encontre devant le Tribunal de grande instance de Bayonne, par la SCI Galerie du Palais, et ce, consécutivement des contentieux engagés par eux contre la désaffectation, le déclassement et la cession de l'ancien palais de justice, ainsi que contre l'arrêté de permis de construire accordé à la SCI que je viens de nommer. La compétence pour accorder ou refuser une demande de protection fonctionnelle demandée par un élu étant celle du conseil municipal, et ayant reçu donc cette demande, je la soumetts au conseil municipal, non sans avoir demandé à ces promoteurs de bien vouloir, peut-être, prendre la parole, à moins qu'ils n'aient pas d'indication complémentaire à faire, puisque je viens de lire le résumé du rapport.

M. Etcheto : Merci, Monsieur le Maire. Je vous prie tout d'abord de bien vouloir m'excuser par avance. Je suis un peu souffrant, un mauvais virus de saison sans doute. Et je risque donc peut-être de vous laisser en cours de conseil, à moins que les débats me revigorent, ce qui est aussi possible. Je ne voudrais pas vous priver du plaisir de ma présence.

Pourquoi avons-nous demandé la protection fonctionnelle de la Ville ? Nous l'avons fait parce que nous sommes attaqués en justice par le promoteur privé auquel la majorité municipale veut vendre l'ancien palais de justice, promoteur privé qui essaie de cette manière, ni plus ni moins, de nous intimider. Nous pouvons bien vouloir finasser. Nous avons vu que vous aviez commandé encore une étude, une consultation juridique cette fois-ci pour éclairer cette question, mais dont la décision n'est que politique d'ailleurs. Finalement, la conclusion de l'étude juridique est assez ouverte. Nous pouvons bien vouloir finasser et dire que ce n'est pas en tant qu'élu que nous avons agi. Bien sûr, nous avons engagé cette procédure dans laquelle nous n'avons personnellement aucun intérêt particulier, au nom des Bayonnais dont l'ancien Palais de Justice est bien le patrimoine collectif. Bien entendu, nous avons agi en tant qu'élus municipaux bayonnais défendant la préservation d'un bien public bayonnais millénaire.

Une petite remarque au passage. Vous avez commandé une étude, peut-être pour vous abriter derrière une apparence d'objectivité. C'est quand même un peu dommage que vous n'ayez pas pensé à commander une étude à un cabinet indépendant, mais précisément, à celui que vous avez mandaté contre nous devant le tribunal administratif, dans cette même affaire. Vous conviendrez quand même que ceci affaiblit assez largement la démarche et les

conclusions de ce même cabinet. C'est un petit peu dommage, parce que je pense que le choix aurait été beaucoup plus large.

Dernière chose, bien entendu et quelles que soient les décisions de ce soir, les poursuites qui ont engagées contre nous ne nous intimident absolument en rien, ni nous ni les autres élus qui se sont engagés dans cette procédure, et ne nous détourneront pas de ce que nous croyons être la défense de l'intérêt de tous les Bayonnais.

Je rajouterais également avant ce vote que, bien entendu, pour ce qui nous concerne, nous considérons que nous ne saurions être juge et parti, nous ne prendrons pas part au vote sur ce rapport et cette délibération en toute logique.

M. le Maire : Madame Herrera-Landa.

Mme Herrera-Landa : Je crois que le texte de la délibération n'a pas été lu.

M. le Maire : J'ai lu le résumé. Voulez-vous que je lise tout ?

Mme Herrera-Landa : Non. Cela a-t-il été fait ?

M. le Maire : Oui. J'ai lu le résumé, mais je n'ai lu que le résumé.

Mme Herrera-Landa : Très bien. Donc je demande à intervenir. Merci.

M. le Maire : Allez-y, intervenez.

Mme Herrera-Landa : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, les oppositions sont minoritaires au sein du conseil municipal. Concernant cet état de fait et même si nous avons proposé un autre projet, nous ne sommes pas opposés au contenu du projet de reconversion en quelque sorte du tribunal en commerces et bureaux, bien que nos idées d'aménagement de ce site auraient été bien différentes.

Par contre, les oppositions représentent un nombre de voix d'une majorité de Bayonnais et de Bayonnaises, et au moins, à ce titre, notre demande collective portée au sein de ce même conseil municipal qui visait à vous demander de revoir votre décision de vendre ce bien public et une partie de la place Lacarre aurait dû donner lieu à un débat contradictoire qui n'a jamais véritablement été mené. Nous n'avons réussi malgré nos arguments ni à modifier ni à reporter le vote du conseil municipal. Ce vote est intervenu dans un contexte très particulier : l'absence d'information et de transparence à enjeux multiples. Nous restons par exemple sans réponse sur la superficie exacte du bien vendu, et par là même, du prix de vente au mètre carré pour un bien d'environ 900 000 euros. Nous n'avons donc bénéficié que du chiffre concernant la surface au sol.

D'autre part, deuxième élément de contexte particulier : un bâtiment public qui est livré bien sûr contre achat au promoteur. Mais surtout, ce qui nous a gênés, c'est la précipitation dans la prise de décision à caractère irréversible qui contraste avec les années pendant lesquelles ce dossier avait été en quelque sorte oublié. Les élus d'opposition auraient pu se ranger derrière la position majoritaire du conseil municipal, mais pour ces différentes raisons et au regard de l'idée que nous nous faisons de l'exercice de nos mandats, nous nous sommes tournés vers la justice, dernier recours afin que la vente soit reconsidérée.

Je trouve qu'il y a beaucoup de dissipation pendant que certains parlent. On me le reprocherait peut-être tout à l'heure, donc je le souligne.

Il est à noter que sur ce dossier très sensible, les consultations et démarches participatives mises en œuvre et vantées via les différents portraits de quartier et autres n'ont pas été mobilisées. Elles ont même été soigneusement évitées. Notre idée n'est pas de multiplier les procédures juridiques et d'entraver les projets, mais il s'agit ici d'une démarche exceptionnelle relative à une délibération que nous avons considérée et que nous considérons toujours comme mal-fondée et contraire à l'idée que nous nous faisons de l'intérêt général, et de nos responsabilités vis-à-vis des citoyens bayonnaises et bayonnais. Bayonnais d'aujourd'hui, certains riverains sont engagés dans des recours, d'autres nous soutiennent, mais n'ont pas souhaité ou pu, pour des raisons que nous comprenons et qui leur appartiennent se joindre à nous, Bayonnais et Bayonnaises de demain, car ce projet ampute le patrimoine public que nous transmettrons aux générations futures dans une zone urbaine à forte valeur historique et touristique.

Depuis le début du mandat, nous n'avons activé qu'à une reprise ce type de recours ou un recours similaire. Il s'agissait du rachat par la commune à un prix exorbitant du parking en construction jouxtant l'hôpital à un promoteur à qui le terrain avait été précédemment vendu à un prix très attractif. Notre intervention avait d'ailleurs été gagnante sur cet achat qui ne s'est pas réalisé.

Notre engagement en tant qu'élus dans la procédure, sur le dossier du tribunal, n'est personnellement et humainement pas neutre, car il est coûteux tant en personnel, en appropriation et suivi de dossiers complexes et techniques qui nous privent peut-être d'être présents sur certains dossiers et économiquement lourds. Il faut que les Bayonnais sachent que les frais engagés par les élus représentent à ce jour une vingtaine de mois d'indemnités d'un élu d'opposition.

Ce dossier est également moralement délicat, puisque les promoteurs sont intervenus, et ça vient d'être expliqué par Monsieur Etcheto, alors que notre recours n'était pas suspensif – les travaux ont d'ailleurs bien avancé – pour nous assigner dans le cadre de nos fonctions, individuellement, à une menace, à un remboursement non seulement du prix de la vente de 200 000 euros, mais également des frais engagés dans le cadre des travaux et du préjudice économique subi, si le projet n'était pas mené à son terme.

Nous voudrions souligner que dans la mesure où le projet de petit centre commercial, comme ça a été mentionné par ailleurs, ne nous a jamais été présenté, nous n'avons pas rencontré ces promoteurs. Par contre, il est certain que Monsieur le Maire, vous, ou certains élus de votre majorité ont été en contact régulier avec eux. Nous regrettons très fortement que ces contacts réguliers n'aient pas été mieux exploités par vos soins et vous auriez peut-être permis de sensibiliser les promoteurs au déséquilibre que nous vivons comme une forme d'injustice entre l'épée de Damoclès financière qui plane sur nos têtes, épée très lourde, et le caractère désintéressé – ça a été aussi souligné tout à l'heure – de notre démarche d'élus motivée par le seul intérêt général.

La recherche de solutions alternatives permettant de réaliser le projet que vous portez, dans un cadre juridique adapté et sans vente, sous forme de bail ou d'autres formes juridiques, aurait pu être proposée.

Ces différents éléments prouvent, si besoin était, que dans une période de défiance vis-à-vis des élus, le mot d'engagement peut encore avoir tout son sens. Ayant pris connaissance de la conclusion négative de l'étude juridique relative à la demande de protection juridictionnelle des élus, nous laisserons à la majorité municipale la responsabilité de se prononcer seule sur ce dossier, comme elle l'a toujours fait, et nous ne participerons pas au vote.

Merci de votre attention pas toujours très soutenue.

M. le Maire : Merci, Madame. Monsieur Iriart, vous avez la parole.

M. Iriart : Monsieur le Maire, merci. Chers collègues, pour éviter une redite, je vais directement à la question que je souhaitais poser ce soir. Savoir si l'assignation au tribunal de grande instance dont nous avons fait l'objet de la part des nouveaux propriétaires de l'ancien palais de justice, savoir si ça peut relever ou non de la protection fonctionnelle, est-ce vraiment la question la plus importante ? Je ne nie pas qu'il s'agit de la question à l'ordre du jour ce soir. Mais la question la plus importante n'est-elle pas plutôt : est-ce normal que des élus soient assignés au TGI par des investisseurs privés, à payer des sommes délirantes ?

Remettons les choses en perspective, en tout cas, telles que personnellement, je les ai vécues. Donc je ne prétends pas que c'est l'histoire que chacun d'entre vous aura vécue.

À l'été 2017, suite au déclassement et à la vente de l'ancien Palais de Justice et de la place Lacarre, nous décidons de déposer un recours auprès du tribunal administratif. Nous ne prenons pas une telle initiative à chaque fois que nous sommes contre une décision que prend la majorité. Dans ce cas précis, cela touchait la préservation du domaine public, à un endroit bien particulier de notre ville, et il nous a semblé justifié de vérifier, tout simplement, la légalité de cette opération, compte tenu du sujet. Un tribunal administratif sert bien à assurer cette fonction. Je pense d'ailleurs que personne ne conteste l'idée que, vu l'objet de notre différend, nous étions bien dans notre rôle d'élus, en parfaite cohérence avec nos convictions et notre mandat, d'engager cette procédure.

Quelques semaines plus tard, c'est toujours dans cette même démarche que nous avons décidé de déposer un autre recours contre le permis de construire, à partir du moment où la première procédure n'était pas encore jugée sur le fond. Nous savions que notre intérêt à agir d'un point de vue juridique était forcément plus limité dans ce cas, mais il nous a semblé important d'accompagner en tant qu'élus, les trois résidents, voisins de la place, eux très directement concernés dans leur vie privée par cette opération.

Il est aussi important de signaler à ce stade que les nouveaux propriétaires ont accepté d'acheter le bien en fin d'année 2017 en toute connaissance de cause, alors que les deux recours étaient déjà engagés, et de démarrer les travaux immédiatement. Ce qui ne les a pas empêchés de nous assigner en juin 2018, les trois voisins et les dix élus que nous étions, sans attendre les décisions du tribunal administratif, non sans nous avoir préalablement adressé une lettre de menace. Comment l'interpréter autrement qu'une tentative d'intimidation ?

Au-delà du différend que nous avons sur l'opération elle-même et sur la manière de la mener, encore une fois, au-delà de la finalité qui ne posait pas souci, cette assignation d'élus n'est-elle pas choquante sur un tel dossier, sur ce sujet bien précis, au-delà de notre divergence d'appréciation avec la majorité ? N'avons-nous pas tout simplement fait notre travail de conseiller municipal dans l'exercice normal de notre responsabilité ?

En ce qui me concerne, j'ai été sincèrement choqué et ébranlé par cette démarche, et non pas simplement, je crois, parce que j'étais directement concerné. Que des élus soient menacés par des investisseurs immobiliers à payer des sommes ahurissantes, dans une situation comme celle-là, ébranle, je crois, aussi les principes démocratiques qui régissent le bon fonctionnement de la vie publique locale. Je livre ça à votre réflexion et à celle bien sûr de tous les Bayonnaises et Bayonnais.

C'est pourquoi, au-delà de cette question de principe pour moi importante, voire fondamentale, la question du jour me semble vraiment plus anecdotique. Au vu de l'expertise juridique que vous nous avez transmise, Monsieur le Maire, et nous vous en remercions, parce que ça nous a permis de bénéficier d'un éclairage juridique que nous n'avions pas sur ce type de demande, et au vu de cette délibération dont nous pouvons nous demander au regard de cette même expertise s'il était vraiment nécessaire et justifié de la présenter ce soir, nous avons décidé de ne pas prendre part à ce vote.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vois Madame Capdevielle. Je dirais un mot ensuite.

Mme Capdevielle : Je n'ai rien demandé.

M. le Maire : Non, c'est Madame Bisauta. Ensuite, je dirai un mot.

Mme Bisauta : Juste quelques mots. J'étais un peu absente. J'ai découvert les choses hier. Sur ce qu'est le litige entre un privé, je n'ai rien à dire dessus. Mais par rapport à la protection fonctionnelle, il me semble qu'elle vient protéger des élus ou des fonctionnaires d'ailleurs, qui, dans l'exercice de leurs missions, mandatés, peuvent rencontrer des difficultés qu'ils assurent. C'est d'ailleurs aussi le cas dans les professions médicales. Nous sommes responsables au pénal et éventuellement d'une amende, mais la responsabilité civile est couverte par des protections particulières.

Je suis un peu surprise. Tout à l'heure, je me suis fait un peu rappeler à l'ordre. Je suis habituée depuis que je suis allée à l'école. Je me suis toujours fait rappeler à l'ordre. J'ai un problème.

Mais nous pouvons remonter plus loin dans le temps, Sophie. Nous avons pris nos responsabilités dans un fameux dossier où nous nous sommes conjointement heurtés à une majorité précédente. Et nous n'avons pas gagné. Mais c'était nos convictions, notre engagement et nous avons assumé, y compris financièrement. Donc j'ai un peu de mal à comprendre. Je vois une différence quand même entre un rôle d'élu mandaté dans son rôle de délégation d'adjoint, un fonctionnaire dans ses fonctions et quelquefois, la légitime saisine d'un tribunal parce que nous ne partageons pas, nous contestons un permis de construire, une décision.

J'ai plus de questions. Je le dis tranquillement. À vous écouter, je suis un peu surprise, d'autant plus surprise que vous ne soutenez pas ce que vous demandez. Je ne sais pas. Quand nous demandons quelque chose, nous l'assumons.

M. Etcheto : Juge et partie.

Mme Bisauta : Je suis un peu perturbée par cette question. Elle n'est pas courante néanmoins. Je le dis franchement. Je participe au débat.

M. le Maire : Merci. Vous intervenez, Madame Capdevielle, finalement.

Mme Capdevielle : Juste pour dire que c'est vrai que ça peut être assez choquant qu'il y ait une protection en matière pénale et non pas en matière civile. Ça peut être un petit peu choquant. Je pense, par exemple, dans une affaire récente où Madame la Maire de Dax, son prédécesseur et d'autres - je ne parle pas du bien-fondé de ce que peut être cette affaire - a pu bénéficier, alors qu'elle a comparu devant le tribunal correctionnel de Bayonne de la protection fonctionnelle, parce qu'elle était mise en cause en tant qu'élue sur le plan pénal,

alors même que des élus, parce que, dans leur rôle d'élus, ils ont pu contester une ou plusieurs décisions rendues, ce qui est quand même le droit d'agir en justice, ce qui est un droit fondamental dont je pense que personne ici ne peut contester le bien-fondé. Dans une démocratie, le droit d'engager une action en justice est un droit fondamental, reconnu par la convention européenne des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

C'est l'exercice d'une liberté fondamentale. Mais ce qui est choquant, et Martine, je ne pense pas qu'à l'époque, vous ayez été assignés devant une juridiction en responsabilité, parce que vous aviez osé engager une action en justice. Je ne crois pas que CGR, si ma mémoire ne me fait pas défaut, vous a ensuite assignés devant le tribunal administratif, parce que vous auriez retardé une opération à Bayonne.

M. le Maire : Village Road Show, Madame.

Mme Capdevielle : De facto, cette opération avait été d'ailleurs retardée. C'est important de le dire. Je crois avoir une bonne mémoire et les élus à l'époque, et l'association qui accompagnait ces élus, avaient engagé une action en justice, mais ensuite, l'opérateur en question n'avait pas par la suite... ce qui est quand même particulièrement nouveau et particulièrement inquiétant. Si aujourd'hui, en matière immobilière et matière urbanistique, si les élus sont menacés alors qu'ils exercent le droit de contester en justice une délibération d'un conseil municipal, si ensuite, ils doivent se retrouver assignés devant une juridiction civile en dommages et intérêts sur le terrain de la responsabilité, je peux vous assurer – et c'est ce que veut dire Jean-Claude Iriart – que ça pose question sur l'engagement de l' élu, quel qu'il soit, qu'il soit majoritaire ou minoritaire. Vous comprenez ce que je veux dire quand même ? C'est l'engagement de l' élu en tant que tel par rapport à ses fonds propres. Je pense qu'au-delà de ce qu'il va se décider aujourd'hui, je pense que nous aurions intérêt les uns et les autres à bien réfléchir à cette question et à ce que certains sont capables de faire aujourd'hui, comme ça vous a été rappelé. Si les promoteurs privés doivent effectivement menacer en instrumentalisant la justice face à des élus qui ne font finalement que remplir leur rôle d'élus, ça pose question, je crois, sur l'engagement de chacun dans l'exercice de responsabilité publique.

M. le Maire : Merci, Madame Capdevielle. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je vais dire quelques mots, si vous permettez, pour vous donner ma lecture des choses et pour rebondir sur ce qui vient d'être dit surtout, et non pas pour soutenir un rapport qui ne m'appartient pas. Ce rapport n'a aucun rapport avec moi. C'est rare d'ailleurs qu'un rapport soit présenté par le maire et que le maire n'ait pas de conviction sur la pertinence du rapport. Mais lorsqu'une demande de protection fonctionnelle est faite, le maire est obligé de la mettre à la délibération du conseil. Ce que j'ai fait. Et je n'ai d'ailleurs pas hésité. J'ai d'ailleurs dit à Monsieur Etcheto, à Monsieur Bergé et Monsieur Iriart, mon intention de déposer et d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour.

De quoi s'agit-il ? S'il s'agit de se poser la question du libre accès du citoyen à la justice, personne ici ne dira que ce n'est pas une chose normale. Le libre accès à la justice est une liberté constitutionnelle. Elle vaut pour tout le monde, je serais même tenté de dire, y compris pour le promoteur qui a jugé utile, et c'est sa responsabilité évidemment, d'assigner les requérants devant le tribunal administratif, cette fois devant le juge civil, en dommages et intérêts. Je voudrais bien que nous retenions l'idée que l'action civile est une action qui fait suite à des contentieux administratifs.

Je ne crois pas que nous puissions régler cette question uniquement en disant « liberté d'accès ». Oui, il y a une liberté d'accès. Il y a aussi évidemment les risques que nous prenons à saisir une juridiction. Aujourd'hui, personne ne se pose la question de savoir

quelle sera la protection fonctionnelle des trois résidents qui sont aussi dans la procédure, y compris devant le juge civil. Ce n'est peut-être pas un sujet. Et c'est pour ça que j'ai souhaité que mon confrère vienne donner son avis. Et vous me permettez, Monsieur Etcheto que je fasse le choix du conseil de la ville sans vous consulter. J'ai effectivement saisi un avocat qui a fait une consultation que vous avez reçue. Vous savez, lorsque l'avocat sait que la consultation sera rendue publique, parce que je lui ai indiqué, il engage aussi sa responsabilité a priori. Je crois même sûrement.

Que dit-il ? Je suis sur la technique. Je suis désolé, après tout, nous pouvons aussi avoir sur ce dossier une réponse juridique. Je parlerais de la réponse politique ensuite. Et la réponse juridique est que cette protection fonctionnelle, à mon avis, ne peut pas fonctionner dans ce cas de figure pour une raison double. La première est que si elle vaut pour les fonctionnaires et les élus, c'est parce que ces fonctionnaires ou ces élus agissent en vertu d'une délégation du maire, du président du conseil départemental, etc., et que cette protection fonctionnelle ne doit pas pouvoir jouer... Vous avez vu d'ailleurs que dans la consultation, mon confrère est assez évasif dessus. C'est vrai. Il considère qu'après tout, nous n'avons pas trop besoin de rentrer dans le détail, mais il ne tranche pas le sujet de manière très claire en disant que la question reste entière.

Par contre, il y a un point sur lequel la question n'est pas entière du tout, la question ne pose pas de difficulté, et vous l'avez dans le texte visé dans notre rapport, dans le texte du Code général des collectivités territoriales, ce sont les conséquences civiles d'une action pénale qui peuvent faire l'objet d'une protection fonctionnelle. Ça veut donc dire que nous soyons devant le juge pénal. Vous savez que le juge pénal peut être juge du civil. Madame Capdevielle le sait bien et d'autres aussi. Un juge pénal peut se trouver en situation de devoir se prononcer au civil. C'est dans ce cas que le CGCT dit clairement les choses. C'est aussi vrai pour les fonctionnaires. Sauf faute détachable, c'est-à-dire une faute lourde commise par le maire, un adjoint ou un fonctionnaire, faute détachable de l'exercice de la fonction, sauf dans ce cas de figure exceptionnel, effectivement, l'action pénale qui donne lieu à des condamnations civiles doit faire l'objet d'une protection fonctionnelle.

Donc c'est plus le deuxième argument qui vaut que le premier qui fait que j'ai extrêmement de doutes. Quand nous délibérons, nous engageons de l'argent qui ne nous appartient pas, qui est celui des contribuables. Il faut tenter de trouver un fondement juridique à tout ça. Pour ma part, j'ai un peu de mal à le trouver. Ce n'est pas parce que la consultation le dit, c'est parce que les choses me paraissent assez claires de ce point de vue.

Sur le plan politique, que les choses soient claires, personne du côté de la majorité ne conteste le droit de tout à chacun de faire les recours qu'il entend faire. Martine Bisaut a rappelé cet épisode du contentieux du cinéma village Road Show. Je m'en rappelle bien, parce que nous n'étions pas du même bord. Nous avons plaidé devant le tribunal administratif l'un contre l'autre d'ailleurs. C'est vrai que le contexte n'est pas tout à fait le même effectivement, mais il a quelque chose de similaire. C'était des contentieux administratifs. Nous n'avons pas un contentieux pénal, heureusement, dans cette affaire.

Donc, j'ai un sentiment qu'ici, vous ne participez pas, *a priori*, je vais laisser aux membres de la majorité le soin de se prononcer ainsi qu'ils l'entendent. J'ai cru comprendre du petit sondage que j'ai fait qu'ils ne participeraient pas au vote non plus. Nous retrouvons dans un cas de figure que je n'ai jamais connu.

M. Bergé : Ils viennent de l'apprendre.

M. le Maire : Cela ne réjouit personne. C'est un cas de figure assez drôle. C'est bien pour les journalistes. Le problème est que nous n'arrivons pas à nous saisir de ce rapport. En fait, ce rapport n'appartient à personne. J'ai commencé en disant qu'il ne m'appartenait pas. Finalement, il ne vous appartient pas vraiment, puisque vous ne le soutenez pas totalement. Nous passons aux voix. Je ne sais pas trop comment faire les choses. Et je commence par demander quels sont celles ou ceux qui, sur ce sujet, votent contre. Il n'y en a pas. Qui s'abstient ? Il n'y en a pas. Qui vote pour ? Il n'y en a pas. Qui ne participe pas au vote ? Tout le monde.

SANS SUITE

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY (avec mandat), M. MILLET-BARBE (avec mandat), Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (avec mandat), MM. NEYS, LACASSAGNE (avec mandat), Mmes DUHART (avec mandat), CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI (avec mandat), POCQ, ARCOUET (avec mandat), SALANNE, Mme MEYZENC, MM. BOUTONNET (avec mandat), DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE (avec mandat), PARILLA-ETCHART ne prennent pas part au vote.
Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.
M. IRIART, Mme LEUENBERGER ne prennent pas part au vote.

M. le Maire : Devant une telle situation, je déclare la délibération sans suite. La protection n'est donc pas accordée du fait même que la délibération n'est pas adoptée. Une demande peut être faite à tout moment. Je suis en train de le dire. Je ne suis pas en train de donner un conseil. Je suis simplement en train de dire que c'est un coup pour rien. Ça nous a tout simplement permis de voir que nous n'étions pas d'accord sur ce projet et que nous continuons à ne pas l'être, au-delà même des arguties ou des arguments juridiques. Monsieur Etcheto, vous avez la parole. Après, nous passerons au rapport suivant.

M. Etcheto : C'est juste une petite plaisanterie, mais qui résume peut-être votre exercice. Je propose d'appeler ça, la délibération Ponce Pilate à titre collectif.

M. Millet-Barbé : Vous n'aviez qu'à voter.

Mme Capdevielle : Non, parce que quand nous le demandons, le demandeur ne vote pas.

M. Etcheto : Nous ne pouvons pas être juges et partis.

M. Daubisse : C'est vous qui l'avez demandé.

M. le Maire : Écoutez, ne commentez pas. Il y a un peu d'humour dans le propos de Monsieur Etcheto. Prenez-le comme ça.

M. Etcheto : Mon humour n'est pas accessible. J'en suis désolé. Pour revenir quand même à cette interpellation, il est évident qu'en ce qui nous concerne, nous ne pouvons en aucun cas voter nous-mêmes notre protection fonctionnelle. C'est un conflit d'intérêts.

M. le Maire : Personne n'a participé au vote. Il n'y en a pas que cinq. Écoutez, nous n'avons pas voté et rien n'empêche de revenir sur le sujet, sur le plan politique, sûrement d'ailleurs, et sur le plan juridique non plus, puisque la demande peut être faite à tout moment. Et je serais obligé de la réinscrire si vous le demandez, autant de fois que vous le demandez. Oui, Monsieur Bergé, nous allons passer au rapport suivant après.

M. Bergé : Très rapidement, parce que nous n'allons pas rentrer sur les détails politiques, mais il y a quand même une question politique qui vous a été posée tout à l'heure. Il faut quand même y répondre. La fameuse SCI devient et va être un partenaire stratégique de la ville de Bayonne pour l'aménagement, la vie du centre-ville. Et ça ne vous choque pas que ce partenaire si proche que vous allez avoir assigne vos élus d'opposition en justice, et à rembourser plus de 900 000 euros du prix de la cession, des travaux, travaux qui n'ont pas été suspendus, puisque nos recours n'ont pas été suspensifs. Vous avez une vraie question politique à vous poser, c'est-à-dire votre relation avec ce partenaire qui nous intimide *via* ce recours.

M. le Maire : Vous contestez au promoteur le droit d'accès à la justice.

M. Bergé : Non, je parle sur le point politique. Vous avez des relations avec eux. Nous n'avons pas de relation avec eux. Si, nous avons des relations juridiques avec eux, mais nous n'avons pas de relation personnelle.

M. le Maire : Vous avez des relations contentieuses évidemment.

M. Bergé : Cela n'empêche pas que vous laissez faire ce partenaire, le fait qu'il nous poursuive en justice.

M. le Maire : Vous faites impression en portant à une liberté constitutionnelle qui est la liberté...

M. Bergé : Non, vous savez très bien.

M. le Maire : C'est Colette Capdevielle qui a évoqué les principes. Je partage les mêmes.

M. Etcheto : Personne ne l'empêche de nous poursuivre. Il n'est pas question de les empêcher de nous poursuivre.

M. Bergé : Personne ne les empêche de nous poursuivre. Nous vous parlons du champ politique. Vous nous parlez du champ juridique parce que ça vous arrange.

Mme Capdevielle : Ce qui est nouveau, c'est que des élus de votre conseil municipal se font poursuivre en justice.

M. Daubisse : Vous auriez pu voter pour votre protection.

M. le Maire : Nous allons poursuivre. Je crois que ça ne sert à rien. Nous avons fait le tour. Nous avons procédé au vote. Nous tirons les conséquences de ce vote.

3. Association patronage laïque des Petits Bayonnais – Désignation des représentants de la Ville et adoption des statuts.

M. le Maire : Nous passons au rapport numéro 3 que j'ai l'honneur de présenter, ce que je ferai rapidement. Il s'agit de l'association patronage laïque des Petits Bayonnais et de la désignation des représentants de la ville et l'adoption des statuts.

La Ville a entrepris depuis plusieurs mois une démarche partenariale importante visant à renforcer ses relations avec l'association patronage, dans le cadre d'une politique enfance jeunesse volontariste. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la désignation de nos collègues, Marie-Christine Martin-Dolhagaray, adjointe aux affaires scolaires, et Madame

Julie Bensoussan, chargée de la petite enfance, pour représenter la Ville à l'assemblée générale et au conseil d'administration de cette association, et d'adopter les statuts dont le projet est joint à la note explicative de synthèse.

Sur ce rapport, y a-t-il des demandes d'explication ou des interventions ? Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : Sur ce rapport non plus, nous ne prendrons pas part au vote, mais nous ne souhaitons pas que ça trouble à nouveau la majorité municipale.

M. Daubisse : Cela ne nous a pas troublés, ne vous inquiétez pas.

M. le Maire : Vous ne prenez pas part au vote.

M. Bergé : Nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire : Vous ne prenez pas part au vote.

M. Iriart : J'avais formulé en séance préparatoire quelques observations sur la manière dont les statuts étaient présentés. Mes remarques ont été prises en compte. Donc je suis heureux d'avoir bonifié cette délibération par cette contribution lors de la réunion préparatoire et sur le principe de la participation de la ville à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association, ça nous semble être une bonne mesure pour cet acteur associatif qui pèse de façon importante quand même sur tout le volet éducatif. Donc, même si vous nommez ce soir des élus de la majorité, nous voterons pour cette délibération.

M. le Maire : Merci, Monsieur Iriart. Votre habituelle sagacité dans la lecture des rapports qui sont présentés a permis à nos services de faire une rectification, donc une plus-value que vous portez à la bonne gestion municipale. Je constate donc que vous allez voter pour. Vous ne participez pas au vote. Donc la délibération est adoptée avec la majorité. Est-ce clair pour les services ?

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMES

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.

4. Prise de compétence facultative « Eaux pluviales urbaines » par la Communauté d'agglomération Pays basque.

M. le Maire : Nous passons au rapport suivant. Nous allons avoir plusieurs rapports. Je vais lire les résumés. Maintenant, je vous propose un petit propos liminaire, non pas pour être lent, parce que nous sommes amenés dans ces rapports qui suivent, c'est-à-dire les rapports 4, 5, 6, 7 et 8, à délibérer sur la prise de compétences par la communauté d'agglomération d'un certain nombre de sujets.

Si vous souhaitez qu'il y ait une discussion dessus, elle aura lieu. Je n'ai aucun problème dessus. Si vous ne me la demandez pas, ça ne me dérange qu'il n'y ait pas ici un débat qui a

eu lieu au conseil communautaire, qui pourrait avoir lieu ici, parce que ce sont de grands sujets dont il est question.

Je vous propose d'évoquer les rapports en suivant. Le premier rapport de prise de compétence concerne les eaux fluviales urbaines.

La communauté a donc le 15 décembre – d'ailleurs ce sont toutes des délibérations du 15 décembre dont il est question ici – de se doter de la compétence facultative des « *eaux pluviales urbaines* », faisant état de sa volonté de mettre en œuvre une politique cohérente et intégrée du cycle de l'eau, comprenant « *la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines* », dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Ça veut dire simplement que ces EPU, ces eaux pluviales urbaines, étaient déjà dans les deux anciennes communautés d'agglomération prises en charge par lesdites communautés, par contre elle ne l'était pas dans les communautés des communes autres, c'est-à-dire dans les huit autres communautés de communes. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas et c'est l'objet de cette délibération.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMES

Mme LEUENBERGER s'abstient.

5. Prise de compétence facultative « Stratégie, actions et animation partenariale de projets en faveur du développement durable dans la montagne basque » par la Communauté d'agglomération Pays basque.

M. le Maire : Je passe tout de suite au 5 et nous prendrons toutes les explications ou demandes ensuite. Ça concerne la compétence facultative « Stratégie, actions et animation partenariale de projets en faveur du développement durable dans la montagne basque ».

Là aussi, c'est le 15 décembre 2018 que nous avons au conseil communautaire décidé de prendre la compétence que je viens de nommer à l'instant. En réalité, c'est la volonté de pouvoir être sur un sujet qui est capital pour le Pays basque, celui de la montagne. Alors vous me direz qu'il ne nous concerne pas, nous, à Bayonne, mais il concerne 111 communes sur 158. C'est considérable et cela justifie le fait que nous ayons décidé à la communauté de prendre cette compétence qui nous permettra entre autres de pouvoir nous inscrire dans une procédure PNR, parc naturel régional, avec tous les avantages que cela peut présenter, comme l'ont fait bien d'autres régions de France.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMES

Mme LEUENBERGER s'abstient.

6. Prise de compétence facultative « Promotion et soutien d'une alimentation saine et durable pour tous » par la Communauté d'agglomération Pays basque.

M. le Maire : La délibération qui suit est aussi une prise de compétence, cette fois, promotion et soutien d'une alimentation saine et durable pour tous. Nous avons eu Madame Bisaut qui a pu la présenter puisque c'est elle qui suit le dossier à la communauté d'agglomération.

Là aussi, le 15 décembre 2018, nous avons décidé de prendre cette compétence pour une raison très simple. C'est que nous considérons qu'il faut s'engager dans cette élaboration de ce PAT, c'est-à-dire de projet alimentaire de territoire, tant nous sommes convaincus que c'est le lien que nous pouvons mettre en la politique que nous voulons mener en matière agricole et la politique nous menons aussi ici pour les circuits courts, que ce soit dans les

écoles, que ce soit dans les maisons de retraite. Il y a dans cette délibération une très grande ambition de l'agglomération.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMES

Mme LEUENBERGER s'abstient.

7. Prise de compétence facultative « Gouvernance, stratégie et action en faveur de la préservation du foncier agricole » par la Communauté d'agglomération Pays basque.

M. le Maire : Le rapport suivant, toujours une compétence facultative que nous avons prise le 15 décembre 2018 à la communauté d'agglomération qui s'appelle « gouvernance, stratégie et action en faveur de la préservation du foncier agricole ». Au-delà même du fait que l'agriculture étant dans l'économie et que l'économie étant de droit automatiquement une compétence de la communauté d'agglomération, nous avons souhaité au travers de cette délibération de compétence facultative signifier que nous interviendrons sur le foncier agricole que ce soit pour la politique de l'habitat ou que ce soit pour la politique économique, si nous n'avons pas la maîtrise du foncier, nous ne savons rien faire. C'est donc vrai aussi pour le foncier agricole. Voilà pourquoi nous avons décidé de prendre cette compétence.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMES

Mme LEUENBERGER s'abstient.

8. Prise de compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » par la Communauté d'agglomération Pays basque – Définition de l'intérêt communautaire.

M. le Maire : Huitième rapport et dernier concernant ces prises de compétences. C'est la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » par la communauté.

C'est une délibération que nous vous avons présentée et que vous avez dû trouver très technique. Je dois dire que nous n'avons pas réussi à l'agglomération à avoir une présentation plus simple que celle qui vous est faite ici, qui est la même que celle que nous avons faite à la communauté d'agglomération. L'idée est ici simplement dans un premier temps de considérer que sans voie communautaire, toutes celles qui légalement relèvent de cette catégorie, parce qu'elles s'inscrivent dans les transports urbains, d'autre part parce qu'elles participent à des zones d'activité et que les voies des zones d'activité sont automatiquement des voies d'intérêt communautaire, pour le reste, nous avons considéré qu'il fallait dans la continuité de la manière dont les compétences étaient exercées par les anciennes agglomérations, et notamment Côte-Basque-Adour et Sud-Pays-Basque, qu'il fallait rentrer dans une période un peu probatoire à la demande de certains élus. Et nous entrons dans cette période qui fait qu'il faut un jour, bien évidemment, définitivement trancher sur la liste des voies communautaires, ce qui n'est pas le cas pour l'heure. Nous sommes ici dans un début de démarche. Et c'est l'objet de cette délibération, puisque malgré tout, c'est la définition de l'intérêt communautaire que nous avons.

Voilà les rapports que j'ai voulu présenter le plus vite possible et vous pouvez bien évidemment prendre la parole, donner le sens de votre vote. Monsieur Iriart.

M. Iriart : Monsieur le Maire ou Monsieur le Président, je ne sais pas comment je peux m'adresser à vous ce soir, avec les deux casquettes bien sûr. J'avais prévu une intervention un peu transversale à l'ensemble de ces questions, non pas en m'adressant à vous ni à tous ceux d'entre nous qui font partie de la CAPB, qui y siégeons, mais peut-être aussi pour les autres élus qui suivent moins ces affaires, et principalement pour les Bayonnaises et les Bayonnais, parce qu'il ne faudrait pas que ceux, qui suivent d'un peu plus loin que nous ce dispositif, croient que les compétences de la CAPB se limitent aux quatre délibérations présentées ce soir. Je pense que ça méritait peut-être quelques précisions supplémentaires pour une fois que nous avons l'occasion d'évoquer les questions communautaires à l'intérieur de cette assemblée communale.

Ces délibérations facultatives qui sont examinées ce soir, nous les votons parce qu'elles sont nouvelles et qu'elles n'étaient exercées par aucune autre communauté de communes précédemment. Mais, elles viennent se rajouter à dix autres compétences facultatives, à sept autres compétences optionnelles, à vingt autres compétences obligatoires. Encore une fois, je n'apprends rien à certains d'entre vous, mais je pense que ce n'est pas inintéressant de le redire pour ceux qui nous écoutent. Quarante-et-une compétences au total, ce n'est peut-être pas ce chiffre qu'il est intéressant de retenir, car il ne fait qu'identifier le support juridique sur lesquels la communauté d'agglomération s'appuie maintenant pour développer ses politiques publiques qui, elles, sont au nombre de vingt-un. Je crois que c'est davantage ce chiffre qui est intéressant d'identifier.

Cet exercice compliqué qui a consisté à définir la politique que la CAPB mènera pour le compte des communes membres s'est achevé en décembre 2018, après la continuité des services publics qu'il a fallu garantir dès la fusion des anciennes intercommunalités, après la phase d'installation, la définition des compétences et des politiques communautaires a constitué la dernière étape de cette phase de transition entre l'ancien et le nouveau système. C'est désormais chose faite depuis décembre 2018 et la simple adoption de ces quatre délibérations illustre mal l'ampleur du travail qui a été mené au sein de la CAPB pour fixer le format de cette nouvelle communauté.

L'outil est désormais en place pour faire face aux prochains défis, la mise en œuvre des politiques retenues, la prise en compte de la diversité territoriale, le développement des projets, de nouveaux projets. Je n'insiste pas.

Je souhaitais juste saisir aussi l'occasion de ces quatre délibérations relatives à la prise de compétence par la CAPB pour rebondir de façon plus générale sur la place que pourraient, devraient prendre les activités de notre intercommunalité dans nos débats et la communication municipale. Toutes les enquêtes le démontrent, la commune reste pour la majorité des Français l'échelon politique administratif le mieux repéré, le plus lisible et aussi souvent, le plus apprécié. Nous pouvons sans grand risque imaginer qu'à Bayonne comme ailleurs, le magazine municipal mobilise davantage l'attention des lecteurs que le magazine intercommunal ou départemental. L'échelon intercommunal souffre ici comme ailleurs d'un déficit de notoriété ou d'intérêt. C'était déjà le cas pour l'ancienne ACBA et cela reste vrai pour la nouvelle communauté structurée à l'échelle du Pays basque.

L'audit citoyen récemment produit par la plateforme BATERA l'illustre d'ailleurs très bien. Ce n'est pas une surprise et ce n'est pas non plus un phénomène propre à notre territoire. C'est d'autant plus regrettable et préjudiciable au bon fonctionnement de la démocratie locale que la CAPB exerce des compétences qui impactent très directement le quotidien des

Bayonnaises et Bayonnais : économie, transport, habitat, collecte des déchets, assainissement, eau potable, enseignement supérieur, transition énergétique, excusez du peu. Autant de thématiques qui relèvent aujourd'hui de l'institution intercommunale et qui mériteraient une mobilisation de la presse, un suivi et une attention de la part des habitants de nos communes et une participation citoyenne afin de créer à l'échelle intercommunale les conditions d'un débat public plus partagé et donc plus démocratique.

Cette plus grande appropriation du niveau intercommunal par les habitants sera très certainement, très largement ou serait très certainement largement facilitée si le législateur acceptait de doter ses structures intercommunales d'une légitimité issue de l'élection au suffrage universel. Mais s'il est aujourd'hui moins porteur de l'affirmer, je continue de penser que le décalage entre l'importance des responsabilités que les intercommunalités exercent aujourd'hui ici comme partout en France et le mode d'élection actuelle restent un vrai problème. Ce sera ma contribution du jour au débat national.

Comme la situation n'évoluera pas à court terme, en prévision des prochaines élections, autant ne pas se contenter de déplorer cette situation, mais essayons de voir comment nous pourrions moins la subir. L'audit citoyen de BATERA que je citais tout à l'heure suggère plusieurs pistes de réflexion très intéressantes. Et comme nous sommes en instance municipale, je me contenterais de citer parmi les vingt-sept préconisations, celles qui pourraient tout simplement relever d'une initiative municipale.

Préconisation 13 : donner à voir la déclinaison des politiques communautaires à l'échelle des communes ou des quartiers.

Préconisation 15 : assurer des permanences locales pour les usagers.

Préconisation 19 : inciter les communes à intégrer une rubrique CAPB dans les bulletins municipaux. Voilà quelque chose de très pratique que nous pourrions immédiatement mettre en œuvre ici et ailleurs.

Préconisation 21 : organiser localement des réunions d'information entre élus et citoyens.

Préconisation 25 : faciliter la formulation d'avis et de propositions par l'organisation de journées thématiques ouvertes.

Proposition 27 : réaliser des audits locaux et/ou sectoriels sur les services à la population par tirage au sort d'un jury citoyen et peut-être aussi d'autres contributions ou propositions.

Autant de suggestions qui pourraient largement se concrétiser à l'échelle de la ville de Bayonne, qu'elle pourrait même initier en lien avec la CAPB bien entendu, même si ce n'est pas fait ailleurs. Mais nous constituons bien ou nous apportons bien la force d'une collectivité de 50 000 habitants dans cette communauté d'agglomération Pays basque, compte tenu de notre taille et du nombre de projets et de dispositifs communautaires que la CAPB met en œuvre au sein de notre ville.

Voilà, Monsieur, si vous étiez en tant que maire convaincu de la pertinence de ces propositions, je ne doute pas que vous sauriez convaincre le président de la communauté d'agglomération de bien vouloir effectivement accompagner ces initiatives que nous pourrions à l'échelle de Bayonne initier pour que les citoyens et les citoyennes, en particulier de notre ville, s'approprient davantage la vie publique à l'échelle intercommunale.

M. le Maire : Merci, Monsieur Iriart. Madame Leuenberger.

Mme Leuenberger : Je serais plus courte que Jean-Claude. Par cohérence avec mon opposition au principe de la loi NOTRe de 2015 qui a permis à l'État de se débarrasser d'un certain nombre de compétences pour les faire peser sur les collectivités locales, qui n'ont pas toujours les moyens de les assumer, et surtout de les faire participer, engagement européen oblige, à la réduction des dépenses publiques et de désendettement.

Ces lois de décentralisation entérinent l'effacement du niveau communal à plus ou moins brève échéance, la réduction et la marchandisation des services publics, l'éloignement des citoyens et des élus et la mise en concurrence des territoires et de fait, l'inégalité des citoyens. Donc je ne prendrais pas part aux délibérations de transfert de compétences facultatives sous de tels augures. Si nous voulons réaliser la démocratie territoriale, l'urgence est à la refonte des institutions au suffrage universel et paritaire pour les élus communautaires.

Nonobstant, je vous souhaite très bon courage et réussite dans tous les vœux marqués dans vos textes.

M. le Maire : Merci. Nous avons bien compris que vous ne participez pas aux votes, que Monsieur Iriart était d'accord. Maintenant, il n'y a pas d'autre demande d'intervention. Je vous propose de passer donc aux votes. En dehors de ce que nous venons de dire, y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? La délibération est donc adoptée avec une seule non-participation au vote. C'est le rapport 4.

Si vous êtes d'accord, je vais suivre avec les autres rapports. Pour le rapport 5, le sens du vote est-il le même ? Je crois avoir compris ça, mais je vous repose la question. Le sens du vote est le même.

Le rapport 6, le sens du vote a-t-il changé ? Il n'a pas changé.

Le rapport 7, nous sommes toujours dans le même sens de vote.

Le rapport 8 également donc les rapports 4 à 8 sont votés dans les mêmes conditions.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMES

Mme LEUENBERGER s'abstient.

9. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 2019.

M. le Maire : Le rapport 9 devait être présenté par Monsieur Aguerre qui n'a pas pu être parmi nous, parce qu'il est souffrant. Lis-je le rapport ou est-ce toi, Martine ? Madame Bisauta va prendre ce rapport 9 qui est malgré tout aussi un peu dans ses compétences.

Mme Bisauta : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Suite à l'adoption du protocole d'accord de mars 2013, un certain nombre de mesures ont été prises au niveau national afin de favoriser l'égalité femmes – hommes au sein des trois fonctions publiques, organisées autour de quatre axes qui sont le dialogue social, l'égalité dans les parcours et les rémunérations, une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et la prévention des violences et harcèlements sur le lieu de travail. La note explicative de synthèse détaille le plan d'action défini au sein de la collectivité.

De manière à traduire encore plus concrètement et plus durablement cette volonté, l'année 2019 sera mise à profit pour inclure un volet dédié spécifiquement à l'égalité femmes-hommes dans les différents schémas directeurs dont la Ville a souhaité se doter, qu'il s'agisse de schémas déjà approuvés, comme ceux de la culture ou des espaces publics, ou ceux en cours d'élaboration, comme ceux des sports et de l'enfance jeunesse.

Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

M. le Maire : Sur ce rapport impondérable, Madame Herrera a la parole.

Mme Herrera-Landa : Mesdames et messieurs, chers collègues, le législateur a souhaité mettre en œuvre un dispositif permettant d'objectiver annuellement la situation en matière d'égalité professionnelle homme-femme. Nous ne pouvons que nous en féliciter tant les inégalités persistent.

Nous n'apporterons pas de commentaire spécifique sur la délibération, mais sur certaines données du rapport publié en annexe qui interrogent.

Si de manière globale, le rapport homme-femme, 51 %-49 % des 838 emplois permanents pourraient laisser croire à une quasi-égalité qui reste toutefois supérieure aux 2 % de déséquilibre que ce que les femmes présentent une proportion plus importante que les hommes dans la population. C'est environ 50,83 %. Une analyse plus fine des données interroge.

Notre première question porte sur le fait que seules 20 % des femmes occupent des postes de direction alors qu'elles représentent 53 % des effectifs de catégorie A. Comment interpréter ce décalage ? S'agit-il de la reproduction de manière inconsciente ou non de hiérarchie traditionnelle ? S'agit-il de la manifestation d'un doute quant à la capacité des femmes à occuper ce type de poste ? Ces chiffres ne révèlent-ils pas un certain manque de confiance ?

Si la loi interdit les recrutements genrés qui permettraient les recrutements extérieurs, qui permettraient donc de procéder à un rattrapage systématique des déséquilibres entre les hommes et les femmes, comment expliquer que dans un grade où les femmes sont majoritaires et constituent un vivier important la voie de la promotion interne ne soit pas davantage mobilisée ?

Notre deuxième observation porte sur le travail à temps non complet qui concerne pour 95 % des femmes et constitue le reflet d'inégalité sociale qui persiste dans les activités familiales ou professionnelles et n'est pas sans conséquence plus tard sur des déséquilibres très notables, surtout sur de petits salaires en matière de retraite.

Notre troisième question ou réflexion porte sur l'aspect exclusivement ou très fortement inégalitaire de certaines filières : 100 % des 66 emplois de la filière médico-sociale sont occupés par des femmes. A contrario, 80 % des 25 emplois de la filière sportive sont occupés par des hommes. Sans caricaturer une situation dont Bayonne n'a – j'allais dire malheureusement, mais je ne sais s'il faut le dire comme ça – pas le monopole, aux hommes le sommet de la pyramide administrative et hiérarchique et le sport, aux femmes les postes de la bienveillance, de l'écoute et de l'attention à l'autre.

Le caractère quelque peu manichéen de ce commentaire, malheureusement étayé par les données, n'est pas sans conséquence sur les représentations intégrées non seulement par les agents, mais également par les usagers des services et la reproduction de modèles sociaux stéréotypés qui constituent une des causes majeures de leur reproduction.

Les huit axes du plan d'action qui nous est soumis intègrent des mesures qui devraient faire évoluer positivement la situation. Toutefois, nous aurions souhaité que ces mesures qualifiées de volontariste soient accompagnées d'un plan pluriannuel véritablement chiffré afin que les équipes municipales soient enrichies en horizon temporel visible et tangible par une mixité plus équilibrée. Merci de votre attention.

M. le Maire : Merci. C'est en fait une contribution qui peut appeler une réponse, mais je vois plutôt une contribution, intéressante au demeurant. C'est Jean-Claude Iriart qui a demandé la parole.

M. Iriart : Autre contribution à ce débat, l'an dernier, j'avais pointé à l'examen de ce même rapport le fait que la rédaction était similaire depuis trois ans, mais je vais être obligé de modifier mon discours ce soir.

M. le Maire : Je m'en suis inquiété lorsque nous avons vu cela avec les services. J'ai dit, j'espère que l'on ne pourra pas nous faire le procès du copier/coller.

M. Iriart : Je me dis que c'est peut-être le deuxième exemple où mes interventions apportent une relative bonification au contenu des délibérations que vous présentez.

M. le Maire : Voulez-vous que je le répète encore ?

M. Iriart : Non, nous pouvons en rester là. Comme vous le savez, ce rapport égalité entre les femmes et les hommes par la loi doit comporter deux volets : le volet RH et la situation en matière d'égalité professionnelle et le volet politique publique qui doit décrire la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la mise en œuvre des politiques. Le volet RH a été repris dans cette version 2019. Je trouvais que la politique de la mairie en tant qu'employeur est mieux précisée et le tableau des indicateurs permet déjà peut-être de mesurer des évolutions, même sur une période courte de quatre ans. Je me rappelle l'an dernier, Martine Bisauta avait exprimé son agacement à voir ce rapport forcément relativement impuissant par rapport à des données structurelles qui échappent de fait à notre capacité à faire bouger les lignes. Pour autant, j'ai noté quand même une légère tendance à la réduction de l'écart salarial : 10 % en 2016, 12 % en 2017, mais 8 % en 2019. Même si l'écart reste forcément important, significatif et interpellant, ça veut peut-être dire qu'effectivement une plus grande vigilance, une plus grande mobilisation en particulier dans les politiques de recrutement, une plus grande intégration des personnels féminins en particulier dans les filières techniques fait qu'à court terme, même sur une période courte, nous pouvons peut-être aussi obtenir un certain nombre de résultats.

J'ai aussi noté, mais c'est forcément lié, que le pourcentage d'ingénieurs femmes avaient aussi tendance à augmenter sur cette période. Et j'ose espérer aussi que c'est le résultat d'une plus grande attention que vous avez pu porter en particulier dans les démarches de recrutement.

Le volet politique publique pour autant n'est toujours pas écrit, puisque le rapport se contente de réaffirmer en quelques lignes la volonté de promouvoir l'égalité. Nous pouvons nous consoler, parce que j'ai vu qu'il y a un rapport qui a été produit par le haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes qui analysait justement la manière dont les collectivités avaient décliné l'obligation légale de produire annuellement un rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Ils s'avèrent que si beaucoup ont bien traité le volet RH, très peu se sont encore hasardés à examiner cette problématique de l'égalité dans la manière dont les politiques publiques traduisaient ou non cette réelle intention, parce qu'au-delà du rapport RH, c'est bien sûr le volet qui est certainement plus ambitieux.

J'ai noté aussi et c'est peut-être un hasard qu'encore quatre ans après le vote de la loi, 10 % des collectivités n'avaient pas mis en place ce dispositif. C'est peu, mais sur cette question, nous pouvons considérer que c'est quand même beaucoup par rapport à une obligation légale.

J'ai noté quand même dans le rapport qui nous est présenté, et Martine le notait tout à l'heure, votre décision et votre engagement à doter les différents schémas d'un volet spécifique dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes. Effectivement, un schéma culture, un schéma sport, un schéma jeunesse, un schéma espace public qui déjà affirmeraient ou identifieraient un certain nombre d'opérations qui visent cet objectif, je pense que c'est une bonne façon de pouvoir nourrir à partir de l'an prochain et des années ultérieures, ce volet politiques publiques dans le cadre de ce rapport. Merci d'avoir été attentif à ma contribution.

M. le Maire : Merci. Madame Capdevielle ?

Mme Capdevielle : En ce qui me concerne, je me félicite de cette disposition légale qui a été votée en 2014 dans le cadre de la loi égalité homme-femme. À l'époque, cette disposition avait été très décriée, étant présentée comme un gadget et comme quelque chose de complètement inutile. Or, aujourd'hui, quatre ans après le vote de cette loi, nous voyons très directement les effets puisque, grâce à ce rapport, les collectivités locales peuvent s'interroger. Ça pose en tout cas la photographie et ça permet à chaque collectivité de voir l'état de la situation et de voir comment l'améliorer. Finalement, cette disposition qui était assez anodine dans le cadre d'un plus grand texte sur l'égalité fait son œuvre. Et en tout cas, je m'en réjouis et je m'en félicite. C'est ce que je voulais dire avec cet éternel souci de lutter contre le plafond de verre qui empêche encore beaucoup de femmes d'accéder à des métiers encore réservés aux hommes.

M. le Maire : Merci, il n'y a pas d'autre demande d'intervention. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération qui était la délibération numéro 9. Il n'y a pas de vote. C'est un rapport qui se débat.

DONT ACTE

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

10. Convention de partenariat entre l'association Atherbea, la Ville de Bayonne, le CCAS d'Anglet et le CCAS de Boucau dans le cadre du dispositif hivernal d'hébergement d'urgence 2018-2019

M. le Maire : Nous continuons. Le rapport suivant est le rapport numéro 10 et c'est Madame Lauqué qui doit le présenter.

Mme Lauqué : Convention de partenariat entre l'association Atherbea, la Ville de Bayonne, le CCAS d'Anglet et le CCAS de Boucau dans le cadre du dispositif hivernal d'hébergement d'urgence 2018-2019.

Par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2018, la Ville de Bayonne a renouvelé son engagement pour la mise en œuvre du plan hivernal 2018-2019. Suite à une concertation des différents acteurs, il a été convenu d'apporter à ce dispositif quelques modifications organisationnelles, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat conclue avec l'association Atherbea, le CCAS d'Anglet et le CCAS de Boucau, d'approuver la participation financière de la Ville de Bayonne qui en découle, à hauteur de 9 335 euros maximum au bénéfice de l'association Atherbea et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toute démarche devant concourir à la mise en œuvre opérationnelle du dispositif.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, une question de Madame Herrera.

Mme Herrera-Landa : Une question. J'interviens sur plusieurs sujets, bien que mes interventions agacent. J'en ai vu certains. Après, ça se calme. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, par la délibération du conseil municipal du 13 décembre 2018, la ville de Bayonne a renouvelé son engagement pour la mise en œuvre du plan hivernal 2018-2019. Nous avons à cette occasion mis en évidence le décalage entre le nombre de places mises à disposition des précaires et les besoins réels. Nous avons également souligné le fait qu'en dépit de ce déficit, l'engagement communal était identique au centime près à celui de l'année précédente. Nous renouvelons ces observations, mais nous souhaitons mettre à profit ce point de l'ordre du jour, donc la convention avec Atherbea pour la mise en œuvre de ce dispositif, qui n'amènera pas de commentaire particulier de notre part, pour attirer votre attention sur deux problèmes ou plutôt deux solutions.

Le premier sujet a déjà fait l'objet de plusieurs interventions de notre part. Il s'agit du paradoxe de la fermeture d'un bâtiment adapté, le bâtiment Ma Nuit, huit mois sur douze, alors que dans le même temps, des personnes en situation de totale précarité dorment dans la rue et sont aussi ainsi écartées de tout accompagnement. Pourquoi Bayonne, qui revendique son rôle de ville centre, voire pilote ne prend-elle pas l'initiative directement ou via son CCAS qui n'est pas impliqué dans le dispositif, contrairement aux CCAS de nos villes voisines, pour le lancement d'une étude réunissant acteurs publics et associatifs ? Cette étude porterait sur la transformation de Ma Nuit en maison-relais ou pension de famille - Nous n'allons pas débattre de ces concepts ce soir, mais ça parlera aux spécialistes du domaine - ouverte à l'année permettant parallèlement à la fonction hébergement un suivi des individus et/ou des familles par des travailleurs sociaux aux fins ainsi de plus grandes chances de réinsertion. Les possibilités de financements de ce type de projet par des acteurs associatifs, y compris nationaux, existent et permettraient d'alléger les charges portant sur le financement public et en relation avec ce projet.

Notre second sujet de préoccupation concerne la baisse des subventions de l'État, justement à l'association Atherbea qui est l'opérateur intervenant sur plusieurs dispositifs en direction des précaires, qui a conduit cette association à suspendre le service du repas de midi aux précaires. Je n'ai pas d'information directe, mais c'est autour de 70 repas par jour. La baisse de la subvention serait de l'ordre de 250 000 euros, d'après les informations qui nous ont été données, mais qui sont des informations orales. Donc ce repas fait que 70 personnes n'auront pas la possibilité d'un déjeuner chaud le midi ou d'un déjeuner tout court. Êtes-vous informés de cette situation qui va engendrer davantage de précarité ? Des solutions alternatives sont-elles envisagées au niveau municipal ou intercommunal ? Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire : Merci, Madame. Madame Lauqué.

Mme Lauqué : Madame Herrera, comme vous le dites, l'hébergement de Ma Nuit, nous n'allons pas en discuter ce soir. La baisse de subvention de l'État de 250 000 euros sur 4 ans, en effet, c'est le bon chiffre. Pour cela, Atherbea, comme vous le dites aussi, a décidé de supprimer les repas des personnes hébergées à Ma Nuit, pour la période hivernale. Sur cette question, nous avons un temps de travail avec la communauté d'agglomération et la Table du soir, début mars. Donc nous allons pouvoir traiter cette question. Pour répondre aux places hivernales, il y a 28 places à Ma Nuit, comme vous le savez. Maintenant, sur quel chiffre vous basez-vous pour dire qu'il manque de places, en particulier sur Bayonne, sur le plan hivernal ? Avez-vous connaissance de personnes à la rue qui veulent – je tiens bien à souligner «qui veulent – être hébergées et qui ne le sont pas ?

Mme Herrera-Landa : Deux remarques. Je ne reviendrai pas sur la délibération du mois de décembre sur laquelle nous avons donné des éléments. Nous avons pris principalement le taux de réponse du 115 et le décalage entre les appels passés et la possibilité d'héberger. C'est un débat technique sur lequel nous n'allons pas revenir, mais sur lequel nous avons discuté.

Notre préoccupation principale, au-delà de ce problème qui n'est pas l'objet de la délibération de ce soir, nous restons en attente d'une réflexion concernant la possibilité, il s'agit de faire une étude, sur l'ouverture de Ma Nuit au-delà des quatre mois actuels. Nous avons un paradoxe qui est d'avoir un équipement public qui n'est pas utilisé huit mois sur douze. Nous ne voulons pas dire que c'est simple. Nous avons pris quelques contacts pour voir des possibilités de financement qui ne porteraient pas exclusivement et principalement sur la puissance publique. Des possibilités existent. C'est à une commission de les étudier. Donc notre demande ce soir est principalement que ce sujet soit posé sur l'agenda public et qu'il fasse l'objet d'une réunion.

Mme Lauqué : Pour répondre aussi à une partie de votre question, je tiens à vous rassurer et vous dire qu'il y a donc à Ma Nuit 28 places, mais Monsieur le Maire a demandé cet hiver, comme les hivers passés, non seulement si la température est au-dessous de moins 5 degrés – c'est ce qui est prévu par l'État -, ce qui arrive rarement ici, mais ce sont souvent des temps humides et difficiles à supporter, donc Monsieur le Maire a proposé une dizaine de places encore à Lauga. Et ce sera certainement au stade Didier Deschamps. Mais la Croix-Rouge et Atherbea n'ont pas jugé utile d'utiliser ces lits encore pour cet hiver.

M. le Maire : Avons-nous répondu à vos questions ?

Mme Herrera-Landa : Il reste la question pour l'étude sur Ma Nuit.

M. le Maire : Oui, la question que posait Madame Herrera était de savoir pourquoi nous n'imaginons-nous pas d'utiliser Ma Nuit au-delà des quatre mois.

Mme Herrera-Landa : De faire une étude.

M. le Maire : Oui, faire une étude pour cela. Vous allez répondre, mais je rappelle que le bâtiment Ma Nuit appartient à la communauté d'agglomération qui se trouve à Anglet, à côté de l'abattoir et qu'effectivement, elle remplit un rôle extrêmement important, très réel pendant la période hivernale. Il est effectivement en permanence plein ou presque. Madame Lauqué, voulez-vous ajouter quelque chose ?

Mme Lauqué : Sur Ma Nuit, en effet, il y a une étude. Je ne dirais pas une étude sur ce sujet, mais sur plusieurs sujets dont je ne pourrais pas vous parler ce soir.

Mme Herrera-Landa : D'accord. Donc, c'est en cours. C'est le principal.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autre question sur ce rapport, je le mets aux voix. Il n'y a pas d'abstention. Il n'y a pas de vote contre. La délibération est donc adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

11. Accompagnement vers une alimentation bio, locale et de qualité – Signature de la charte d'engagement avec Interbio Nouvelle-Aquitaine

M. le Maire : Nous passons au rapport numéro onze qui est avec Philippe Daubisse, et qui est un rapport concernant l'alimentation bio et la signature d'une charte.

M. Daubisse : Absolument. Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce rapport porte donc sur la signature de la charte d'engagement avec Interbio Nouvelle-Aquitaine. La Ville de Bayonne conduit depuis plusieurs années une politique de développement durable volontariste. Le développement de l'accès à une alimentation saine et de qualité en agissant sur le levier de la restauration collective s'inscrit dans ce cadre et Interbio Nouvelle-Aquitaine a vocation à accompagner la Ville dans la mise en œuvre de son prochain marché, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver la Charte d'engagement vers une alimentation bio, locale et de qualité des restaurants collectifs en Nouvelle-Aquitaine avec Interbio et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire : Sur ce rapport, il y a une demande de prise de parole de Madame Aragon.

Mme Aragon : Monsieur le Maire, chères et chers collègues, la ville de Bayonne veut développer l'accès à une alimentation saine et de qualité dans les cantines scolaires avec pour objectifs d'atteindre pour la première année un minimum de produits bio de 20 % et 30 % de produits locaux et de qualité d'ici 2022, de proposer un repas végétarien quotidien, de mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et réduire les déchets, de mettre en place des actions pédagogiques d'éducation alimentaire.

Nous ne pouvons qu'approuver et encourager ce projet, mais nous nous interrogeons sur la nécessité pour la ville d'être accompagnée pour un projet qui est déjà en cours depuis 2018.

La SCIC Éole, dont le marché de restauration scolaire est renouvelé, utilise 80 % de produits en circuits courts (Sud Landes et Pays basque), ses viandes proviennent principalement du Pays basque. Leurs menus comprennent au moins deux ingrédients bio, ils proposent des menus alternatifs et végétariens, les barquettes alimentaires sont récupérées et recyclées, éléments que nous retrouvons également sur le site de la mairie à la rubrique cantines scolaires.

Or, vous précisez dans le rapport qu'Interbio « *a ainsi la vocation à accompagner la Ville dans la mise en œuvre de son nouveau marché en fonction des objectifs qualitatifs énoncés plus haut. Cela passe par la définition d'une méthode dans le suivi de l'exécution du marché, l'accompagnement du prestataire et l'augmentation des denrées bio et locales dans les services de restauration sur la période 2019-2021.* »

Le rétroplanning intègre l'accompagnement du prestataire à la relocalisation – nous avons quand même déjà 80 % de produits locaux –, la formation des équipes de restauration qui travaille déjà en bio, à l'utilisation de produits locaux et biologiques. La question que nous nous posons est de savoir si vous avez des doutes sur les valeurs et les compétences de cette entreprise prestataire.

M. le Maire : La question est claire. Y a-t-il un procès d'intention contre Éole ?

Mme Aragon : Ils le font déjà.

Mme Bisauta : Déjà, rien n'interdit de perfectionner et d'accompagner. Donc nous travaillons avec ce prestataire, comme vous dites, depuis des années. Nous avons été d'ailleurs la première collectivité. Il y a aussi des demandes à leur niveau dans un travail que nous faisons conjointement par rapport au personnel et un accompagnement qui est souvent constant. C'est la première des choses.

Pourquoi Interbio ? C'est une association qui nous a beaucoup aidés, et même avant que nous y adhérions, dans la difficulté juridique quelquefois d'écrire les marchés publics, surtout en apportant un certain nombre de novations, par rapport à des choses qui n'étaient pas habituelles. Les formulations évoluent énormément sur le terrain juridique dans certains marchés publics. C'est vrai un peu pour tout ce qui concerne le développement durable, les clauses environnementales, les clauses de proximité. Et nous nous sommes souvent fait aider pour faire les choses de manière novatrice, mais normale.

Au début d'Interbio, c'était un réseau. Nous étions parmi les premières villes en réseau avec Bègles, je crois, Mérignac. Les services travaillaient entre eux. Petit à petit, ça s'est affiné. C'est vrai qu'ils nous ont beaucoup accompagnés dans l'écriture du dernier marché qui était un peu plus ambitieux que le précédent. Je dirais que chaque marché a évolué et chaque marché a demandé des choses différentes et un peu plus pointues. En fait, le travail qui va être fait derrière est le travail sur les indicateurs. Je ne vous cache pas que le plus difficile est le suivi. Ce n'est pas une question de confiance. Eux-mêmes ont des difficultés pour à la fois assurer par produit, par repas, par jour, le suivi et la traçabilité de tout.

Nous avons des indicateurs. Je ne suis pas technicienne, mais je crois qu'il y avait une petite difficulté au niveau des indicateurs mis en place. Il va y avoir une simplification pour le prestataire et pour nous. Christine peut peut-être ajouter quelque chose, puisque ce sont ses services qui suivent ça de près.

Donc, c'est très important une fois que le marché public est lancé, par rapport à chaque élément quotidien de pouvoir suivre la provenance, etc.

Nous avons aussi besoin de travailler un peu. Les évolutions se font à tous les niveaux. Il y a quelque chose par exemple qui est une anecdote, mais qui est une réalité. Nous avons des parents qui sont habitués à ce qu'il y ait une commission des menus et que ce soit respecté. Quelques fois, nous avons prévu de servir tel légume, et il y en a peu ou pas au moment où nous devons le servir. Faut-il aller le chercher beaucoup plus loin ou faut-il profiter d'un légume qui n'était pas prévu au menu, mais qui par exemple est en abondance ? Il y a tout un travail à faire, y compris avec les consommateurs, peut-être pas les jeunes, mais les parents qui sont habitués pour dire que si nous servons un légume à la place d'un autre, c'est quelquefois aussi une opportunité, parce que le marché est ainsi, le légume est là. Donc il y a tout un accompagnement autour de cette charte qui est en train d'être élaboré. Cette après-midi, nous y travaillions encore. Ce n'est pas tout à fait terminé.

M. le Maire : Merci. Je crois que Christine Martin-Dolhagaray veut ajouter quelque chose.

Mme Martin-Dolhagaray : Je crois que Martine Bisauta a très bien résumé la problématique. En fait, c'est une exigence toujours un peu plus importante. Bien entendu, sur le cahier des charges, nous pouvons avoir l'impression que les choses n'ont pas énormément évolué. Contrairement à ce dont nous pouvons avoir l'impression, il y a une exigence, par exemple, il nous faut une proportion de bio, mais sur une masse financière et non plus sur un nombre de produits. Il va s'agir également de pouvoir affiner les recherches par rapport à des producteurs dans les circuits courts. Et comme l'a très bien expliqué Madame Bisauta, Éole pouvait se trouver parfois en difficulté sur une production. Sur des

menus qui avaient été amenés très longtemps à l'avance, ils se trouvaient en but, face à un manque de production dans certains domaines.

Là, il est évident que cette association va amener un plus, va pouvoir faire en sorte que notre partenaire donne encore plus de qualité. Loin de nous de penser remettre en cause la qualité de ce qui a été fait par cet opérateur. En plus, il travaille dans une dynamique qui nous intéresse énormément. C'est simplement pour pouvoir continuer à les accompagner au mieux, parce que c'est vrai que nous avons des exigences qui s'affinent au fur et à mesure, et leur permettre de pouvoir répondre au mieux possible à nos demandes.

En termes de formation, c'est vrai que c'est très important de continuer à former nos personnels, parce que bien entendu ils ont déjà une connaissance de certaines choses, mais nous demandons un accompagnement plus fin au fur et à mesure, parce qu'il y a un vrai rôle des personnes qui font le service, pour pouvoir accompagner les enfants, pour travailler avec eux sur la qualité des produits, sur la composition des produits. Donc nous avons toujours besoin de cette formation qui permet toujours d'avancer. Et je pense que Madame Bisauta a vraiment bien résumé le côté technique. Et je la remercie.

Mme Bisauta : Je rajouterai que nous avons même de la chance d'avoir tout près un prestataire comme cela, parce que ce n'était pas évident au départ. L'axe que nous avons vraiment travaillé cette année, que nous avons travaillé l'année dernière, qui est vraiment un axe important, c'est le gaspillage. Il y a un travail très important qui est fait en lien avec les services de Bil Ta Garbi et que nous devons poursuivre, parce que je crois que c'est quand même un axe fondamental et important dans la restauration.

Nous avons eu au début quelques petites remarques sur le repas végétarien. Il faut savoir que cette année, il nous a été demandé d'en avoir de façon plus conséquente et régulière. Donc les choses évoluent. Je crois qu'il y a aussi un bon travail avec les parents dessus, des parents très présents. Je crois que c'est renouvelé cette année, mais je ne suis pas allée vérifier. Tous les ans, il y a des parents qui vont à un déjeuner organisé pour qu'ils rencontrent les équipes là-bas. On nous dit aussi que côté Éole, c'est une évolution, il y a énormément d'enfants atteints de différentes allergies et ça complique beaucoup le travail. En termes de responsabilités, nous avons là aussi eu une réflexion avec Interbio. Et j'ai fait une découverte en travaillant avec le réseau des autres communes. Cela rejoint ce que disait Jean-Claude tout à l'heure, sur le fait qu'entre la CAPB et la Ville, il y a des intrications maintenant quotidiennes. Nous avons mis en place un réseau de communes pour essayer de faire qu'au niveau de la communauté d'agglomération et pour les communes qui le souhaitent, nous puissions travailler en réseau sur l'approvisionnement et l'évolution du bio et du gaspillage. Et je me suis rendue compte à cette occasion que la plupart des communes, et non des moindres, ne répondent pas à cette demande et ce sont les parents qui fournissent les repas. Quand je suis allée aux rencontres nationales de santé environnement, il n'y a pas très longtemps, j'ai pu me rendre compte que Mérignac, Pessac étaient des communes qui ne répondent pas à ça. C'est vrai aussi que cet aspect des choses fait débat, demande de prise en compte et de façon évolutive assez importante. Il faudra trouver des réponses. Il y en a qui ont trouvé en disant « vous fournissez vous-même votre repas ». Pour l'instant, la ville de Bayonne assume, mais du côté des diététiciens, on nous a alertés sur ce plan.

M. le Maire : Bien, un débat intéressant sur un sujet important. Je mets aux voix. Il n'y a pas d'abstention. Il n'y a pas de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

12. Rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable.

M. le Maire : Cette fois, Madame Bisauta, vous allez présenter ce rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable, selon un principe qui veut qu'il soit présenté juste avant les orientations budgétaires.

Mme Bisauta : Oui, merci, Monsieur le Maire. Je pense que tout le monde a vu et a déjà lu le rapport sur le développement durable qui est maintenant publié. Je vais résumer un petit peu et le commenter. Et je vais revenir là aussi sur l'intervention de Jean-Claude Iriart d'il y a quelques minutes.

Il est absolument évident que nous retrouvons dans le rapport développement durable de la ville de Bayonne des orientations qui vont rejoindre aussi les préoccupations de la communauté d'agglomération. Quand vous disiez tout à l'heure qu'il était important d'arriver à ce que la communauté d'agglomération soit un peu appropriée par l'ensemble des habitants, je crois que nous ne pourrions mieux le faire qu'à travers certaines nécessités que nous aurons par rapport à certains plans stratégiques, que nous allons mettre en place, au lieu que cela reste un document de planification, d'essayer de faire comprendre ce qu'il se cache derrière les mots et de faire interagir le territoire. Là, je vise particulièrement le plan climat, air, énergie territoriale qui vient d'être lancée et dont l'idée est bien de concrétiser ce qu'il se cache derrière ce mot afin que nous puissions avoir une appropriation non seulement des habitants, mais des entreprises, des associations, de l'université, des collectivités. Parce que nous n'arriverons finalement à un plan ambitieux et efficace que si nous arrivons à avoir un travail avec ceux qui interagissent sur le territoire. Les collectivités seules, qu'elles soient d'agglomération ou la ville de Bayonne, ne représentent dans l'intégralité des gaz à effet de serre et dans leur impact qu'une très petite partie. Et nous n'arriverons véritablement à bouger les choses que si, autour de nous, nous provoquons des dizaines de petits plans climat que ce soit dans l'entreprise, dans les associations ou dans les clubs sportifs.

À travers la nécessité que nous allons avoir avec plusieurs forums et plusieurs ateliers territorialisés d'aller vers les habitants et les habitantes de ce pays, je pense que ce sera à la fois d'ouvrir sur ce qu'est la communauté d'agglomération, quelles sont ses compétences, mais en lien direct aussi avec les communes qui ont les mêmes préoccupations. Les grandes questions qui se posent que vous retrouvez dans ce rapport de développement durable sont les fonctions essentielles du quotidien. PCAET, ça ne parle à personne, plan climat pas trop non plus, mais quand nous disons que dedans nous allons traiter la façon d'habiter : l'isolation, l'énergie que nous employons, la situation des maisons par rapport à un réseau de transports en commun, où nous habitons, comment nous habitons... C'est une question concrète qui peut donner envie aux habitants de participer, de contribuer et de donner leurs idées.

Nous allons parler alimentation, nous venons d'en parler : comment je me nourris, quels sont les circuits auxquels je fais appel (grande distribution, AMAP), comment puis-je modifier mon alimentation ? Est-ce une alimentation carbonée ou non ? Ce sont des questions concrètes qui se posent véritablement à tout le monde et qui peuvent donner envie de contribuer ou de participer à un débat.

Si nous parlons de nous déplacer, quotidiennement, nous nous déplaçons, que ce soit pour le travail, les loisirs, le sport, venir au conseil municipal. De quelle façon le fais-je ? Ai-je une alternative à la voiture ou non ? Là aussi, ce sont des questions du quotidien, qui intéressent tout le monde.

Un plan climat, ce n'est que ça, mais c'est tout ça. C'est-à-dire, comment répondons-nous à ces questions ? Comment faisons-nous un plan d'action pour aider ou pour améliorer la

modification des comportements et que nous ayons des résultats un peu plus efficaces que jusqu'à présent? Je crois qu'autour de ça, nous pouvons à la fois mobiliser dans les communes, mais expliquer aussi aux habitants du Pays basque, qu'il y a là une nouvelle collectivité qui a pris des compétences et que ces compétences interrogent directement leur quotidien. Elles ne sont pas hors sol ou en suspension.

Pour revenir plus à notre plan de développement durable de la ville de Bayonne, si nous pouvons juste pointer sur l'année 2018 des événements un peu plus en avant que d'autres ou en tout cas, qui nous aurons marqués, au moins, nous, élus, et nos équipes. Bien sûr, c'est le succès et l'adhésion qu'a rencontrés quand même le premier budget participatif de la ville avec une soirée très agréable hier pour ceux qui y étaient, où nous avons eu une réponse satisfaisante, puisque 103 projets déposés pour la première année, ce n'est pas neutre. Je pense que nous en aurons 500 l'année prochaine. Ça fait un peu peur.

Beaucoup de gens ont participé. Aussi, un élément intéressant, des professeurs des écoles s'en sont emparés pour faire travailler leur classe. Et nous avons pu voir hier qu'ils étaient à fond. Ceux qui sont arrivés seconds voulaient être premiers. C'était très sympathique. Ça permet aussi, me disaient les enseignantes, du lien avec les parents, avec les enfants. Des choses qui sont peut-être un peu moins évidentes. J'ai cru comprendre que tout le monde avait couru le Polo-Beyris ce week-end pour inciter les personnes à voter. C'était assez drôle.

Pour nous, c'est une satisfaction, parce que bien évidemment, c'est ce que nous visions. Puis, ça décrit aussi – c'est un avis très personnel – une maturation des habitants par rapport à ce genre de questions ou de sollicitations, par rapport aux débuts difficiles que nous avons connus. Je crois qu'il y a une appropriation des Bayonnais et des Bayonnaises. Je vois Véronique et je pense à la première charte de participation citoyenne où c'était un peu compliqué. Et maintenant, nous ressentons qu'il y a plus de réponses à ce genre de sollicitation et notamment, avec l'outil Internet. C'est plutôt positif.

La deuxième chose importante aussi que je soulignerais est que nous sommes toujours dans la vie quotidienne et très concrète, ce sont les démarches qu'il y a eu autour des portraits de quartier avec des participations importantes. Ça en a concerné deux surtout : Polo-Beyris et Saint-Esprit où il y a eu le plus d'adhésion et de participation autour des démarches. Ce qui prolonge un peu et qui va nous permettre d'avoir des moyens de répondre à tout ce qui a été imaginé ou demandé pendant ces démarches, c'est à travers le programme Actions Cœur de ville, dans lequel il y a un travail important fait actuellement et qui mobilise des financements conséquents pour accompagner tout ce qui concerne l'amélioration des logements, la mobilité, l'accessibilité, l'attractivité commerciale, la valorisation du patrimoine et la qualité des espaces urbains. Tout ce qui a été souhaité par les habitants va permettre encore de remettre en articulation tout cela et de réaliser sûrement beaucoup plus de choses que nous n'aurions pu faire sans ce programme particulier.

Un moment important aussi pour la ville de Bayonne, je crois, cette année, c'est tout le travail qui s'est fait autour de la convention pour Euskal Moneta et l'adhésion de la ville de Bayonne à l'Eusko. Vous savez que ça a été un petit moment de tension avec les services de l'État. Nous avons fini par trouver une solution. Je crois qu'au travers l'engagement de la ville pour l'Eusko, il y a aussi l'idée et la volonté de contribuer à la relocalisation et à la redynamisation de l'économie locale avec une monnaie qui favorise effectivement les circuits courts, les producteurs et les entreprises locaux. Vous savez qu'Euskal Moneta, c'est quand même une grande réussite donc nous pouvons tous nous féliciter. C'est la première monnaie alternative d'Europe maintenant, bien sûr, la première en France, la seule qui utilise une carte bancaire pour les achats. Je le souligne d'autant plus facilement que nous ne sommes pas les responsables de ce succès incroyable. Il faut féliciter l'association qui fait un travail

de terrain absolument extraordinaire, puisque, si je ne dis pas de sottises, je crois que ce sont 700 entreprises et commerçants qui sont adhérents à l'Eusko à l'échelle du Pays basque, ce qui est quelque chose. Je peux vous le dire pour avoir rencontré d'autres régions qui ont mis en place ou qui souhaitent mettre une place une monnaie locale, qu'elles restent assez surprises de ces résultats. C'est à Euskal Moneta qu'il faut donner un très grand coup de chapeau.

La deuxième phase de l'aménagement du Séqué est importante avec des bâtiments qui seront à énergie positive et dont un certain nombre avec des matériaux biosourcés. Nous y trouverons aussi - c'est la dernière demande, mais je pense que ça va être fait sur plusieurs bâtiments - de la récupération d'eau de pluie pour l'utilisation sanitaire, ce qui est encore dans les marchés publics un peu compliqué. L'ARS a été longue à venir vers ça, alors que dans des pays comme la Belgique, le Luxembourg, il y a très longtemps que l'eau de pluie peut être récupérée pour l'usage sanitaire. En France, nous avons peur que nous la buvions, je ne sais pas. Il y avait des inquiétudes, mais l'étau tend à se desserrer.

Je ne reviendrais pas sur la politique en faveur de l'alimentation dans les restaurants scolaires et de la réduction du gaspillage alimentaire. C'est quelque chose qui nous occupe beaucoup, mais je pense que c'est un axe absolument important à maintenir. Vraiment, il ne faut pas baisser la garde dessus, parce que nous étions arrivés comme d'autres à un gaspillage qui posait vraiment question. Et nous nous rendons compte que dans la tête de tout le monde - je ne citerais personne - finalement, jeter ce que nous n'avons pas mangé, c'est naturel. C'est un geste quasiment naturel. Nous en étions tous là, je crois. Personne ne se posait la question, comme peut-être nos grands-parents, de la réutilisation des restes. Et il y a vraiment une modification importante des pratiques à reprendre sur ce terrain.

Des points importants aussi de la politique qui a été menée, c'est celle de l'efficacité, de la sobriété et des énergies renouvelables. Des bâtiments communaux sont - vous le savez, nous l'avons voté - au service de la production d'énergie dans le cadre du partenariat Ville / INR. Huit bâtiments communaux sont couverts par Enercoop. Vous le savez aussi, nous avons eu le débat ici. Nous avons entamé des travaux d'isolation thermique à l'école Brana. Au fur et à mesure, il y a un programme qui se déroule. Des réductions d'énergie de l'éclairage public avec des remplacements maintenant massifs de lampes traditionnelles par des LED, qui produit une forte réduction aussi des nuisances lumineuses. Vous avez vu qu'hier, un des lauréats a présenté un projet de diminution de la pollution lumineuse. Je trouve que c'était très bien. Donc il va falloir que nous étudions la possibilité d'avoir dans un quartier, des rues où nous aurons une détection au moment où il y aura un mouvement et pas de lumière ou moins de lumière en l'absence de mouvements sur l'espace public. Là aussi, je crois qu'il faut y arriver d'abord parce que c'est un confort pour tout le monde, y compris chez soi, si nous n'avons pas envie de baisser les volets jusqu'en bas. Et c'est surtout pour la biodiversité fondamentale, puisqu'il y a quand même pas mal de faunes nocturnes. Et le confort des usagers n'en est pas diminué. Beaucoup d'expériences sont menées dans énormément de villes et je crois qu'il faut que nous y allions nous aussi, résolument.

Trois axes prioritaires pour poursuivre : le dossier alimentation. Nous inscrivons la Ville dans un système alimentaire territorial. Je vous ai dit que nous montions un réseau de communes volontaires. Les communes sont compétentes pour la restauration collective, mais l'idée est d'arriver à agréger les producteurs du territoire, à les aider sûrement, parce que nous avons bien compris où étaient les problèmes dans ce qu'est la transformation et l'exutoire commercial. La restauration collective peut être un des leviers qui permet aux producteurs d'assurer un revenu régulier et pérenne. C'est vraiment un grand champ, mais c'est une réalisation à l'échelle du Pays basque à laquelle nous allons participer évidemment.

Se déplacer. Nous revenons au plan de déplacement qui va être mis en place par la communauté, mais nous allons déployer des stationnements vélos très vite. Et un lauréat nous a poussés à le faire des fois où nous n'aurions pas été assez rapides. Nous allons mettre en place une politique de communication en faveur des mobilités actives et participer à l'élaboration d'un plan de mobilités inter établissements. C'est au quartier Marracq. C'est une initiative qui venait au départ des établissements et notamment, du collège Largenté. Et nous allons continuer à travailler avec eux pour avoir le plan de déplacement le plus large possible.

Habiter. Je reviens à ce que je disais précédemment et qui concerne le plan climat. Nous avons en cours un référentiel développement durable du bâti. Que se cache-t-il derrière ces mots? Nous ne pouvons pas l'imposer, mais les services sont en train de travailler à l'élaboration d'un référentiel par rapport aux matériaux biosourcés, à toutes les bonnes pratiques que nous pouvons avoir. Ça sert un peu de guide. Ça peut servir de conseil. Ce sera plutôt une incitation à faire, parce qu'il ne peut pas y avoir de contrainte.

J'ai à peu près donné l'essentiel de ce rapport. Et je peux répondre à vos questions si j'ai oublié des choses.

M. le Maire : Colette Capdevielle.

Mme Capdevielle : Monsieur le Maire, mes chères et chers collègues. C'est vrai qu'aujourd'hui, les collectivités locales sont toutes conduites à s'interroger sur les impacts environnementaux dans chaque domaine de compétence. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, je le lisais encore il n'y a pas longtemps, 100 % des collectivités territoriales ont intégré le concept de développement durable dans le cadre de leur politique publique.

Beaucoup aussi, pour fournir une image valorisée de leur politique et de leurs démarches, utilisent le *green washing*, l'écoblanchiment pour le dire en français, qui prend place au lieu d'un véritable développement durable. C'est vrai que Bayonne n'est pas unique. Je me moquais de Biarritz tout à l'heure, mais là je valorise la commune pour dire qu'elle vient de voter une décision grâce à Guillaume Barucq qui est médecin et qui est très sensible à ce sujet. Biarritz devient une ville sans perturbateur endocrinien avec tout un plan d'action, j'ai regardé, qui est assez intéressant.

Mais, c'est vrai que le développement durable est une ligne de conduite. La définition est que ça doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. C'est l'équation, mais ça ne doit pas être un fourre-tout, un catalogue et certainement pas un bilan forcément municipal. Une fois que nous posons cette définition, chacun finalement met dans le développement durable un peu ce qu'il veut. Et ça finit par être véritablement un fourre-tout. J'ai lu avec beaucoup d'attention ce rapport. Nous évoquons même la notoriété et l'attractivité de la Ville par le développement durable. Nous évoquons même l'ancien palais de justice. C'est dire.

Pour nous, le développement durable, c'est aussi plus de transparence, plus de concertation, plus d'éthique dans les pratiques, plus de responsabilités, une meilleure gestion des fonds publics, une préservation du patrimoine public aussi. C'est le développement durable. C'est aussi conserver ce qui est à nous. Puis, c'est aussi et surtout développer des valeurs de sobriété.

Vous parliez tout à l'heure de gaspillage. J'ai pris tout à l'heure ici, c'est un exemple, tous les affiches, journaux, tracts, tout ce qui se fait actuellement à Bayonne, en matière de communication. Pour le mois de février : agenda des patrimoines, le DIDAM en musique,

Lauga côté scène, Confluences, rencontres, tango, piscine, le bâti ancien, la carte Déclic, le carnaval, le muséum d'histoire naturelle, la médiathèque, les journées de la petite enfance, la plaine d'Ansot, générations juniors, générations séniors, la très belle exposition d'Yvon Lambure. C'est juste en ce moment, au mois de février.

Je n'évoquerai pas bien évidemment, les milliers d'enveloppes et de feuilles papier glacé mises dans toutes les boîtes à lettres de la commune pour inviter aux vœux les Bayonnais. Je ne parlerai pas de ceux qui passent leur temps à distribuer des documents qui malheureusement, bien souvent, finissent dans les poubelles. Jamais nous n'avons eu autant de communication et jamais nous n'avons eu autant de papier. Combien d'arbres sont-ils abattus pour toute cette communication ? Est-ce vraiment utile et quelque chose qui est durable ? Est-ce une bonne gestion durable des politiques publiques de la ville ?

Effectivement, heureusement que nous ne mesurons pas l'impact de tout cela sur l'environnement. Alors trois points sont développés, qui sont donc les points sur lesquels il y aura un renforcement des actions à venir. Même, nous voulons enclencher une réflexion sur l'impact environnemental du numérique. Je vous invite à enclencher une réflexion sur l'impact environnemental de tout ce papier qui circule aujourd'hui dans la commune de Bayonne.

Sur l'alimentation, bien sûr, énormément d'efforts ont été faits dans les cantines scolaires. Nous partions de loin. Mais, il y a aussi beaucoup d'efforts à faire en termes de circuit court dans les repas à domicile qui sont donnés, livrés à nos personnes âgées, et puisque tout à l'heure, vous parliez de collectivités : l'hôpital, le Centre Hospitalier et également les EHPAD.

Sur la question des déplacements et des liaisons douces, c'est bien de mettre de petits parkings et des garages à vélo, mais pour celles et ceux qui se déplacent un peu dans notre commune, avouons quand même que la circulation en vélo, à Bayonne, est particulièrement compliquée. Elle est d'ailleurs particulièrement compliquée à Bayonne, à Anglet et à Biarritz, sauf le dimanche matin, quand nous voulons faire le long de l'Adour pour du loisir. Mais, pour les déplacements, je ne sais pas ici combien il y a de personnes qui veulent prendre un vélo et qui n'ont pas peur. Franchement, ce type de mobilité reste quelque chose d'extrêmement compliqué et comparativement à d'autres communes. L'utilisation des cycles en général, vélo, vélo électrique, etc., reste quand même particulièrement faible par rapport à d'autres villes et d'autres métropoles, parce que nous n'avons pas anticipé les véritables pistes cyclables au sens de ce que doivent être les pistes cyclables.

Enfin, vous n'évoquez pas évidemment dans ce document l'écoquartier de Plantoun, mais l'écoquartier du Séqué. Il est qualifié d'écoquartier. Ce n'est pas forcément ce que les spécialistes de l'écoquartier reconnaissent, parce qu'un écoquartier est un quartier dans lequel cohabitent les transports et les transports publics, dans lesquels il n'y a pas la voiture, où la voiture est à l'extérieur et où les mobilités à l'intérieur se font douces. Et dans ces quartiers, il y a effectivement tous les commerces et tous les services qui sont à proximité, qui font que les personnes n'ont plus besoin de voiture. Pardon, mais pour le quartier du Séqué, c'est particulièrement raté. L'écoquartier doit aussi intégrer tous les enjeux, c'est-à-dire un cadre de vie, un lien social. J'ai bien vu la maison de quartier. J'ai bien vu que nous allons faire des efforts avec les nouveaux logements, mais avouons quand même que dans tous les critères, nous en cochons peu en définitive.

J'en termine en disant que ce document est extrêmement intéressant. Dans quelques mois, vous avez votre bilan municipal qui est fait sous forme de catalogue. C'est fait. Il va être encore, je suppose, distribué à très large échelle dans les boîtes à lettre des Bayonnais. Si effectivement, le papier, l'image peut paraître vertueuse, certaines des pratiques restent

classiques, et peu marquées par le souci de protéger les ressources, puisque c'est principalement ça, le développement durable.

Nous prenons acte puisqu'il n'y a pas de vote. Nous prenons acte, mais nous n'en pensons pas moins.

M. le Maire : D'accord. C'est Madame Aragon qui continue.

Mme Aragon : Monsieur le Maire, chères et chers collègues, l'introduction de votre rapport 2018 fait référence au défi de la transition énergétique et écologique qui induit des changements structurels importants de nos modes de vie, en particulier dans les domaines de l'alimentation, des déplacements, du logement et de la consommation. Nous partageons totalement cette analyse. Pour poursuivre la stratégie territoriale de développement durable, vous vous engagez sur trois axes : s'alimenter, se déplacer et habiter.

Si les progrès sont concrets et visibles sur « s'alimenter » et « habiter », « se déplacer » reste très en retrait. La mobilité douce avance plutôt au ralenti.

Nous attendons avec impatience le schéma de développement vélo qui, nous l'espérons, donnera lieu à une concertation avec les Bayonnaises, Bayonnais, usagers, et les associations qui sont force de proposition. La présence des vélos doit être systématiquement prise en compte dans tous les travaux de voirie municipale.

La participation au Plan de mobilités inter-établissements du quartier Marracq, piloté par le Syndicat des mobilités, est également une priorité, mais nous sommes surpris que l'hôpital de Bayonne, premier employeur de la Ville et situé dans le quartier Marracq, saturé en matière de circulation routière, ne fasse pas partie des établissements partenaires.

Intervention hors micro

Mme Aragon : Nous n'avons pas accusé.

M. le Maire : Poursuivez.

Mme Aragon : Nulle mention de la navette fluviale qui est certes fort sympathique, mais très éloignée du développement durable. Elle coûte près de 1 million d'euros par an. Et après l'extension sur Boucau et Anglet qui devrait coûter 2,5 millions d'euros, elle devrait devenir payante. Sera-t-elle remplacée par une navette électrique pour la traversée du pont Saint-Esprit, navette gratuite ?

Le Syndicat des mobilités ne semble pas avoir les mêmes exigences que la ville de Bayonne en matière de développement durable lorsqu'il annonce la prise en charge des frais d'autoroute sur la « rocade côtière » qui semble être la traduction d'autoroute, et propose de subventionner l'utilisation de la voiture pour plus de 1 million d'euros par an, selon les premières estimations, alors que les employeurs ont l'obligation de prendre en charge une partie du prix des titres d'abonnement souscrit par leurs salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos.

Donc pourquoi le syndicat prend-il la décision de favoriser la voiture et l'autoroute plutôt que les transports en commun ?

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? S'il n'y en a pas pour l'instant, Madame Bisauta.

Mme Bisauta : Je vous remercie de ce débat, parce que, pour une fois, il y a des échanges autour de ce thème. Dire que nous sommes parfaits en tout, je ne m'y risquerais pas. Mais

je pense que ça n'existe nulle part. C'est vrai, nous avons du retard pour le vélo et des difficultés. Je vois ça, mais j'ai vu Pau, par exemple, il n'y a pas longtemps. Il y a d'autres endroits où il y a des difficultés, mais il y en a dans les villes voisines. C'est vrai qu'il y a du retard. Nous profitons de l'amélioration de l'espace public actuellement, réellement pour qu'il y ait des améliorations autour de la pratique du vélo. Après, vous savez que la ville de Bayonne n'est pas la première, mais elle n'est plus la dernière. Tout à l'heure, je ne l'ai pas dit, mais quand je suis allée aux rencontres nationales santé environnement, c'était pour participer à une table ronde où on m'a demandé par rapport à certaines initiatives de la Ville. Donc il y a des choses qui ne sont peut-être pas encore au niveau, mais il y a des choses qui ont bien avancé.

Alors, vous me parlez de l'écoquartier. Je vais revenir sur le papier aussi. L'écoquartier, depuis le départ, nous savions qu'il y avait un problème qui était celui de sa situation. D'ailleurs, au début, il ne devait pas être un écoquartier. C'était d'abord faire de l'urbanisation. Effectivement, il est situé à 4,5 kilomètres par rapport au centre-ville. Là, il y a un choix. Tout le monde sait. Personne ne découvre maintenant que le transport en commun est important dans les écoquartiers. Je l'avais découvert quand on disait que le développement durable n'intéressait pas beaucoup. Mais, c'était des terrains municipaux et de notre côté, nous répondions à un autre élément : l'accession sociale à la propriété. Nous sommes sortis quand même à 1 900 euros le mètre carré à Bayonne, dans un site et un environnement exceptionnels, qui pourraient profiter aux personnes modestes, de classe moyenne, des infirmières comme je l'ai été, qui habitent là d'ailleurs. J'en connais. Ça permettait à des personnes qui travaillent et vivent à Bayonne, d'habiter à Bayonne. Nous pouvions faire de l'isolation de bâtiment. Nous pouvions faire du compostage. Nous pouvions faire des jardins partagés. Nous pouvions faire avec les habitants, une maison de quartier dont la première pierre sera posée le 22 février 2019. Nous pouvions faire de l'habitat participatif avec l'extraordinaire réalisation de Terra Arte.

Alors quand vous faites la colonne des plus et des moins, vous savez que vous avez un caillou dans la chaussure qui est à 4,5 kilomètres de Bayonne. Il y a un bus qui s'est mis en place, qui est trop long, mais je vais vous dire quelque chose quand même. Quand nous avons ouvert le quartier du Séqué, le bus ne pouvait pas être là au mois de mai. Nous avons dit que pour toutes les personnes qui ne veulent pas circuler avec leur voiture, nous avons mis avec Chronoplus quelque chose en place. C'est-à-dire qu'un taxi pouvait venir chercher et amener au premier arrêt de bus les personnes pour éviter les allers/retours en voiture. Nous avons eu une personne.

Nous verrons quand ça s'améliorera. Les travaux sur le chemin de Pinède vont être faits, ce qui va améliorer de plus de 20 minutes le transport en commun. Nous verrons s'il y a un véritable changement des habitudes. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait avant ? Parce qu'il y avait une histoire avec des propriétaires qui étaient en indivision et pour un morceau de terrain qu'il fallait récupérer pour que le bus passe sur cette route, ça a été quand même relativement long. Aujourd'hui, ça va être fait. Nous verrons si ça incite à prendre le transport en commun et tant mieux si ça le fait.

C'est vrai que dans la colonne des plus et des moins, il me semble qu'il y avait beaucoup plus de plus que de moins, tout en sachant que c'était quelque chose qui était dans le curseur. Quand nous faisons du développement durable, il faut mettre les choses à plat et regarder le curseur. C'est le plus faible. C'est vrai. Nous ne pouvons pas le nier.

Après, si vous regardez Ginko à Bordeaux, dire que les voitures ne rentrent pas, ce sont des idées. Nous remontons aux premiers écoquartiers. Un des premiers écoquartiers que je suis allée visiter, effectivement, était avec des parkings en silo à l'extérieur du quartier, mais si

vous allez en Suède, en Belgique, ce n'est pas du tout le cas. Les voitures rentrent. Elles sont souvent sous les maisons.

Mme Capdevielle : Non.

Mme Bisauta : Ne me dites pas non, Madame Capdevielle. J'y suis allée. C'est une évidence, à Ginko aussi. Ça dépend comment sont configurés les écoquartiers, mais ce n'est absolument pas des lieux où les voitures ne rentrent pas. C'est tellement ahurissant. Nous ne pouvons pas dire ça. C'est vrai que le premier était conçu ainsi, BedZED aussi en Angleterre. Mais nous remontons à 15 ans. Les choses ont évolué depuis.

Le papier. Nous écrivons beaucoup. Nous publions beaucoup. Vous dites que ce qu'il y a dedans ne vous intéresse pas, je le comprends très bien. Après, sur le papier en lui-même, il faut avoir une réflexion dessus. On vient souvent me dire : « Internet », « dématérialiser », « toutes les collectivités s'y sont mises ». Cela fait des économies, mais ça n'amuse pas toujours les élus, parce qu'ils impriment chez eux beaucoup. Il y a encore des personnes qui font des annotations sur du papier. Moi, je me demande si nous n'allons pas arriver à un moment – c'est une réflexion personnelle – où nous allons nous dire que le papier recyclé, avec une gestion raisonnée – je vois Marie-Christine qui fait oui, parce qu'elle voit de quoi je vais parler – des forêts, ce n'est pas finalement mieux que trop d'Internet.

J'étais en train de regarder pour ne pas dire trop de bêtises. En matière d'émission de CO₂, Internet pollue une fois et demi plus que tout le transport aérien. Nous savons qu'Internet représente près de 18 % de la dépense d'énergie mondiale, que les *data center* dont nous avons souvent parlé ont besoin d'être rafraîchis. Il y en a même qui ont l'idée géniale d'en apporter en Arctique, créant un désordre effroyable. Nous sommes aussi très pollués par des choses sur Internet. Je suis désolée. Ces jours-ci, nous recevons des contenus sponsorisés dont je n'ai rien à faire, mais comme ils sont envoyés à des milliers de personnes – je me suis renseignée – c'est aussi quelque chose qui consomme beaucoup d'énergie.

J'ai barré les choses, parce que je n'aime pas l'émission non souhaitée sur ma page de Facebook de ces contenus. Il faut faire attention à Internet qui peut être à la fois polluant et tout aussi dérangeant que nos publications qui ne vous agrément pas, ce que j'entends très bien. Moi aussi, il y a des choses qui ne m'agrément pas, grâce quand même à Monsieur Facebook, j'ai pu les retirer de ma page.

Après, la navette. Je vais y revenir. Mathieu Bergé, l'autre jour, nous a dit que ça faisait 30 euros le passage.

M. Bergé : C'était 5 euros. Je me suis trompé. Pardon. C'est quand même très cher.

Mme Bisauta : C'est cher.

M. Bergé : Nous allons en parler.

Mme Bisauta : Nous allons en parler. C'est le prix du passage d'un bus. Ce n'est pas que le pass d'un usager. C'est le prix de revient d'un voyage en bus. Vous savez que dans le voyage d'un bus, la part commerciale est entre 30 et 39 %.

M. Bergé : C'est le transport en général.

Mme Bisauta : Le prix de revient du transport d'un voyage en autobus ici, c'est 15,70 %, 15,60 %. Jean-Paul connaît les chiffres mieux que moi. Et le reste est payé par la collectivité.

La part commerciale est faible. Mais j'ai posé la question. Sensiblement, un passage de navette représente un ticket d'autobus, sauf la part commerciale qui serait de 1 euro.

Je réponds dans le désordre. Monsieur le Maire, vous complétez un peu sur Vinci, je ne sais pas où en sont les négociations. Et je ne suis pas vraiment très informée de ce sujet. Par rapport aux questions posées, parce que les questions se posent. Écologiquement, quel est le mieux? Quel est le pire? Comment faut-il faire? Toute activité humaine est impactante. J'en suis arrivée à cela. Dès que nous bougeons, nous avons un impact. Après, que faut-il choisir comme stratégie? Le débat a lieu, y compris avec vous. Ce que j'y vois, je vous le dis très clairement, où est l'espoir dans cette expérimentation? Que beaucoup de voitures qui sont bloquées aux entrées de l'agglomération bayonnaise au sens large, les personnes qui viennent travailler, qu'il y ait un report sur un contournement par la voie rapide. À partir du moment où nous allons le favoriser, ce sera moins cher. Je vous signale que ce qui est mis en place n'est que pour les heures de pointe et pour les personnes qui travaillent. C'est deux heures le matin et deux heures le soir. Ce n'est pas toute la journée.

Favoriser le covoiturage, parce que c'est encore plus intéressant pour les covoitureurs, tout en mettant en parallèle – je le dis parce que je le dis partout, je le dis aux syndicats – des aires pour recevoir ces covoitureurs. Nous n'y sommes pas tout à fait encore. C'est une réalité. Ce n'est pas faute, Monsieur le Maire pourra le confirmer, que certains le répètent en boucle. Mais entre l'espoir et la réalisation, il se passe un certain temps. Mettre des espaces pour les covoitureurs. Souhaiter que les personnes covoitent. Ce serait leur intérêt économique et ce sera d'autant moins de voitures. Mais même parmi ceux qui ne covoiteront pas, si nous enlevons 10 à 15 % de l'engorgement sur les autres voies de l'agglomération, ce n'est pas mal. Ça permet aux autres de mieux passer. Et vous savez que la plus grave pollution vient au moment des embouteillages. C'est l'idée de renvoyer une partie, de tenter de renvoyer une partie de la circulation sur cette voie en faisant qu'économiquement, ce soit moins impactant, en essayant de dire de covoiturer. Parce que nous allons enlever 10, 15 % des personnes qui sont dans ces goulots d'étranglement, sur des voies qui sont plus internes à l'agglomération.

Là où je voudrais que Monsieur le Maire complète : nous avons dit beaucoup de choses sur la dépense et sur l'effort ou non de Vinci. Je n'ai pas tous les éléments de négociations. Je pense que Monsieur le Maire va compléter. Mais nous sommes à la recherche de solutions. Il y a aussi – et je tiens à le dire – dans ce plan mobilité, l'augmentation très importante – nous en revenons à la communauté d'agglomération, je m'en excuse – des cadences de bus interurbains, des navettes qui sont mises en place en Amikuze et en Soule, chose qu'il aurait été impossible d'imaginer ou de penser si nous étions dix petites intercommunalités à nous regarder en chiens de faïence. Là, nous voyons que les stratégies commencent. Nous allons évoluer. Il faut aller plus loin. Je ne vais pas vous parler du train, parce que ce n'est facile pour personne, quelle que soit la collectivité.

M. Bergé : Nous verrons.

Mme Bisauta : Je pense qu'entre cette offre dont je suis certaine qu'elle est en train d'évoluer, quoi qu'on en dise...

M. Bergé : Nous sommes bien d'accord.

Mme Bisauta : Je suis d'accord avec toi, Mathieu, mais il faut voir aussi. Vous voyez vous-même comment les personnes peuvent travestir les choses.

M. Bergé : Mais je ne vais pas travestir.

Mme Bisauta : C'est un patchwork. C'est un vrai mix de la mobilité. La communauté a deux ans. Par contre, il y a une volonté effectivement d'essayer de trouver les meilleures solutions possibles pour le transport de demain. Il y a des expérimentations partout. Ce qui sera pérennisé, bien évidemment, ce sera ce qui démontrera que ça a eu la meilleure réussite, la meilleure offre pour ceux qui ont besoin de se déplacer. J'espère que je n'ai rien oublié.

M. le Maire : Oui, alors, intervenez d'abord, Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : J'ai quelques remarques quand même, parce que les réponses de Madame Bisauta qui semble quand même bien embarrassée et presque un peu penaude méritent quand même quelques remarques.

Je veux bien que nous justifions l'injustifiable, mais sur la question du papier, c'est tout simplement insupportable. Nous parlons de gestion raisonnée du papier. Nous vous répondrons « gestion raisonnée de l'argent public » sur cette question. Ce n'est pas qu'une question de recyclage. Vous pouvez mettre tout le papier recyclé que vous voulez, ce sont des centaines de milliers d'euros qui sont brûlés par cette équipe dedans. Pour quels résultats en plus ? Je rappelle autre chose. Pensez-vous que cela ajoute quelque chose à la crédibilité de l'action publique pour les citoyens de recevoir – je pense que ça se mesure en kilogrammes par habitant – des kilogrammes de prospectus municipaux, promotionnels de tout ordre dans les boîtes à lettres ? Honnêtement. Je le disais à Colette tout à l'heure. Ancien monde, mais alors super ancien monde... Pensez-vous une seule seconde que c'est lu ? Quelqu'un disait que ça finit dans la poubelle, je crois que ça commence dans la poubelle pour 95 % de ces prospectus. Je crois que très honnêtement, surtout dans la période que nous vivons avec une véritable crise civique, cela déconsidère l'action publique. Les personnes se disent : « voilà ce qui est fait de notre argent ». Nous allons en reparler, parce que nous l'avons levé. Il y a une dérive de cette municipalité sur ces questions qui est grave. Elle est grave. Nous ne pouvons pas justifier l'injustifiable, même si les arbres sont replantés ou le papier produit par des forêts durables. C'est une autre question.

Il y a autre chose. Nous venons d'apprendre en vous entendant que finalement, vous venez de reconnaître à mots couverts que l'écoquartier du Séqué, en réalité, c'est une opération marketing. Cette appellation d'écoquartier, vous venez de le reconnaître, ce n'est pas un écoquartier. C'est un écoquartier, mais ça n'en est pas un. Voilà, je dirais que c'est aussi une métaphore comme tout ce qui se fait ici. Finalement, nous donnons des mots et nous reconnaissons derrière que ce n'est pas un écoquartier. Non, nous avons commencé à comprendre que ce n'est pas un écoquartier, en effet. Un quartier périphérique, un quartier isolé même, un quartier mal desservi, un quartier mal équipé pour ne pas dire non équipé. Ça fait un moment qu'il est là. Vous venez d'annoncer il y a quelques jours, lors de votre tournée de vœux pas du tout développement durable là non plus et très *old school*, que vous aviez pensé à programmer une école dans le quartier Séqué-Arrousets. Il était bien temps. Je crois qu'Arrousets, c'est même beaucoup plus ancien, pratiquement deux décennies. Il est temps d'y penser. Peut-être avons-nous fini par vous inspirer, parce que ça fait un petit moment que nous le répétons et que nous avons indiqué que ce serait une priorité. Comment pouvons-nous concevoir un écoquartier sans commencer par l'école ?

Je vais vous donner un contre-exemple, parce que des écoquartiers nous en avons déjà à Bayonne, sans le savoir. Nous avons le centre-ville. Nous pourrions en reparler. Vous êtes en train de l'abîmer de ce côté. Nous avons aussi un écoquartier qui a été extrêmement bien conçu, quoique nous en disions, la ZUP. La ZUP était un modèle d'écoquartier dans les années 1960 et 1970. Oui, quand nous avons conçu la ZUP, nous l'avons conçue avec tous ses équipements, avec ses écoles, avec ses collèges à l'époque, ses équipements sportifs, sa place qui donnait lieu à l'urbanité, le marché qui s'y est installé, ses commerces, ses services.

Ça, c'est un écoquartier. Peut-être qu'il était en béton, mais aujourd'hui, d'ailleurs à juste titre, nous revalorisons cette architecture. D'ailleurs, nous avons largement approuvé cette démarche exceptionnelle de l'ANRU qui ne visait donc pas à raser, à démolir, mais bien à revaloriser quelque chose qui avait été bien conçu et qui nécessitait tout simplement, par contre, d'être rafraîchi et remis au goût du jour dans la qualité des bâtiments. Mais dans les années 1960, 1970, oui, la ZUP a été le véritable écoquartier de Bayonne.

Le Séqué n'en est pas un du tout. Je rajouterai autre chose. Je le dis, mais nous le savons tous autour de la table. Nous pouvons nous en cacher, mais il y a quand même de véritables problèmes dans ce quartier du Séqué. Je ne parle pas d'Arrousets. Nous avons un *turn-over* considérable dans les logements, pour la bonne raison que les personnes ne veulent pas y rester. Il y a même une sous-occupation. Il suffit d'aller voir la régie des eaux ou n'importe quel opérateur qui vous le dira. C'est un véritable problème. Des logements ont été livrés avec toutes les normes. Nous étions champions du monde toutes catégories. Le problème est que tout cela finit avec des appartements truffés de mal façon, de vices de construction peut-être, bref des choses qui ne sont pas habitables avec la qualité. La preuve, c'est que les personnes louent, parce que pour une bonne partie et la majorité, ce ne sont pas des propriétaires, mais des locataires. Il y a eu beaucoup de choses achetées par des propriétaires qui ont défiscalisé et qui louent. Tout cela est sous-occupé.

Donc, oui, le Séqué, Colette, tu l'as dit, tu as utilisé l'expression *green washing*, je crois que nous étions dans du *green washing*. Vous venez de le reconnaître. Évidemment, on le reconnaît dix ans après. C'est quand même bien malheureux, et je crois que ça doit quand même nous servir de leçon pour, je dirais, toutes les politiques que nous avons à mettre en place et ne pas nous laisser abuser. Et nos concitoyens et concitoyennes ne se laisseront pas abuser par les beaux discours, les beaux catalogues, les belles intentions, ce qui est à la mode, dire que nous sommes ici meilleurs qu'ailleurs sur tel ou tel point. Un peu de modestie et de lucidité. Je crois de toute manière que nos concitoyens regardent tout ça avec un regard critique.

Ça vous amuse. C'est votre petit jeu. Philippe Daubisse, je le connais depuis longtemps. Il a toujours en général cherché à s'amuser de ce côté. Et il continue, tant pis. Je voudrais quand même que nous tirions des leçons de cela, parce que cette manière de dire les choses d'un côté et de faire exactement l'inverse, c'est-à-dire de faire mentir les mots, je crois que les gens ne le supportent plus aujourd'hui.

M. le Maire : Madame Bisauta et je vous dirais un mot sur la rocade urbaine qui a été évoquée par Madame Aragon tout à l'heure. Voulez-vous prendre la parole aussi ? Allez-y avant Martine Bisauta.

Mme Herrera-Landa : La première, c'est vous lancer un défi, parce que nous sommes en train d'évaluer le poids relatif ou l'intérêt d'utiliser Internet avec les dérives ou conséquences climatiques que vous avez évoquées et d'autre part, le papier. Nous vous demandons tout simplement d'estimer sur une année, le bilan carbone de l'utilisation du papier. Une directive de l'Union européenne va interdire l'usage unique du plastique et nous sommes sur un usage unique du papier, voire des cartons qui ne sont pas distribués. J'ai pris plusieurs photos à plusieurs endroits différents publics. La seule chose que nous vous demandons, c'est une objectivation sur une année du bilan carbone que représente la distribution dans les boîtes aux lettres.

Deuxième élément en relation avec les autoroutes, il faut savoir qu'aux heures de pointe, il y a des sorties d'autoroute qui sont bouchées. Il y a de fausses bonnes solutions parfois. Donc, il va falloir gérer un trafic qui a fortement augmenté avec déjà une dangerosité très

importante sur la sortie de Bayonne-Nord, sur la sortie d'Anglet, sur la sortie de Biarritz où d'ores et déjà, il y a des queues de voitures, tous les matins, arrêtées sur la voie de droite, avec des poids lourds lancés à grande vitesse. Par temps de pluie, c'est d'une dangerosité extrême. S'il y a un transfert de circulation, nous avons déjà de la circulation arrêtée tous les matins, ça va présenter un risque majeur. Il y a aussi les voitures qui remontent les quais de Saint-Pierre-d'Irube, qui sont bloqués sur le pont pour sortir également à Saint-Esprit et nous allons nous retrouver avec un flux de circulation augmenté, donc un risque d'accidentologie supérieure et une pollution qui sera déplacée du centre-ville, de la très proche périphérie vers l'autoroute, mais avec un impact environnemental qui sera sensiblement le même. Il y a le problème de gestion des flux qui ne nous appartient pas, mais sur lequel je voulais dire un petit mot. Étant usagère de cette autoroute, parfois, c'est vrai que c'est très dangereux.

Mme Bisauta : Je vais laisser, Monsieur le Maire, répondre dessus. Je pense que nous passons une excellente soirée, parce que nous parlons de rocade urbaine, mais nous avons eu droit à la légende urbaine aussi. Parce que ce qui est dit sur le Séqué, nous ne savons même plus de quoi il s'agit. Je suis très penaude. Pour la première fois de ma vie, je suis penaude. Cela en étonnerait plus d'un. Après tout, nous pouvons nous exercer à la « penauderie ». Il n'y a pas de raison.

Il a été labellisé écoquartier en 2010 par un ministère qui n'y connaissait rien probablement.

M. Etcheto : Les labels, vous les avez.

Mme Bisauta : Nous avons été relancés, avec la particularité que c'était pour la classe déchets.

Je partage l'histoire de la ZUP qui est un écoquartier. Et le centre ancien. Quand nous avons lancé le projet européen Links, la lettre d'intention était : « les centres anciens sont les écoquartiers de demain ». En fait, un écoquartier, ce n'est pas de savoir si la voiture y rentre ou non. L'écoquartier, c'est un peu la vie de village que nous menions autrefois, la vie de quartiers, c'est-à-dire d'avoir à côté les commerçants, les transports publics, pouvoir faire le plus de choses à pied ou sans avoir recours à la voiture. Malheureusement, après, nous sommes devenus une génération beaucoup plus *addict* à la voiture et nous avons fait en sorte d'aller au supermarché en étant obligés d'utiliser les véhicules.

Quand nous avons fait ce projet, nous ne sommes pas en train de déclarer que ce n'est pas un écoquartier. Ne l'appellez pas écoquartier si ça ne vous fait pas plaisir. Ça nous est franchement égal. Ce que nous avons essayé de faire, c'est de répondre le mieux que nous pouvions aux défis qui se posent aujourd'hui à tous les habitants : déchets, compostage, jardins partagés, accession sociale à la propriété, maison de quartier, habitat participatif, le centre commercial qui va ouvrir dans les semaines qui viennent. Donc, il y a des personnes qui en grande majorité ne prendront pas le transport en commun, peut-être que je me trompe et je le souhaite. Il n'y avait pas de bus toutes les dix minutes. C'est une réalité.

Pour autant, n'avons-nous pas à travers cette urbanisation qui était justement à destination des personnes qui travaillent tout simplement, qui ont besoin de se loger et que sur la ville, ça devient assez conséquent financièrement ? C'était une réponse. Vous voulez dire que ce n'est pas un écoquartier. Ça n'en est pas un. Je m'en moque complètement. *Green washing* ? Mais à une époque, vous ne saviez même pas ce qu'était l'écologie.

M. Etcheto : Allez-y.

Mme Bisauta : Vous me l'aviez d'ailleurs dit à une certaine époque. Je ne vais pas répéter les paroles. Nous les répéterons en privé. Mais vous faites des réquisitions insupportables. Vous nous parlez comme si nous étions là à détourner de l'argent public, à mentir sur les opérations que nous faisons. Mais pourquoi croyez-vous que nous y passons des heures ? Peut-être que nous ne travaillons pas bien pour les Bayonnais, c'est sûr. J'en connais certains qui s'imaginent qu'ils feraient cent fois mieux et cent fois plus vite. Nous agissons avec nos moyens. Nous agissons avec notre façon de penser, mais nous accuser de malhonnêteté intellectuelle, de manque de conviction, notamment sur dossier, je peux vous dire que oui, ça me rend assez penaude. J'estime quand même que nous nous connaissons. Nous voyons ce que nous faisons les uns et les autres et dire que nous ne faisons pas les choses par conviction, si vous voulez. Mais autour de cette table, il y a des personnes qui font des choses par conviction, autant de notre côté que du vôtre, parce que l'engagement public auprès des habitants du Pays basque, de la ville de Bayonne, nous n'avons rien à vous envier, véritablement rien à vous envier. C'est un peu fatigant le mépris dont vous faites preuve depuis des années, individuellement ou collectivement à notre égard. Et je vous dirais même, et très sincèrement, Monsieur Etcheto, c'est totalement inacceptable et insupportable, parce que ce que vous nous dites, que nous sommes obligés à longueur de conseils municipaux qui n'en finissent pas, c'est tout simplement inacceptable et indigne. Parce que, que vous ayez des critiques à faire, des propositions à faire, c'est le rôle d'une opposition. Et je crois que je l'ai connu. Mais que vous passiez le temps à dire aux personnes qu'elles sont malhonnêtes, qu'elles pillent l'argent public, qu'elles s'enrichissent, mais vous dites n'importe quoi. Que vous ne lisiez pas nos publications, je vais être polie, mais franchement... Mais il y a peut-être des personnes qui les lisent et des personnes qui ne les lisent pas. Puis, il y a des personnes qui les archivent. Que voulez-vous que je vous dise ? Il y a de tout pour faire un monde. Vous ne connaissez que des personnes qui ne supportent plus de recevoir nos publications. Nous connaissons des personnes qui sont contentes de les avoir. Et c'est tout. Et un jour, il y aura le juge de paix. Laissez-le arriver. Mais arrêtez de nous insulter parce que c'est quand même assez pénible.

M. le Maire : Oui, Monsieur Etcheto, vous avez le droit de dire quelque chose.

M. Etcheto : J'espère avoir le droit de dire quelque chose. En fait, ce que Madame Bisauta ne supporte pas, c'est le débat. Je vous invite juste à un petit jeu. Je ne vais pas être très long. Puis-je parler ? J'ai pris quand même sur moi.

M. le Maire : Allez-y.

M. Etcheto : Je répondrai très calmement. Je vous invite à une chose. Il y aura un procès-verbal. Nous allons relever sur le procès-verbal les termes que j'ai employés, les termes que Madame Bisauta a employés avec les sourires de connivence derrière et nous ferons le bilan. C'est très simple à faire. Les termes « mépris », « indigne », j'aurais accusé quelqu'un ici d'avoir détourné de l'argent public. Imaginez donc. Ça continue. Cette technique continue, cette diversion de quelqu'un aux abois, et ça ne trompera personne. J'ai dit ce que j'avais à dire et je peux le redire. Pour que les choses soient très claires et que nous ne nous trompions pas, vous venez d'avouer implicitement, à mots couverts, que l'écoquartier du Séqué était une opération marketing en ce sens, que ce n'était pas un écoquartier. C'est ce que j'ai dit. J'ai dit également que l'accumulation de kilogrammes de papier dans les boîtes à lettre des Bayonnais, était un scandale et était *old school*, était un témoignage de l'ancien monde, était injustifiable quand nous venions parler de développement durable. J'ai dit ça. Je n'ai pas dit autre chose, Madame Bisauta. Je n'ai pas parlé de détournement d'argent public. Je n'ai pas fait d'allusion sur des propos que j'aurais tenus. Je ne sais même pas de quoi vous me parlez. Mais, allez-y. Assumez jusqu'au bout ce que vous avez à dire. Vous

voulez être courageuse devant un micro, allez-y jusqu'au bout. Dites-moi ce que je vous aurais dit. Vous en êtes bien incapable.

M. le Maire : Le courage de Madame Bisauta, je crois que personne n'en doutera ici.

M. Etcheto : Visiblement, nous étions dans autre chose que du courage.

M. le Maire : Avez-vous terminé ?

M. Etcheto : J'ai terminé, mais je tiens quand même à rappeler un petit peu le minimum de décence que nous devons avoir pendant le débat, parce que les mots que j'ai entendus étaient à mon endroit, à l'endroit de notre groupe. Sommes-nous bien d'accord ? Ces mots, j'en ai pris deux à la volée : « mépris », « indigne », « nous vous entendons depuis trop longtemps ». Interrogez-vous un peu dessus. Je comprends que vous soyez très nerveux, parce qu'en effet, le juge de paix arrive et il va arriver. En attendant, il y a des politiques qui sont en place. Il y a des politiques qui consomment de l'argent public. Nous sommes ici pour les examiner. C'est le cas d'ailleurs aujourd'hui avec les orientations budgétaires, dans quelques instants. Et nous sommes ici pour les évaluer et les soumettre un peu à l'éclairage des Bayonnais. Je crois que c'est de notre responsabilité. Et si ce que je vous dis vous dérange avec les mots que j'ai employés, le débat démocratique, nous n'en avons certainement pas la même culture, mais nous aurons l'occasion de poursuivre, je crois, cet échange, puisque nous arrivons vite aux orientations budgétaires.

M. le Maire : Très bien. Il y a un point qui est resté en suspens parce que Martine Bisauta a proposé que j'y réponde, c'est la question de la rocade urbaine et de la « négociation ». Je vais essayer d'être rapide dessus, parce que c'est un vrai sujet que celui de la rocade urbaine. Martine Bisauta l'a déjà indiqué, ce n'est pas la seule réponse aux problèmes que nous avons. Elle l'a amplement indiqué tout à l'heure, mais c'est une des réponses. Lorsque nous avons fermé le pont Saint-Esprit pendant dix mois, nous avons constaté – en tout cas, les ASF me l'ont dit – que 30 % de la population qui passait par le centre-ville prenait désormais l'autoroute. Ils le faisaient contraints et forcés, en payant le tarif que vous savez. Il y a des familles qui ne peuvent pas supporter ce prix et il y a des familles qui ne peuvent pas ou qui ne pouvaient pas, je dirais, pourront ou ne pourront pas, mais il y a des familles qui jusque-là ne pouvaient pas avoir d'alternatives et qui ont pris l'autoroute.

Il s'agissait pour nous de répondre à ce phénomène que tout le monde connaît. Nous sommes ici avec des équipements de centralité, donc avec des flux de circulation qui nous arrivent de partout. Chacun le sait. Vous connaissez nos équipements majeurs. Je n'y reviens pas. Vous les avez parfaitement en tête les uns et les autres. Cela explique que c'est ici que ces flux de circulation sont les plus importants. Ce n'est pas forcément très grave. Ce n'est même pas grave du tout – je parle des flux de voiture – si ces flux sont justifiés par des déplacements qui concernent notre cité. Ça l'est beaucoup moins si ce sont des déplacements qui ne concernent pas notre cité. Et lorsque vous avez des personnes qui prennent le centre-ville de Bayonne ou qui prenaient le centre-ville de Bayonne, en considérant que c'est plus facile, que c'est plus agréable de ne pas payer, il y a quelque chose qui s'oppose. Maintenant, vous pouvez faire le grief en disant que ce n'est pas très développement durable, qu'il y a des gaz à effet de serre. Je vois très bien l'argumentaire. Vous savez, nous avons tous notre kilogramme d'arguments, chacun de notre côté.

Principe de réalité, s'il vous plaît. Nous constatons aujourd'hui que si nous arrivons à déplacer de l'agglomération urbaine vers l'autoroute, c'est près de 30 % de flux que nous aurons en moins, et un flux qui n'apporte rien. Vous me direz que les fumées soient dans le centre-ville ou qu'elles soient sur l'autoroute, c'est pareil. Oui, c'est sûr, au global.

Mais, tout ça, avec Vinci, c'est une négociation lancée depuis fort longtemps. Nous nous sommes beaucoup cassé le nez dessus. Il faut quand même avoir conscience d'une chose. Vinci est un gros contractant de l'État français. Vinci n'est jamais que le concessionnaire qui obtient de l'État la remise d'un bien, c'est-à-dire de l'espace public et qui fait les aménagements que nous connaissons et qui ensuite encaisse les bénéfices du péage. Lorsque vous avez un tiers – la communauté d'agglomération est un tiers - au contrat entre l'État et Vinci qui intervient pour dire « écoutez, vous traversez notre territoire. Ce n'est pas tout à fait normal que nous ne puissions pas prendre votre autoroute ». Ils nous répondent « vous n'êtes pas dans le contrat. Vous ne pouvez pas nous imposer quoi que ce soit. Vous interrogez l'État ». Nous l'avons fait. Mon prédécesseur, Jean Grenet, est allé à la direction des autoroutes à plusieurs reprises. Porte fermée.

Il a fallu commencer à imaginer une négociation, sauf que l'environnement de ce sujet a beaucoup changé. Il se trouve que les autoroutes sont aujourd'hui directement intéressées, et Mathieu Bergé le sait, par les parcs relais, par les parcs de covoiturage, parce que ça participe aussi à des solutions qu'ils cherchent. Donc, bien sûr, il y a une somme qui devra être versée par l'agglomération ou le syndicat des mobilités – c'est la même chose – à Vinci pour compenser. Mais ce sera une partie. Ce n'est pas encore arrêté d'ailleurs. Rien n'est signé, mais ce serait une partie. Tout cela entre dans une négociation, et je crois que les habitants de notre ville – parce qu'après tout, nous sommes ici au conseil municipal de Bayonne –, les Bayonnais ne seront pas insensibles au fait que ces voitures ne passent plus sous leurs fenêtres et sous leur nez inutilement. Ils n'en souffriront pas. Maintenant, nous avons bien sûr le souci que la question soit vue globalement. Et nous n'avons pas dit que nous allions supprimer les voitures du jour au lendemain. Nous en sommes incapables. L'offre, nous essayons de la porter le mieux possible. Les parcs relais, nous allons en faire au maximum : Garos, Tarnos, il y aura 400 places ; entre Bassussarry et Arcangues, 400 à 500 places ; Boucau, puisqu'il y aura une navette urbaine, et c'est vers ça que nous allons. La région a participé à la réunion dessus. Donc, plusieurs centaines de places dont nous avons discuté ensemble pour essayer de faire en sorte que ce que nous sommes en train de faire, c'est faire en sorte que les personnes puissent laisser la voiture et le fassent le plus tôt possible. L'autoroute est un pis-aller, mais nous ne pouvons pas l'exclure.

Alors, oui, nous préférons que les personnes viennent jusqu'à Garos, laissent leur voiture, prennent la navette fluviale pour se retrouver à l'Hôtel de Ville. Bien sûr que nous préférons ça. Ils gagneront du temps et ça leur coûtera 1 euro. Le prix de revient ne sera pas à 1 euro, Martine Bisautia l'a rappelé tout à l'heure. Il sera plus proche de 5 euros. Peu importe. L'important pour nous, et les politiques publiques sont faites pour ça, pour changer les comportements, faire en sorte d'améliorer l'offre. Ça fait partie du panel. J'arrête là, mais ça fait partie du panel.

Et je voudrais dire d'une manière plus globale que je me réjouis du débat que nous avons sur ce rapport. C'est la première fois que je vois un sujet budgétaire qui doit obligatoirement, depuis peu d'ailleurs, être précédé de ce débat sur le développement durable aussi riche qu'aujourd'hui. Nous avons abordé les uns et les autres, d'une manière ou d'une autre, peu importe le ton avec lequel ça a été dit, les vrais sujets.

M. Bergé : Juste très rapidement, parce que nous n'allons pas prolonger le débat sur le dossier, mais j'ai quand même une problématique, qui touche à la démocratie et qui est assez proche de ce que disait tout à l'heure Jean-Claude Iriart sur le contrôle démocratique des politiques publiques.

Sauf que la question des mobilités est peut-être la question la plus stratégique de notre territoire et je parle à l'échelle du Pays basque. Et quelque part, la question de la constitution

du syndicat des mobilités à l'échelle du Pays basque est quelque chose de positif en termes de périmètre, mais en termes de contrôle démocratique, c'est très compliqué de pouvoir juger, débattre des options et des choix qui sont faits par le syndicat des mobilités. La question de la navette fluviale qui a été maintenue pendant un an, c'est un million d'euros, alors que le pont est ouvert. Je suis désolé de le dire, ce n'est pas un million d'euros jetés à l'eau, mais peut-être. Honnêtement, c'est juste le prix de l'équivalent de l'augmentation de l'offre sur la ligne Bayonne-Saint-Jean-Pied-de-Port, pour doubler le nombre de trains, avec un caractère stratégique.

Le projet de navette fluviale, j'ai participé à la réunion. Je ne vous cache pas que j'ai besoin d'être convaincu au niveau objectif, parce qu'entre la vitesse de navigation du bateau, le nombre de personnes qui vont réellement prendre cette navette fluviale, est-ce que 2,5 millions d'euros pour déplacer un nombre de personnes extrêmement limité à une vitesse limitée, est-ce là qu'il faut les mettre ? Tout ça, j'ai envie d'en débattre, sauf qu'il n'y a pas d'instance pour en débattre. Nous ne pouvons pas en débattre ici en conseil municipal ou marginalement. Nous ne pouvons pas en débattre en conseil d'agglomération parce que c'est le syndicat des mobilités. Je vous dis, j'ai énormément de doutes sur certaines options qui sont en train d'être prises par le syndicat des mobilités entre le rapport coût et avantages. Et je souhaiterais que nous ayons un vrai débat public dessus, qui n'a pas pu avoir lieu lors du salon des mobilités. D'ailleurs, nous n'avons pas été invités à débattre sur des projets peut-être structurants que nous pourrions mener ensemble. Quand je dis ensemble, ce sont toutes les collectivités. Rentrer dans la question des mobilités, juste par sa compétence propre, ça ne fonctionne plus. C'est ensemble qu'il faut construire les mobilités. Et je vous dis que pour moi il y a une vraie problématique de contrôle politique et démocratique sur ce dossier qui est le plus stratégique du Pays basque à l'heure actuelle. Et je ne suis même pas rentré dans le dossier du versement de transport. C'est sans polémique.

M. le Maire : Ce n'est pas polémique, mais j'ai le droit de vous dire que je partage votre sentiment. Là, vous vous dites comment le Président de l'agglomération pourrait être d'accord avec une critique faite par un élu, également conseiller régional sur le sujet que nous partageons ensemble. C'est lié au fait que c'est vrai, la création d'un syndicat a abouti à cette forme de dépossession. Nous le savions. Pourquoi avons-nous maintenu le syndicat ? Imaginez-vous que nous laissions Tarnos de côté ?

M. Bergé : Non.

M. le Maire : Vous rappelez-vous qu'ils faisaient des manifestations craignant que nous allions le 31 décembre 2016 arrêter le transport en commun ? En plus, ils étaient sincères. Enfin, je pense. Oui, vous avez raison sur le fait de dire que nous avons une question de gouvernance sur le sujet de la mobilité. Et la question du VT que vous n'avez pas abordée, si nous avons trouvé un moment d'incompréhension, parce que nous y sommes quand même arrivés, c'est à cause de ce que vous venez de dire. C'est à cause du fait qu'il se trouve d'un côté une agglomération qui a la compétence des mobilités, et la mobilité est au cœur des politiques publiques. C'est ce que vous dites. C'est ce que nous disons tous. Si ce sujet n'est pas abordé à la communauté d'agglomération, c'est embêtant, parce qu'il est vu d'une manière autonome, quasi féodale par le syndicat. Quand je dis ça, je ne suis pas en train de critiquer le syndicat, j'en suis le premier vice-président. Je fais ce constat. En toute honnêteté, je veux dire qu'à mon sens, il faut revoir la gouvernance.

M. Bergé : Moi aussi.

M. le Maire : Nous en avons parlé. Vous savez tout cela est récent. L'intercommunalité est toute jeune encore. Elle a beaucoup de défauts, mais elle avance et vous le savez, y compris sur ce sujet. Il n'y avait pas de vote. Je constate qu'un débat riche a eu lieu sur ce rapport qui le méritait, et il faut nous en féliciter.

DONT ACTE

FINANCES

13. Budget principal et budgets annexes – Orientations budgétaires pour l'exercice 2019

M. le Maire : Nous passons maintenant au sujet budgétaire, plus précisément aux orientations budgétaires pour l'année 2019. J'avais l'intention de dire quelques mots, mais vu le temps passé sur ce qui vient d'être dit, je serais beaucoup plus bref. Bien évidemment, c'est notre adjoint aux finances qui va présenter ces orientations budgétaires.

Je voulais juste vous dire que dans ces orientations budgétaires, nous nous sommes fixé un certain nombre d'objectifs. Le premier d'entre eux est de faire de Bayonne une ville capitale. Vous me direz que c'est bien ambitieux, que ceci est déjà fait puisqu'après tout, Bayonne est la capitale du Pays basque. Ce n'est pas que cela. C'est aussi de constater la fonction de centralité que cette ville avait avant même d'être la capitale administrative du Pays basque et qu'elle continuera à avoir avec tout ce que ça signifie en termes de rayonnement, pas seulement sur le territoire du Pays basque, mais également le Sud-Aquitain.

Un signe : l'évolution démographique. Vous savez que nous sommes aujourd'hui 52 000 habitants si nous en croyons des chiffres déjà datés, ce qui nous permet d'ailleurs de considérer que nous sommes entre 52 000 et 54 000 habitants, en tout cas, pas moins de 52 000 habitants, selon le dernier recensement. Lorsqu'une ville est aussi attractive, il faut accompagner les mutations. Ces mutations, nous en tenons compte, lorsque nous mettons en place le tram'bus. Je ne vais pas revenir sur les discussions que nous venons d'avoir. Ce tram'bus, nous avons décidé qu'il serait 100 % électrique. Il se trouve en plus de cela, qu'il est fabriqué au Pays basque, ce qui nous permet de considérer que nous travaillons avec également avec notre territoire.

C'est toujours au titre de ce rayonnement que nous faisons ce travail pour la construction de la maison du cinéma sur laquelle nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'avoir des débats ici, parfois polémiques. C'est aussi au titre de ce rayonnement, de ce parti pris de faire de cette ville aussi, une capitale culturelle. C'est la culture qui porte une ville. Je ne donne pas les exemples que vous connaissez, en France ou à l'étranger. Donc, l'extension du Musée Bonnat-Helleu, c'est aussi cette idée. La restructuration de la bibliothèque-médiathèque sur laquelle nous avons déjà eu l'occasion de nous prononcer, c'est également cela.

Tous ces chantiers sont soit en cours de réalisation, soit bien engagés et l'année 2019, celle qui nous intéresse pour ces orientations budgétaires, permettra la concrétisation de plusieurs de ces projets.

Pour être rapide, j'en viens au deuxième objectif. C'est celui de l'identité bayonnaise. Nous pouvons reconnaître notre situation de centralité, mais il faut aussi considérer que nous avons notre identité. Quand je dis « identité », c'est l'identité de Bayonne, à la fois gasconne et basque et pas que. Et cette identité nous y sommes attachés les uns et les autres. Quand nous travaillons sur le sujet du patrimoine et qu'il est question de décider d'un sujet

patrimonial, nous avons l'unanimité autour de cette table, ce qui veut dire qu'il y a quand même ce consensus sur ce point. Raison pour laquelle d'ailleurs, nous avons demandé et obtenu le label Ville d'Art et d'Histoire. C'est la raison aussi pour laquelle nous avons engagé un certain nombre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat pour notre patrimoine urbain. Cette ville a fait un travail patrimonial, du fait de mes prédécesseurs, mais nous étions également avec le Docteur Jean Grenet. Nous avons fait un travail considérable pour la réhabilitation de ce centre historique. C'est un travail très long. Alain Lacassagne saurait le dire. Il le dira d'ailleurs lorsque nous aborderons les questions du PNRQAD. Et ce travail n'est jamais terminé.

Puis, le commerce du centre-ville. Nous avons une situation à Bayonne où nos commerces ont une identité très particulière. Comment se fait-il que le commerce du centre-ville soit encore aussi vivace ? Je ne dis pas que tout va parfaitement bien dans nos commerces. Ce n'est jamais le cas, mais quand je vois le taux de nos commerces vacants, à Bayonne avec ce qu'il est ailleurs, alors que nous avons des centres commerciaux qui se sont installés à la périphérie. Ça veut donc dire qu'il y a une faculté de résilience du commerce bayonnais qui est considérable. C'est aussi du patrimoine finalement.

Je termine sur le troisième point et j'ai terminé. Ce troisième objectif est l'adaptation de la ville aux défis contemporains. Et nous voilà à nouveau avec le dossier du développement durable. Nous avons des idées, que ce soit à la communauté d'agglomération comme à la ville, mais ici d'abord, et avec le travail que fait Martine Bisauta en particulier. Nous avons voulu ici avoir une véritable stratégie urbaine à l'aune de ce que doit être la position de notre ville dans la transition écologique et énergétique. Nous parlions tout à l'heure pour dire que les choses n'étaient pas parfaites. En tout cas, nous ne concevons pas de construire des politiques autrement qu'à cette aune-là.

Il y a bien sûr tout le reste. Dans les défis contemporains, il y a aussi ce devoir que nous avons de solidarité, lié à ce passé riche de solidarités diverses. C'est le travail que nous faisons par rapport aux aînés, aux personnes en difficulté, en situation de fragilité. C'est la politique que nous menons dans les établissements scolaires, sur la restauration scolaire, sur la tarification adaptée à la situation des familles, tarification solidaire de l'eau, la mutuelle que nous avons mise en place aussi pour permettre aussi aux familles d'accéder aux droits aux soins, pas du droit d'accès à la justice, mais le droit d'accès aux soins. C'est bien évidemment extrêmement important pour nous et les orientations budgétaires transparentes de ces idées, de ces orientations que je viens d'indiquer.

Je termine en disant que bien sûr, chaque fois que l'opportunité se présente – et ça a été le cas avec l'opération Cœur de ville - que l'État offre des possibilités à certaines communes de valoriser leur action commerciale et aussi leur action en matière de logement, nous nous y inscrivons. Et si nous avons obtenu l'Action Cœur de ville, c'est tout simplement parce que nous avons tout fait pour avoir un dossier qui nous rend recevables. Tout ceci montre qu'il nous faut justement trouver les moyens de répondre à ces défis contemporains. Les orientations budgétaires, ce sont des chiffres – nous allons le voir - des équilibres – nous allons le voir – des quotas – nous allons le voir –, mais c'est aussi une volonté politique.

Je laisse maintenant le soin à notre adjoint aux finances de bien vouloir donner des détails.

M. Soroste : Monsieur le Maire, mes chers collègues. En préambule de mon propos introductif de ce jour, je souhaiterais d'emblée saluer la qualité des rapports qui vous sont présentés aujourd'hui. Monsieur le Maire a tenu à ce que ces éléments prospectifs de ce conseil municipal soient exposés le plus exhaustivement possible. Comme l'an dernier d'ailleurs, vous avez donc dans ce rapport une prospective à trois ans : 2019, 2020 et 2021.

Des documents précis, techniques, quasiment analytiques, corroborant les propos tout récents de la Chambre régionale des comptes sur la bonne santé financière de la ville de Bayonne.

D'autres villes ont choisi de ne présenter que deux années. Notre volonté est de vous proposer une prospective financière structurée, un cadre clair qui replace dans son ensemble les évolutions importantes que connaît notre ville.

Car, oui, Monsieur le Maire vient de le dire, notre ville est en mutation, en transformation, une métamorphose respectueuse de l'histoire de notre ville et des femmes et des hommes qui la composent. Bayonne bouge. Bayonne grandit, se transforme à travers une métamorphose urbaine qui concerne tous les quartiers. Et la ville, comme le dit fort justement notre Maire, est le ciment, ce qui rassemble les Bayonnaises et les Bayonnais au-delà de leurs différences.

Nos services ont donc fait depuis des mois, et plus particulièrement les dernières semaines, pour ce cadre financier, un travail remarquable, un travail d'une grande ingénierie financière, d'une très grande technicité et d'une précision chirurgicale. Les chiffres peuvent parfois manquer d'âme, mais les chiffres au service d'un projet et de réalisations qui font sens trouvent leur vraie pertinence. Ils ont de la chair. Et il est donc important de souligner déjà que la période 2015-2020, notre ville aura investi près de 130 millions d'euros, soit encore plus que la période précédente 2009-2014, qui était déjà importante en matière d'investissement, au moment même où elle subissait une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 35 %. Et ces investissements importants ont été réalisés, je le redis haut et fort, sans augmentation de la pression fiscale, tout en maîtrisant le niveau d'endettement qui se trouve être largement en dessous du seuil d'alerte légale des 12 années de capacité de désendettement. Voilà la réalité, tout simplement, sans fard, bien loin de la cosmétique.

Le technicien que je suis ne peut alors que saluer une telle prouesse et se féliciter d'avoir pu conduire une telle gestion avec des services d'une telle compétence et des agents si dévoués à la chose publique.

Car il y a 4 ans, le gouvernement d'alors, a baissé d'une manière violente et sans précédent, les dotations de fonctionnement aux communes. Nous aurions pu connaître une tragédie financière avec des conséquences graves pour notre ville et ses habitants, dans tous les domaines, si nous n'avions pas eu le courage de reconstruire en totalité l'architecture budgétaire. Je rappelle que plusieurs villes, toutes obédiences confondues, droites, gauches, ont choisi alors d'augmenter de manière considérable les impôts. Ce ne fut pas notre choix. Et cette prouesse a été réalisée main dans la main entre les élus et les services. Chaque élu a pris sa part de responsabilité. Et chaque direction, chaque agent a construit une structure budgétaire renouvelée et réadaptée. Oui, il a fallu du courage. Oui, il a fallu du travail et de l'imagination. Et chacun a pris ses responsabilités.

Je disais alors que l'exercice auquel nous nous livrions était un exercice tout à fait exceptionnel, un exercice auquel aucune collectivité, ni la nôtre, ni aucune autre n'avaient jamais été confrontées. Cette baisse a représenté 11 millions d'euros. Imaginez un seul instant ce que nous aurions pu faire avec 11 millions d'euros supplémentaires. Ces mesures ont été, nous le savons tous, d'une brutalité totale. Nous avons pris sujet par sujet, élément par élément, chapitre par chapitre.

Une nouvelle période s'est alors ouverte pour notre collectivité, celle de la recherche de nouveaux équilibres pour tendre à une efficacité accrue dans la dépense publique. Et ce travail a payé. Et ce travail a été salué. Et tout ce travail a pu voir le jour grâce à tous nos

agents et je veux les remercier très chaleureusement et de manière appuyée, Monsieur le Maire. Je parle de notre directeur général, de tous ses collaborateurs, notamment le directeur général adjoint, Dominique Foulon, alors très directement en charge de ce mécano budgétaire avec toute l'équipe des finances, aujourd'hui emmenée avec grand professionnalisme par Marc Andrieu.

Après 4 ans difficiles pour les collectivités locales, le nouveau gouvernement a souhaité prendre les devants et a proposé une méthode différente. Alors est-ce la panacée ? Peut-être pas. Mais au moins les choses ont le mérite d'être claires et contractuelles.

L'État a eu la volonté d'inscrire ses relations avec les communes dans un autre cadre. Une vraie nouveauté. Après une période caractérisée par une baisse continue et très importante des dotations, 2018 a marqué un tournant dans l'élaboration des budgets des collectivités locales avec l'apparition d'une forme de pilotage des dépenses et de l'endettement par l'État.

Un vrai changement et un tournant stratégique dans les relations entre l'État et les collectivités territoriales que nous représentons.

Pour ce fait, trois objectifs ont été assignés aux collectivités de notre taille.

Le premier est la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, concrétisée par la signature de contrats – vous vous en souvenez tous, nous avons signé un contrat - conclus à l'issue d'un dialogue avec Monsieur le Préfet, contrats qui concernent les régions, les départements ou les communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros, ce qui est notre cas. Le contrat signé par la Ville de Bayonne en 2018 prévoyait et prévoit un taux maximal d'évolution annuelle des dépenses entre 2018 et 2020 de 1,2 %.

Le second objectif de la Loi de programmation est le désendettement des collectivités, grâce à une réduction du besoin de financement, fixé désormais au niveau national à 2,6 milliards d'euros par an.

Enfin, le troisième objectif, qui découle des deux premiers, est une amélioration sensible de la capacité de désendettement des collectivités, autrement dit le rapport entre l'encours de la dette et l'autofinancement dégagé annuellement par la section de fonctionnement. Exprimé en années, ce ratio mesure la durée que mettrait la collectivité à rembourser sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement. La loi a prescrit un plafond de 12 ans pour les communes.

Au regard des éléments posés par cette Loi de programmation des finances publiques, la gestion financière de la commune garantit la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, permettant par là même d'assurer le financement des investissements tout en maintenant l'endettement à un niveau tout à fait supportable.

À ce stade, il est important d'indiquer que notre ville, grâce à sa gestion active de sa dette, continue de bénéficier du maintien des taux à des niveaux bas. La répartition entre les taux fixes et les taux flottants est respectivement de 48 % et 52 %. Et le taux moyen des intérêts de la dette passe à fin 2018, pour la première fois, au-dessous de 2 % par an. Nous sommes à 1,97 % d'intérêts par an, pour être précis.

Je rappelle que la dette de la Ville de Bayonne ne comporte aucun emprunt « toxique ». Tous les emprunts contractés sont classés « 1 A » au sens de la charte Gissler, c'est-à-dire présentant le risque financier le plus faible. Je vous rappelle que cette échelle de Gissler va de 1 à 6 pour le risque sur les indices et de A à F pour le risque sur la structure du prêt.

L'exécution budgétaire de l'année 2018 que nous vous présenterons en détail lors du compte administratif, mais d'ores et déjà nous vous l'avons déjà présentée un peu lors de la commission des finances confirme la très bonne santé financière de notre ville. Je retiendrais quelques éléments significatifs. Les recettes de fonctionnement de 2018 sont supérieures aux prévisions et supérieures aux réalisations de 2017. Les dépenses de fonctionnement sont parfaitement maîtrisées. Et la ville a donc respecté son contrat avec l'État et dont l'engagement pris est lui aussi parfaitement honoré.

J'ajoute encore que, compte tenu du renforcement de l'épargne brute, qui représente au moins 9,3 millions d'euros pour 2018, et de l'épargne nette qui va s'élever à plus de 3 millions d'euros, la capacité de désendettement de la commune s'améliore, passant de 7 années en 2017 à 6,5 années en 2018. Cette durée est inférieure de près de moitié au seuil d'alerte que j'ai mentionné tout à l'heure, le seuil d'alerte légal qui est situé à 12 années. Nous sommes vraiment très loin des élucubrations de certains sur des banqueroutes imaginaires. Voilà la réalité, une fois encore.

La situation financière de la commune reste donc très satisfaisante, au regard notamment de ce dernier ratio que je viens de signaler. L'année 2018 valide totalement les orientations prises les années précédentes en termes de gestion, à savoir une évolution contenue des dépenses de fonctionnement afin de préserver l'autofinancement et permettre le financement d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux, tout en maîtrisant le recours à l'emprunt et donc le niveau d'endettement de la commune.

Pour ce rapport des orientations budgétaires 2019, je soulignerai en particulier 4 points :

Premièrement, je peux affirmer ici, car c'est la volonté de cette équipe municipale, et ce sont les directives données par Monsieur le Maire, que les impôts n'augmenteront pas à Bayonne en 2019, et ce pour la dixième année consécutive. 10 ans sans augmentation d'impôts ! Les Françaises et les Français en ont manifestement assez du trop d'impôts constatés en France. À Bayonne, c'est l'inverse. Nous avons volontairement réalisé dix ans sans augmenter les taux d'imposition. De 2009 à 2017, en moyenne, au niveau national, les taux ont augmenté de 13,6 % pour la taxe d'habitation et de 15,4 % pour la taxe foncière. A Bayonne, 0 %. Notre politique fiscale fait aussi partie de l'attractivité de notre ville. Et elle ne nous empêche pas de réaliser nos projets.

Deuxièmement, un niveau d'investissement important.

Notre volonté est, en effet, de maintenir un niveau élevé d'investissement, après 24 millions d'euros réalisés en 2018. Cet investissement représente 460 euros par habitant. La moyenne nationale pour 2018 est de 350 euros d'investissement par an pour notre strate. D'autre part, permettre de mener à bien les projets majeurs et de faire face aux défis d'une ville en mutation dont la population continue de croître, dépassant à présent, comme vient de le dire notre maire, 52 000 habitants.

Pour la période 2019 à 2021, le niveau d'investissement total devrait se situer aux alentours de 80 millions d'euros, avec la répartition prévisionnelle suivante : 32 millions d'euros en 2019, 26 millions d'euros en 2020 et 22 millions d'euros en 2021. Ce niveau est calibré pour permettre de financer les grands projets tout en respectant les équilibres financiers. En 2018, les investissements ont été financés pour un tiers par des emprunts nouveaux, le reste étant apporté par l'autofinancement net et les ressources propres. Ce sera également le cas sur la période 2019-2021. Ce niveau d'investissement est compatible avec la capacité financière de la ville. Il est financé y compris par de l'emprunt qui constitue une ressource à long terme face à des équipements structurants eux aussi de long terme. Pour autant,

l'endettement en euro par habitant se situe à Bayonne à 1 220 euros en 2018 par habitant, soit en dessous de la moyenne nationale de la strate qui était de 1 279 euros par habitant.

Troisièmement, un niveau de subventionnement très conséquent, les montants attendus et dans leur quasi-intégralité accordés à ce jour atteignent pour les subventions un montant global de plus de 4,5 millions d'euros sur les différents programmes. Ce record de subventions est le fruit d'un travail au quotidien de Monsieur le Maire, des élus et des services pour obtenir le maximum d'aides possible.

Quatrièmement, la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation, un élément très important pour les Bayonnais. L'application de l'article 5 de la loi de Finances pour 2018 a, en effet, introduit la suppression de la taxe d'habitation pour 2020, sous conditions de revenus, par la mise en place d'un dégrèvement, vous le savez, se cumulant aux abattements, exonérations et dégrèvements existants.

Ce dégrèvement progressif s'étale sur trois ans en l'état de la législation, telle qu'elle est aujourd'hui, peut-être va-t-elle évoluer. Donc vous savez que ce dégrèvement s'applique aux cotisations de taxe d'habitation des contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à un certain seuil en fonction de la personne seule ou les couples et avec une majoration par enfant ou personne à charge. Au terme de la réforme, c'est ainsi 80 % des contribuables assujettis qui n'acquitteront plus leur cotisation de taxe d'habitation. Ce pourcentage est encore plus élevé à Bayonne. D'après les projections que nous avons, en effet, nous sommes plus proches de 85 % que de 80 %. Donc au regard des projections faites en fonction des revenus, nous aurions 85 % des Bayonnais qui seront exonérés totalement de cette taxe d'habitation, en fonction des critères aujourd'hui votés. Il est précisé que le produit de taxe d'habitation pour Bayonne, donc pour notre ville, il est très important, puisqu'il s'élève à environ 17 millions d'euros par an.

Autant, donc, de pouvoir d'achat rendu aux contribuables bayonnais et qui pourra, nous l'espérons, être réinjecté dans l'économie locale.

À ces 4 caractéristiques forces de nos OB 2019, je répète : pas d'augmentation des impôts pour la dixième année consécutive, niveau d'investissement élevé, subventions obtenues à très haut niveau et suite de la suppression de la taxe d'habitation. Il faut agréger pour la première fois une démarche prospective que je qualifierai presque d'officielle sur les 3 années qui se présentent à nous.

L'évolution, donc, de la situation financière sur la période 2019-2021

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, ce rapport relatif aux OB comporte donc les résultats d'une prospective financière, à savoir l'évaluation des ressources et des charges à moyen terme, de manière à dépasser le strict cadre de l'annualité budgétaire. Contrairement, comme je l'ai dit avant, au choix opéré par certaines communes, Monsieur le Maire a donné l'instruction de présenter 2019 à 2021.

Concernant l'évolution de l'autofinancement brut, les hypothèses que nous avons retenues pour les recettes de fonctionnement :

- Pour la fiscalité : Un taux de revalorisation de 1,3 % pour 2020 et 2021. Nous n'avons pas encore les lois de finances, par définition, mais nous prenons des hypothèses très prudentes. Une évolution physique des bases : elle est estimée à 1 % pour les seules taxes foncières en 2020 et 2021.

La recette de substitution à la taxe d'habitation à compter de 2020 générera pour la première année un produit équivalent à 2019. Donc, nous considérons toujours que l'État a

pris l'engagement de compenser. Nous prenons en compte cet engagement. Il est de ce fait considéré comme stable.

- Pour la fiscalité indirecte : l'hypothèse retenue est celle d'un ralentissement des transactions immobilières, se traduisant par un fléchissement des droits de mutation, avec un produit prudent de 2,3 millions d'euros en 2020 et 2021. Je rappelle qu'en 2018, pour la première fois, nous avons dépassé 3 millions d'euros de revenus pour la Ville à ce titre.

- Pour les dotations : pour ce qui est de la dotation globale de fonctionnement, nous avons pris en compte l'évolution de la démographie sur le territoire de notre commune, dans le calcul de la dotation de solidarité urbaine, qui devrait permettre une évolution de 2,3 % par an sur la période de 2020 et 2021.

Cette dynamique de la dotation ne joue désormais que sur un peu plus de 10 % des recettes totales de fonctionnement.

- Les recettes d'exploitation et du domaine sont considérées comme stables, hormis la revalorisation normale indiciaire des tarifs.

En regard, pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, l'analyse prospective prend en compte d'une part, la maîtrise constatée encore en 2018. Les dépenses de fonctionnement à Bayonne en 2018, c'est 1 126 euros par habitant. La moyenne de la strate nationale est de 1 441 euros. La gestion du compte des fonds publics, je crois que nous sommes dans les bonnes strates. D'autre part, les hypothèses suivantes ;

- Pour les dépenses de personnel : une progression maximale de 2 % en 2020 et 2021.

- Pour les charges à caractère général : nous avons pris en compte dans les perspectives que nous vous présentons les dépenses supplémentaires que nous aurons évidemment dans le fonctionnement avec l'ouverture du nouveau musée Bonnat-Helleu à compter de sa réouverture.

Maintenant que dire du contexte de la construction de l'architecture budgétaire de 2019 ?

L'hypothèse nationale de croissance a été estimée dans le projet de loi de finances, de même que par les différents instituts d'études économiques, à 1,7 % par an, en France, en 2018 et 2019, en recul par rapport à ce qui avait été constaté en 2017.

Ce recul s'inscrit dans un contexte mondial dont vous avez tous sûrement entendu parler, qui semble moins favorable. Ce ralentissement concerne tout d'abord des pays qui sont très loin de nous, mais qui impactent notre activité. Je parle des États-Unis et de l'Asie. Et dans la zone Euro, ça se tasse encore plus. Donc la zone Euro a une croissance qui ralentit, conséquence de différents facteurs, notamment l'augmentation du prix du pétrole, des incertitudes liées au Brexit, des menaces sur les comptes publics italiens ou, dans un degré moindre, des difficultés de recrutement en Allemagne.

Notre État, dans ce contexte, va faire des transferts financiers aux collectivités. Le total des concours financiers de l'État français aux collectivités territoriales représente 48,65 milliards d'euros, une progression de 0,8 % par rapport à 2018, prévue pour 2019. À noter toutefois que cette évolution globale cache des disparités, car les concours financiers de l'État agglomèrent une série de transferts de natures très distinctes : la dotation globale de fonctionnement représente 55 % de ces concours, le fonds de compensation de la TVA et les compensations d'exonérations fiscales progressent respectivement de 0,7 % et de 5,8 %. Enfin, la fraction de TVA dévolue aux Régions progresse réellement de 4 %.

Donc, il y a beaucoup de choses dans ces grands chiffres que nous nous sommes permis de vous rappeler.

Pour ce qui concerne les communes, il y a deux mesures principales qu'il faut rappeler :

- La dotation globale de fonctionnement : les dotations de solidarité urbaine (DSU), de solidarité rurale (DSR), augmenteront chacune de 90 millions d'euros au niveau national. Ça traduit un retour à un rythme plus modéré que ces dernières années dans la montée en charge de la péréquation.

- La mise en œuvre du nouveau mode d'actualisation du coefficient des bases d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières : ça concerne tout particulièrement les habitants. À compter de 2018, il y a eu un changement très important. Les valeurs locatives foncières, qui, vous le savez, depuis des années sont réévaluées au niveau national, au même taux national, qui tournait ces dernières années autour de 1 %. Il y a un nouveau mode de calcul qui fait que pour 2019, ce sera un chiffre de 2,2 %. Donc les valeurs locatives vont être augmentées de manière vraisemblablement plus importante que l'inflation. Cette évolution soutenue des bases va engendrer à la fois une hausse des produits fiscaux pour les collectivités bénéficiaires et un renchérissement du coût du dégrèvement de la taxe d'habitation pour l'État.

Ces deux mesures, revalorisation des dotations de péréquation et nouveau mode de calcul de la revalorisation des bases de la fiscalité locale, vont soutenir le dynamisme des recettes de la commune de Bayonne en 2019.

D'autres dispositions notables intéressent également nos communes :

- Suite de la suppression de la « demi-part fiscale des veuves ». Vous vous rappelez tous qu'il y a eu une erreur au niveau national qui a ensuite été rectifiée. Donc nous sommes impactés par cette rectification.

- La loi de finances rectificative est venue introduire un certain nombre de nouveautés applicables à partir du 1^{er} janvier 2019 sur la taxe de séjour. Il est précisé que cette disposition sera opposable à l'ensemble des plateformes. Vous savez que nous parlons d'Airbnb et autres plateformes qui devront payer la taxe de séjour à partir de 2019. Cela va toucher notre commune, mais dans des proportions qui n'ont rien à voir avec nos communes voisines. Nous sommes sur une prévision qui n'est quand même pas très significative par rapport à la hauteur de notre budget.

- La taxe sur les friches commerciales a finalement été maintenue. Elle a été supprimée dans un premier temps, puis le Sénat l'a rétablie, estimant que cette taxe est de plus en plus instaurée par les communes dans le cadre des politiques de revitalisation de centre-ville. Donc, nous devrions continuer à percevoir cette taxe.

Concernant maintenant l'évolution des recettes et de la fiscalité directe, l'évolution du produit de taxe d'habitation et des taxes foncières sera uniquement en fonction de l'évolution des bases puisque les taux n'augmenteront pas.

Comme indiqué précédemment, la revalorisation des bases sera de 2,2 % en 2019.

Ainsi, le produit de la fiscalité directe en 2019 devrait se situer autour de 32,5 millions d'euros pour notre ville.

Au titre de la fiscalité indirecte, le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation – en 2018, je l'ai dit tout à l'heure, pour la première fois, nous dépassons les 3 millions d'euros – nous avons été à 3,2 millions d'euros. Pour 2019, nous sommes prudents. Donc dans le

budget, nous inscrivons une prévision est de 2,5 millions d'euros contre 3,2 millions d'euros réalisés en 2018, anticipant un possible ralentissement des transactions immobilières.

Si le produit de la taxe de séjour devait connaître une dynamique par ce que je viens de dire avec Airbnb, globalement, l'ensemble que nous prévoyons s'élèverait aux alentours de 300 000 euros, ce qui reste toutefois relativement modeste et n'est pas de nature à influencer significativement nos équilibres budgétaires.

Pour ce qui est de la dotation globale de fonctionnement, c'était 7,3 millions d'euros en 2018, la prise en compte de l'évolution de la démographie devrait permettre une évolution de 2,7 % en 2019.

Je vous rappelle que nous avons une recette très importante qui vient de notre communauté d'agglomération, c'est l'attribution de compensation qui s'élève à 14,9 millions d'euros, sous réserve de nouveaux transferts de compétence dont nous avons parlé tout à l'heure, puisque chaque transfert de compétence entraîne une étude de la CLECT que j'ai l'honneur de présider et où j'ai travaillé encore dessus ce matin. Donc chaque transfert de compétence bouge les attributions de compensation des communes. Donc, c'est 14,9 millions d'euros, sous réserve des modifications qu'il pourrait y avoir.

Les produits des services et du domaine, dont le montant est de 8 millions d'euros, resteront stables sur la période, hormis la revalorisation indiciaire des tarifs communaux.

Au total, les recettes de fonctionnement que nous prévoyons pour 2019 se situeront aux alentours de 72,2 millions d'euros, soit une progression de 1,7 % par rapport à ce que nous avons réalisé en 2018.

Pour ce qui concerne l'évolution des dépenses

S'agissant des dépenses de personnel, qui sont très significatives, puisque, je vous le rappelle, elles représentent 55 % des dépenses de fonctionnement, la Ville entend poursuivre sa politique de stabilisation des effectifs, en privilégiant les redéploiements, les reclassements et l'évolution des organisations au sein des services dans le sens d'une meilleure adaptation aux besoins.

À cet égard, le résultat 2018 est éloquent, la progression de la masse salariale ayant été limitée au seul glissement vieillesse-technicité, le fameux GVT. Pour 2019, ce dernier représentera près de 1 % de la masse salariale. Cet exercice budgétaire verra en outre la mise en œuvre de la réforme des parcours professionnels, carrières et rémunérations pour les agents de catégorie A, ainsi que le renforcement des mesures en matière d'action sociale souhaité par la municipalité. Au total, nous prévoyons une augmentation des dépenses de personnel de 1,3 %. Des données plus complètes relatives à la structure et à l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel font l'objet d'une annexe au présent rapport que vous avez.

Pour les prévisions d'investissement et leur financement pour 2019

La volonté est de maintenir, comme je l'ai indiqué, un niveau d'investissement élevé.

Dans le domaine de l'Éducation, l'extension et la modernisation de l'école du Prissé seront engagées ainsi que divers travaux de réhabilitation ou d'agrandissement de bâtiments scolaires inscrits au plan pluriannuel d'investissement « Écoles Publiques 2020 », programmés pour un montant total de 1,3 million d'euros.

Dans le domaine du Sport, l'aménagement du site de la Floride se poursuivra avec la création des vestiaires pour 1 million d'euros ; de deux terrains synthétiques au stade Didier Deschamps pour 1,7 million d'euros, et divers travaux de rénovation et de mises aux normes seront menés pour 1 million d'euros.

Dans le domaine de la culture, les principaux investissements qui seront engagés ou poursuivis cette année sont l'extension et la rénovation du musée Bonnat-Helleu, le lancement des travaux de rénovation de la médiathèque pour 1 million d'euros, les travaux d'aménagement du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine pour 1,6 million d'euros, ainsi que la réalisation du pôle de musique amplifiée aux remparts de Mousserolles.

Les projets structurants en matière de voirie, d'aménagement des espaces publics, de renouvellement du matériel d'éclairage public, ou d'enfouissement des réseaux, seront poursuivis pour un montant total de 6,2 millions d'euros. La construction de la Maison de quartier du Séqué sera prochainement lancée pour un montant de 1,6 million d'euros.

Enfin, diverses réhabilitations des bâtiments communaux sont également programmées, ainsi que l'entretien annuel du patrimoine communal, l'acquisition et le renouvellement du matériel, l'ensemble de ces investissements représentant près de 8 millions d'euros.

En outre, la Ville poursuivra sa politique de rénovation du centre ancien par la mise en œuvre du Plan national de requalification des quartiers anciens dégradés et l'OPAH, ainsi que des opérations de maîtrise foncière en faisant appel à l'EPFL Pays basque.

Il est précisé que les montants de ces investissements sont indiqués sous réserve des ajustements de coûts et de calendrier susceptibles d'intervenir d'ici le vote des budgets primitifs 2019 et 2020.

Le financement prévisionnel de ces dépenses que nous prévoyons repose sur un niveau de subventionnement très conséquent, je l'ai dit tout à l'heure, des cessions immobilières, des ressources propres évolutives, c'est-à-dire taxe d'aménagement et fonds de compensation de la TVA, ce dernier étant basé sur les dépenses d'investissement réalisées en année n-1. Il devrait atteindre en 2019 3,3 millions d'euros.

Enfin, le financement des investissements devrait se traduire par un recours à l'emprunt pour un montant proche de 2018, soit un montant estimé à 8 millions d'euros.

Signalons encore que l'année 2019 sera marquée par d'autres investissements très importants en matière de stationnement et autres parcs, nous le verrons dans les budgets annexes. Pour être précis, je citerai 3 grands chantiers en matière de stationnement : l'amélioration de l'accessibilité du parc Boufflers, sa modernisation, en même temps que sa nouvelle configuration ; la requalification totale, la reconfiguration et l'agrandissement du parc de Gaulle dans le cadre de l'arrivée du Tram'Bus ; les travaux de restructuration du parking de la Gare, dans le cadre de la création du pôle d'échange multimodal.

Le montant global de ces investissements sur les parkings représente 6,8 millions d'euros pour 2019. En fonctionnement, il y aura l'impact des travaux du tram'bus. L'autofinancement du budget de stationnement restera quand même suffisant pour financer une partie importante de ces investissements.

En ce qui concerne les fêtes traditionnelles et la temporada, l'année 2018 a vu la mise en place du pass fêtes, d'où nos nouvelles recettes, 1,34 millions d'euros, pour un coût du dispositif de 620 000 euros, soit un gain net de 739 000 euros, qui a permis de réduire le

coût net des fêtes à 1 073 000 euros. En 2019, l'objectif est d'optimiser l'organisation pour diminuer ce coût net des fêtes et passer au-dessous du million d'euros.

Voilà, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce que je souhaitais vous dire pour vous présenter ces orientations budgétaires 2019. Vous avez noté la masse des actions que nous avons promises et qui se réalisent. Un nouveau visage de Bayonne est en train d'émerger. Nous apercevons déjà certains traits, l'ensemble sera définitivement visible cet été et dans les prochains mois. Comme le dit fort justement notre maire, « nous mettons tout en œuvre pour que Bayonne poursuive son développement tout en conservant ce qui constitue son identité : une ville à taille humaine, offrant un cadre de vie apaisé. Notre cap est clair : transformer la ville sans la bouleverser, une ville qui sait se réinventer sans se renier. En d'autres termes, Bayonne change tout en restant elle-même ».

Je vous remercie.

M. le Maire : Il a le droit de boire un verre. Maintenant, vous allez me dire dans quel ordre. Je vois Monsieur Artiaga. Je vois Mathieu Bergé et je vois Jean-Claude Iriart, dans l'ordre qui vous plaira. Monsieur Artiaga, vous allez commencer.

M. Artiaga : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, un an après le précédent débat sur les orientations budgétaires au cours duquel nous avons exprimé nos inquiétudes sur les risques financiers auxquels s'exposait une politique municipale d'équipement que nous avons dite exponentielle, risquée financièrement pour l'avenir et en contradiction avec la loi des finances publiques. Qu'apparaît-il de nouveau ce soir dans cette présentation que nous a faite Michel Soroste ?

Entre ces rendez-vous, c'est-à-dire entre l'an dernier et ce soir, rappelons-le, la Chambre régionale des comptes a fait quelques recommandations à la ville et un processus de contractualisation avec l'État est également intervenu sur lequel, au passage, l'exécutif et Michel Soroste sont peu disert et ne communiquent que peu d'information, notamment sur les engagements sur les besoins de financement.

En apparence, la dynamique qui sous-tend ces orientations reste identique à celle de l'an dernier, à savoir, et ça a été dit, une forte programmation d'investissement pour des montants financiers très élevés avec des conséquences mécaniques sur les ratios financiers de la commune et sur les besoins de financement. Mais, en apparence seulement, car dans cette similitude de présentation, le diable peut parfois se cacher dans les détails. Et trois de ces détails qui ne sont pas des élucubrations, comme j'ai entendu tout à l'heure, mais qui sont tirés tout simplement de la présentation chiffrée que vous nous avez faite, ont mérité une particulière attention de notre part.

La première concerne le calendrier d'investissement, ce calendrier d'investissement qui est décalé dans le temps pour une raison principale, vous l'avez dit vous-même, de non-réalisation des engagements 2018. Si nous nous en tenons aux chiffres, vous nous avez fait état d'un taux de mandatement en investissement de 58 %, ce qui explique effectivement ce volume non réalisé sur l'exercice précédent. Ainsi, les 22 millions d'euros d'investissement qui étaient prévus l'an dernier pour 2019 augmentent de 10 millions d'euros et passent à 32 millions d'euros et les 16 millions d'euros qui étaient prévus pour 2020 passent à 26 millions d'euros, soit 10 millions d'euros de plus. C'est-à-dire qu'il y a un décalage dans le temps des investissements qui étaient programmés. Et dans la poursuite de votre perspective budgétaire, vous annoncez même 22 millions d'euros pour 2021.

Cette présentation ne serait pas problématique si nous étions simplement dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et dans une prospective utile d'évolution des finances communales, où comme l'avait annoncé Michel Soroste l'an dernier, « si nous ne pouvons pas tout faire financièrement, nous ne le ferons pas », sous-entendu « nous ne l'entamerons pas ». Mais cela devient pour le moins problématique si nous évoquons des travaux engagés sur une fin de mandature et qui ne devront pas s'achever apparemment pour nombre d'entre eux qu'à une échéance très lointaine ou plus lointaine.

Car derrière ces projets naissent des engagements financiers et tout projet entamé, bien évidemment, devra être achevé et financé. Il n'aura échappé à personne ici ce soir que ce calendrier budgétaire fait fi d'un éventuel changement d'exécutif au terme de la mandature. Et au vu de la présentation de ce PPI pour le moins tardif, il fera peser une contrainte financière substantielle sur le prochain exécutif municipal. Donc à l'attention de ceux qui seraient gênés par l'usage du qualificatif « tardif » accolé à ce programme, prenons comme seul exemple tiré de votre programmation, la création d'une école au Séqué, qui ne figure pas dans le PPI ce soir, mais que Monsieur le Maire a annoncé publiquement, besoin qui se faisait sans doute moins sentir en 2014 ou les 7 millions d'euros pour l'école du Prissé qui ne pouvaient sans doute pas figurer non plus dans le PPI des écoles dès le début de la mandature.

La deuxième observation qui est une différence par rapport à ce que vous nous aviez présenté l'an dernier est marquée par l'évolution de la CAF brute. Michel Soroste l'a dit tout à l'heure, vous aviez l'an dernier une attitude prudentielle sur cette évolution en retenant dans l'exposé des ratios une CAF brute évoluant autour de 7 millions d'euros pour faire simple, ce qui, compte tenu de la charge de la dette, qui elle est aux alentours de 6 millions d'euros, dégageait une capacité d'autofinancement qui était, somme toute, très faible ou faible. Et par voie de conséquence, un recours à l'emprunt de l'ordre de 8 millions d'euros par an, jusqu'en 2020.

L'embellie des recettes que nous avons connue récemment, conséquence de la dynamique des bases fiscales, ce que vous avez rappelé, agrémentée de la constatation de la croissance des droits de mutation, vous rend aujourd'hui enclin à retenir une CAF brute autour de 9 millions d'euros sur l'ensemble de la projection budgétaire.

Après avoir pêché par excès de prudence, n'êtes-vous pas en train de pêcher par excès d'optimisme ? Cette consolidation de la CAF dans le temps n'est-elle pas dangereusement exposée à un risque de revirement de l'État sur la stabilisation des dotations ? La non-conformité même de la stratégie municipale d'augmenter son encours de dette par rapport aux objectifs de désendettement de la loi de programmation ne sera-t-elle pas sanctionnée sur la période par une baisse de la dotation ? C'est une interrogation qui existait l'an dernier, qui pèse encore lourdement cette année.

C'est précisément cet optimisme sur la CAF et cet étalement du calendrier de votre PPI tardif qui vous permettent d'afficher une politique d'investissement expansive tout en conservant un niveau d'endettement projeté identique pour 2010, c'est-à-dire inférieur à 70 millions d'euros, ce plafond de verre que vous avez annoncé comme indépassable et qui l'aurait peut-être été sans ces deux correctifs.

La troisième remarque et le troisième facteur, qui est non le moindre, qui permet l'équilibre de cette programmation budgétaire dans le temps constitue un marqueur de financement de cette politique d'équipement, je veux parler de ces cessions immobilières. De 9 millions d'euros que vous annonciez en 2018, les cessions immobilières communiquées à ce jour s'élèveront à 13 millions d'euros d'ici 2020. Les cessions immobilières et cessions de bien public sont bien évidemment un outil à la disposition des communes dans la gestion

municipale. Mais comme il a été dit pour les cessions de l'État de ses réseaux publics autoroutiers ou encore récemment de l'aéroport de Roissy, c'est un outil *one shot*, irréversible qui opère définitivement l'avenir. Souvenons-nous que sur la seule période de 2013 à 2016, ces cessions s'élevaient déjà à 12,5 millions d'euros. Depuis 2014, la ville a donc pris l'habitude de financer les équipements par des ressources non pérennes, ce qu'aurait révélé dans son rapport la Chambre régionale des comptes. Et le prix de ces recettes immédiates est toujours la persistance d'une confusion des motifs réels des cessions, entre le désir d'aménager l'un ici et la nécessité de financer l'autre là-bas.

Pour conclure, les orientations budgétaires sont à prendre pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des intentions d'actions fondées sur des projections et des extrapolations chiffrées et non des décisions budgétaires. Et c'est bien pour cela qu'il n'y a que débat et pas de vote sur ces orientations et que nous ne pouvons nous-mêmes les juger qu'à l'aune des intentions et des annonces dont elles sont porteuses.

À cette seule jauge, ces orientations budgétaires 2019 traduisent un emballement des annonces d'investissement de fin de mandature, dégageant l'impression d'un large catalogue programmatique, mais dont l'emprunt pourrait obérer inopinément l'avenir, pour autant que toutes ces intentions se traduisent en action et que ces extrapolations chiffrées ne soient démenties par les circonstances dans l'avenir. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Monsieur Artiaga. Mathieu Bergé, ensuite Jean-Claude Iriart.

M. Bergé : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, tout d'abord, suite au débat que nous avons eu tout à l'heure, il se trouve qu'hier, je lisais le magazine « Alternatives économiques » qui disait qu'il faudrait, si nous voulions faire la transition climatique non carbonée, environnementale, que l'État consacre 50 milliards d'euros de ses 390 milliards d'euros de budget à ces questions. Il se trouve que 50 milliards d'euros de budget, ce sont les dotations aux collectivités territoriales. Cela veut dire qu'en lien avec votre discours introductif, la question de la transition écologique doit se retrouver maintenant, je pense, au cœur des orientations budgétaires, mais des politiques menées par les collectivités territoriales. Et le lien entre ces deux chiffres me paraissait particulièrement intéressant à remarquer ce soir. Pour revenir sur nos orientations budgétaires spécifiques, arrive la saison des orientations budgétaires, qui nous permet de faire un point sur la météo financière nationale et locale et les orientations politiques nationales et locales.

J'aime bien les plans. Vous savez, c'est un peu mon dada. Nous allons d'abord parler de la météo nationale, après nous parlerons de la météo locale.

Au niveau de la météo nationale : nouvel échec du libéralisme et des néo-classiques et une décentralisation mise en échec. Encore l'échec du libéralisme économique au niveau national, la météo du macronisme que les libéraux de tous bords et partis ont soutenu est bien triste. Baisse du taux de croissance à 1,7 %, augmentation de la dette publique qui atteint 98,7 % du PIB et fiscalité injuste pour ne pas parler de fiscalité de classe.

La *start-up nation*, les éléments de langage et l'âge du capitaine ne changent rien à l'échec d'une politique économique néo-libérale conservatrice qui depuis plus de 30 ans affaiblit l'État providence, creuse les inégalités et ainsi rompt avec le contrat social républicain, que tout le monde vient chercher à son secours dès que le peuple se révolte, comme en ce moment.

Mais si le peuple se révolte, gilets jaunes ou rouges, c'est bien parce que les premiers de cordée rompent économiquement et écologiquement avec le contrat social républicain, pour ensuite s'abriter derrière symboliquement et institutionnellement.

Deuxième point de la météo nationale : la décentralisation mise en échec. Nous avons assisté l'année dernière à la mise sous tutelle de nos collectivités via l'obligation de contractualisation - qui a l'air de plaire à Michel Soroste. L'année dernière déjà, il l'avait évoqué de manière positive - la perte progressive d'autonomie fiscale et de dynamique fiscale des collectivités territoriales et l'inconnue qui règne quant aux futurs modes de remplacement de financement de la taxe d'habitation place les collectivités, en particulier celles qui rentrent dans un cycle d'endettement fort, comme la nôtre, dans une situation de précarité fiscale et financière.

Après le contrôle administratif, rien de tel que casser la dynamique fiscale pour recentraliser la décision politique et soumettre des élus et territoires récalcitrants.

Après ce petit moment de météo nationale, je vous propose de passer à la météo locale : brouillard, avis de tempête et usage du conditionnel. L'endettement ne devrait pas dépasser 68 millions d'euros à l'horizon 2021, en deçà donc du plafond de 70 millions d'euros, fixé comme objectif par la municipalité, et la capacité de désendettement devrait rester inférieure à 10 ans. Alors, en général, quand nous utilisons le conditionnel, il y a un « si ». Je reviendrai sur le « si » après. André l'a déjà évoqué, mais il y a beaucoup de « si ».

D'abord, le brouillard. Lors des OB 2015, la majorité affichait une capacité à réaliser un volume d'investissement d'environ 55 millions d'euros sur le mandat. En 2017, la majorité prévoyait "un volume de 65 millions d'euros pour les 3 prochaines années", soit 2017 à 2019. En 2018, on nous annonçait 68 millions d'euros pour les 3 prochaines années, soit 2018 à 2020. Me suivez-vous toujours ? En 2019, vous prévoyez 80 millions d'euros pour les 3 prochaines années, soit 2019 à 2021.

Là, tour de magie, les 55 millions d'euros prévus en début de mandat atteindront à fin 2020 plus de 140 millions d'euros, et ce, malgré les avertissements de Michel Soroste qui à la fin du mandat précédent, presque larmoyant, nous avait annoncé la fin des investissements et le début de la disette en citant le Macron de son époque, c'est-à-dire Raymond Barre. J'ai le procès-verbal des OB de 2013.

Brouillard financier dans lequel vous nous avez plongés, mais également brouillard politique, car nous n'arrivons pas à voir le cap en matière sociale, environnementale, sportive, éducative. Votre document d'orientation budgétaire est présenté comme une liste des courses. Cela manque de vision, de portage politique, de cap, même si votre propos introductif, pour la première fois, avait vocation à vouloir inscrire cela dans un cadre politique.

Avis de tempête. La ville a emprunté 19,3 millions d'euros de 2015 à 2019. La ville s'endette se rapprochant des 70 millions d'euros et du seuil périlleux des 10 ans du ratio de solvabilité, et ce, sans prendre en compte les éléments qu'a évoqués André Artiaga. La ville vend son patrimoine, 25,5 millions d'euros depuis 2015.

Mais que dirait Raymond Barre de ces indicateurs ? Il dirait comme Michel Soroste, qui le citait lors de la séance des OB du 21 février 2013, « on a dépensé comme un ménage, il y avait 10 de recettes, on a dépensé 11. On n'est pas les seuls, mais c'est la vérité des chiffres. » Vous ajoutiez ensuite : « Si un ménage dépense 11 et qu'il encaisse 10, vous avez droit à un rendez-vous avec le mur, et bien voilà où on est... » Michel Soroste, le 21 février 2013, orientations budgétaires.

Michel la fourmi – ça faisait Mimi la fourmi autrement - nous annonçait la rigueur avant les dernières élections municipales. Michel la cigale nous annonce que maintenant il n'y a aucun problème à emprunter, à s'endetter et à vendre son patrimoine.

Du bon usage du conditionnel en France et en finance. J'ai mis en France plutôt qu'en français, parce que ça faisait une rime riche avec finance. Donc en France et en finance.

Tout d'abord, le conditionnel est un mode et non un temps. On l'utilise pour exprimer une action qui aura lieu à condition qu'une autre action ait pu avoir lieu.

L'endettement ne devrait pas dépasser 68 millions d'euros à l'horizon 2021, en deçà donc du plafond de 70 millions d'euros fixé comme objectif par la municipalité, et la capacité de désendettement devrait rester inférieure à 10 ans.

En général, l'utilisation du conditionnel s'accompagne donc d'un « si » pour évoquer ces actions ou événements conditionnels qui ont lieu avant. Nous aurions aimé que par souci de transparence vous évoquiez ceci et ce « si » avec nous.

Donc je vais le faire à votre place. L'endettement ne devrait pas dépasser 68 millions d'euros à l'horizon 2021, en deçà donc du plafond de 70 millions d'euros fixé comme objectif par la municipalité, et la capacité de désendettement devrait rester inférieure à 10 ans, si les recettes des droits de mutation se maintiennent, si les recettes de remplacement de la taxe d'habitation gardent la même dynamique, si les taux d'intérêt n'augmentent pas, si les dotations de l'État ne baissent pas, si la dynamique démographique se confirme sans générer des coûts d'infrastructures induits, si les projets programmés, et ils sont gros, ne connaissent pas de dépassements budgétaires comme dans le passé.

Beaucoup d'inconnues dans cette équation périlleuse, il me semble. Je vous confirme, Michel, nous voyons bien le mur financier arriver. Il est juste pour après les prochaines élections municipales et la transparence démocratique nous oblige à avertir nos concitoyens.

M. le Maire : Bien. Jean-Claude Iriart.

M. Iriart : En intervenant en quatrième position, j'espère que je serai en mesure de garder vivace l'attention de tout le monde, malgré quelques petites redites par rapport à des choses qui ont pu déjà être exprimées et quelques petites nouveautés. Donc, je vous invite à rester attentifs.

Sur un propos un peu transversal à la fois sur l'exécution budgétaire, la prévision, nous vous faisons part de notre analyse sur un, les recettes de fonctionnement, deux, les dépenses de fonctionnement et trois, les dépenses d'équipements, structure principale de nos budgets.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles devraient à court terme continuer d'évoluer positivement. À l'inverse des années précédentes, les dotations d'État ne baisseront pas en 2019 et 2020. La croissance démographique dont nous savons qu'elle est en train de se poursuivre continuera donc de tirer les recettes fiscales vers le haut, en ce qui concerne la taxe d'habitation et la taxe foncière tout au moins. Les indicateurs repassent au vert en matière de recettes de fonctionnement. La principale interrogation à partir de 2020 réside dans le choix qui sera fait par le gouvernement pour compenser la suppression éventuelle de la taxe d'habitation. Souhaitons qu'à cette occasion les décideurs optent pour un scénario qui redonne aux collectivités locales, une forte autonomie fiscale et desserre la tutelle que l'État exerce de manière croissante depuis quelques années sur les budgets des collectivités. Ce n'est pas nouveau. Je l'ai déjà exprimé à d'autres reprises et je pense que ça restera encore d'actualité assez longtemps. Donc, autre contribution au débat national.

Après les recettes, intéressons-nous aux dépenses de fonctionnement. Le scénario est ici encore plus clair puisque depuis 2018, et pour deux années encore, c'est l'État qui fixe à

notre place, le montant de nos dépenses. Nous savons qu'elles ne devront pas augmenter de plus de 1,2 % par an, sous peine de sanction financière. Et comme l'augmentation mécanique du budget RH, y compris à effectif constant, constitue à lui seul une part significative de cette augmentation, autant dire clairement que tous les autres postes de dépenses sont condamnés à une stagnation durable. Cela pourrait être sans conséquence si dans le même temps, le nombre d'habitants de notre ville restait lui-même stable. Mais, ce n'est pas le cas puisque Bayonne accueille chaque année entre 1 000 et 1 500 habitants de plus. Nous pouvons même estimer que dans un an, la ville de Bayonne aura accueilli au cours de ce mandat l'équivalent de la ville de Boucau, mais sans absorber pour autant le budget de la ville de Boucau ou le budget d'une ville de 7 000 habitants.

D'où l'importance de ne pas rester enfermés dans la seule lecture financière, car derrière les notions de maîtrise de dépenses de fonctionnement, les notions de maîtrise de budget RH, nous trouvons tout simplement les services publics municipaux offerts aux Bayonnaises et Bayonnais : les agents d'accueil et de service dans les écoles, les portages de repas à domicile, la présence des policiers municipaux dans les quartiers, les aides octroyées aux acteurs sportifs et culturels de la ville, les agents qui contribuent à la propreté de notre ville. Tant d'habitants de plus dans une ville, c'est autant de besoins supplémentaires nouveaux auxquels il faudrait répondre. Encore une fois, c'est un propos général que, je pense, tout le monde peut accepter, mais qu'il est peut-être intéressant de préciser par rapport à tous ceux qui nous écoutent. L'exercice est simple et tout le monde peut le comprendre. Dans un budget comme la ville de Bayonne, le budget RH constitue, vous l'avez dit tout à l'heure, 55 % du budget de fonctionnement. Prenons en compte la simple augmentation mécanique liée à l'ancienneté et non pas à une augmentation de nouveaux agents, une augmentation du nombre de ces agents, mais à la simple application de l'ancienneté, les augmentations de salaire qui ne font que permettre à tous ces agents de maintenir uniquement leur pouvoir d'achat. Cette simple augmentation mécanique dans notre budget, comme celui de beaucoup de communes, à ce niveau, nous ne nous distinguons pas effectivement des autres, ça absorbe ces 1,2 % pour l'essentiel de dépenses auxquelles nous sommes désormais contraints. Ça veut dire de fait que le maintien de cette contrainte doit se faire forcément en maintenant un effectif stable et la stabilité totale des autres dépenses de fonctionnement. Encore une fois, c'est purement mécanique. Et je souhaitais illustrer ça pour montrer de quelle manière, ça interpelle ou ça peut interpeller dans un contexte, comme à Bayonne, en pleine croissance démographique où la stagnation durable des dépenses de fonctionnement telle que nous la connaissons aujourd'hui est aussi porteuse par effet mécanique d'un risque de diminution de la qualité du service communal pour chacun des habitants.

Si cette situation devait perdurer au-delà de 2020, c'est aussi la politique d'accueil de nouveaux habitants et des choix d'urbanisme qui vont avec qu'il faudrait interroger. Dans ce contexte de croissance démographique, ne plus pouvoir disposer de la capacité de fixer librement les dépenses de fonctionnement et donc, le niveau de service public communal qui va avec, parce que c'est ce que ça signifie derrière les termes financiers, ne plus pouvoir fixer librement le curseur qui convient entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement en lien avec la politique pour une ville comme la nôtre – j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer – c'est une véritable contrainte.

Cet encadrement budgétaire imposé aux grandes collectivités est vraiment un sale coup porté à la libre gouvernance d'une ville comme la nôtre, mais surtout à l'efficacité de son action. Encore une fois, tout est lié : la politique d'urbanisme, la croissance démographique, la libre capacité à fixer des dépenses de fonctionnement et d'équipement. Si nous voulons être efficaces, il faut être en mesure de les maîtriser. Aujourd'hui, nous ne sommes plus en mesure de les maîtriser. Je me répète, mais pour moi, c'est une véritable difficulté.

Heureusement, nous avons encore, mais peut-être pas pour longtemps, la possibilité de définir le niveau de nos dépenses d'investissement. Du coup, vous usez largement de cette liberté tout en rentrant en contradiction avec le pacte financier, mais comme le non-respect de cette partie du pacte financier n'est pas lié à une éventuelle sanction financière, c'est une liberté dont nous pouvons user. 15 millions d'euros de dépenses en équipement en moyenne de 2014 à 2017, 21 millions d'euros en 2018 et 26 millions par an, prévus en moyenne pour la période 2019-2020. Nous sortons d'une période triennale de 15 millions d'euros. Nous sommes aujourd'hui à 20 millions d'euros et vous prévoyez d'atteindre 26 millions d'euros pour les trois ans qui viennent.

La projection financière que vous nous présentez dans le rapport ne masque pas la dégradation financière en termes d'endettement que cette augmentation génère. Mais cette dégradation financière ne sera pas encore visible en 2019, par l'autofinancement qui se maintiendra à un niveau important avant de baisser à partir de 2020. L'augmentation de la dette interviendra donc surtout au début du prochain mandat. Vous la prévoyez en 2021 à hauteur de 66,5 millions d'euros, là où elle atteignait 59 millions d'euros en début de mandat, soit 12 % d'augmentation. Ce niveau d'endettement, vous le présentez supportable. Je n'en conteste pas l'idée, même si aujourd'hui, il est effectivement difficile d'en avoir la garantie. Ce niveau d'endettement aura surtout pour effet de limiter la capacité à agir de la ville au cours du mandat prochain. Je crois que c'est ce qu'il est important d'expliquer. Encore une fois, je ne fais que dire différemment ce qui est contenu dans votre propre prévision. L'équipe municipale qui sera alors en place, quelle qu'elle soit, n'aura pas d'autre choix que de réduire le niveau d'investissement et de prioriser à nouveau le désendettement, sauf, effectivement, à s'installer dans une situation financièrement critique.

Je souhaitais terminer avec les budgets annexes concernant les fêtes traditionnelles et la temporada, pour regretter peut-être dans un premier temps, mais vous nous avez fait part de votre choix en la matière à l'occasion du dernier conseil et vous nous indiquez que vous l'assumez, mais de notre côté, nous regretterons le fait que vous ne souhaitiez pas donner une suite favorable à la préconisation de la Chambre régionale des comptes, qui vous invitait par simple sécurisation réglementaire, à positionner le budget des fêtes et de la temporada en budget spécifique, en régie et non pas, le laisser comme maintenant, lié en budget annexe au budget général.

C'est un choix que nous regrettons, parce que sur ces deux activités, je pense qu'il aurait été intéressant de passer par la case régie, de pouvoir avoir une transparence totale sur ces deux activités.

Concernant plus particulièrement la temporada, dans votre rapport, vous nous indiquez que le budget devrait être également comparable à celui de la saison 2018, soit 1,3 million d'euros, la ligne de conduite restant celle d'un financement des frais d'organisation par les recettes de billetterie. Nous savons tous que cette ligne, je ne sais pas si c'est réellement la vôtre, mais en tout cas, elle n'est plus respectée depuis au moins 4 ou 5 ans, puisque les frais d'organisation des activités taurines ne sont pas aujourd'hui financés par la billetterie et que c'est forcément une contribution du budget général qui, depuis 4 ou 5 ans, permet d'assurer cet équilibre. Nous ne sommes pas dans les proportions du budget des fêtes. Nous sommes bien d'accord. Mais si c'était vraiment votre ligne, dans ce cas, il serait intéressant dans le cadre de ce document d'orientations budgétaires, que vous nous expliquiez comment vous seriez en mesure ou comment vous pensez respecter cette ligne de conduite.

Voilà dans le désordre quelques petits commentaires que je souhaitais apporter ou contributions que je souhaitais apporter au débat de ce soir. Merci de votre écoute.

M. le Maire : Merci. Avant que Monsieur Soroste réponde à tous, Monsieur Etcheto souhaite intervenir.

M. Etcheto : Merci, Monsieur le Maire. Vous allez voir que nous ne nous contredisons pas, mais que nous nous complétons. J'ai aussi ma fable de La Fontaine. Nous ne nous sommes pas concertés, vous le savez, mais j'ai aussi ma fable de La Fontaine. Donc, je ne pouvais pas résister.

Que dire de ces orientations budgétaires ? Elles semblent en apesanteur en réalité. Nous avons parlé de brouillard, l'apesanteur. Nous connaissons la problématique habituelle de la section de fonctionnement, la question de la maîtrise des dépenses. Je ne vais pas m'éterniser, mais force est de constater que ce principe de maîtrise des dépenses de fonctionnement se trouve appliqué dans votre budget à géométrie extrêmement variable. Certes, nous avons serré la vis sur l'ensemble des dépenses de personnel. Vous avez même été tenté de faire un peu plus, contrairement à vos engagements, puis vous avez renoncé.

Nous avons serré la vis sur les subventions au monde associatif. Disons aussi au passage que la nouvelle direction de l'Aviron bayonnais Rugby pro vous a aidé à retrouver la raison en étant un peu moins gourmande. Ça joue aussi sur le budget. Jusque-là, il faut dire que vous aviez été plus que dispendieux avec l'argent public et de façon inconsidérée. Nous vous l'avons dit à plusieurs reprises. Ce sont plutôt des progrès.

Mais, de l'autre côté, nous voyons bien avec quelle légèreté, se sont envolées d'autres catégories de dépenses. Des études, nous avons eu l'occasion d'en évoquer quelques-unes, mais il y en a toute une flopée, toujours plus nombreuses, toujours plus coûteuses, communiquées d'ailleurs aux oppositions avec parcimonie, sans spontanéité, après beaucoup de réticence et de retard. Des études d'autant plus discutables qu'elles ne semblent motivées que par la préparation de la prochaine campagne électorale - elles s'embouteillent d'ailleurs en ce moment - ou par la nécessité de pallier un manque de réflexions propres ou de confiance en nos services municipaux qui en ont pourtant la capacité. Nous, nous en sommes certains. Et il y a là, des pistes d'économie indéniables.

L'externalisation de certaines missions également. Il y a une délibération un peu plus loin à propos de l'entretien des espaces verts, peut-être parce qu'il s'agit de compenser des congés légitimement donnés à des personnels qui ont été surmobilisés pour les fêtes de Bayonne par exemple, ou d'autres événementiels. Se pose la question de la réalité de ce budget des fêtes et peut-être aussi l'une des raisons pour laquelle, vous ne voulez pas de budget à part, en bonne et due forme, tel que le préconise la Chambre régionale des comptes, et comme vient de le rappeler notre collègue Jean-Claude.

Enfin et surtout, nous l'avons déjà évoqué : l'impact des dépenses de communication et de prestige : mise en lumière de l'Hôtel de Ville par exemple, feux d'artifice, des tonnes de prospectus, des réceptions, des buffets, des envois postaux. Alors, bien entendu, le document d'orientations budgétaires ne nous permet pas d'en observer les détails. Il faudra attendre le budget primitif ou le compte administratif de juin, lors des prochaines séances. Pour rappel quand même, nous avons déniché l'embrouille dans le dernier budget primitif - c'était André - à travers les plus de 400 000 euros d'augmentation d'une année sur l'autre, sur 4 lignes budgétaires très significatives. Et de ce que nous voyons, 2019 est sur ce point parti sur le même pied que l'année précédente, de ce que nous avons pu voir, en tout cas du mois de janvier.

Alors vous parlez de fiscalité. Nous sommes presque dans un jeu télévisé : 10 ans sans augmenter la fiscalité. Oui, peut-être, mais un budget qui par ailleurs continue, continuera à faire payer davantage les Bayonnaises et les Bayonnais, même sans augmenter les taux d'imposition, mais d'une autre façon. Le stationnement, par exemple, devient une véritable recette fiscale ordinaire, 1,7 million d'euros désormais. Il faut voir un petit peu avec quelle sévérité marche le carnet à souche. Le ticket de cantine également. Nous l'oublions presque ce ticket de cantine. C'est passé sous silence. Ça n'a pas été repris. Pourtant, le ticket de cantine, la plupart des familles bayonnaises l'acquittent au prix fort, désormais 5 euros le repas, hors pénalités qui sont de 2,5 euros par repas non pris. Alors que je rappelle que la Ville achète le repas au prestataire pour environ 3,5 euros. Vous voyez un delta déjà de 1,5 euro. Je le rappelle juste. Le prix de ce ticket est intéressant. C'est le plus cher de plus loin.

M. le Maire : Essayez de ne pas tomber dans la caricature. Savez-vous combien coûte le billet de cantine pour des personnes qui ont des situations financières difficiles ? Dites-le.

M. Etcheto : Je connais bien ce dossier donc, je vais vous le dire.

M. le Maire : Connaissez-vous ce dossier ?

M. Etcheto : Oui, je le connais. Je l'ai regardé un peu.

M. le Maire : Vous êtes dans la caricature.

M. Etcheto : Non.

M. le Maire : Cet exemple des cantines, c'est n'importe quoi ce que vous dites.

M. Etcheto : Vous contestez le fait que le ticket de cantine est à 5 euros et que la moitié...

M. le Maire : Pour qui ?

M. Etcheto : pour le plus grand nombre des familles bayonnaises.

M. le Maire : Mais non.

M. Etcheto : Pour le plus grand nombre des familles bayonnaises qui acquitte le repas.

M. le Maire : Comme vous voulez.

M. Etcheto : Je rajouterai autre chose, puisque vous voulez entrer dans le détail sur le dossier. Il y a en effet un quotient social, un dispositif social depuis longtemps. Figurez-vous qu'il est très largement financé et assumé par la DSU, la dotation de solidarité urbaine, pour laquelle nous avons un rapport annuel justifiant les actions en faveur de ces actions. Donc la dotation de solidarité urbaine versée par l'État suffit largement à équilibrer l'effort finalement social sur ces tickets à tarif social, qui ne sont donc pas assumés par les finances municipales, mais bien par la solidarité nationale.

Puisque vous voulez un petit comparatif, il n'y a pas une ville dans les environs ou même une ville comparable où nous sommes à ce niveau de tarif sur les tickets comparatifs. Un petit comparatif, bayonnais celui-là, dans les collèges ou dans les lycées bayonnais où la restauration scolaire est la compétence des conseils départemental et régional, les élèves acquittent un ticket de repas, pour la plupart, à 3 euros, hors tarification sociale. Avec la

tarification sociale, bien entendu, c'est moins. Vous voyez que nous comparons uniquement ce qui est comparable. Ne cherchez pas à inverser les choses. Nous ne sommes pas dans la caricature, nous sommes dans les faits et dans vos chiffres. Tout ce que j'ai là, ce sont des chiffres de vos orientations budgétaires ou du budget. C'est bien la réalité. Et tout ça, stationnement, ticket de cantine, nous pourrions trouver d'autres exemples, ce sont là autant d'impôts déguisés. Nous pouvons ne pas augmenter les taux, sur des questions, nous pouvons trouver de l'argent sur le dos des Bayonnais d'autres façons.

10 ans sans augmenter les impôts. Je vous dirais que c'est la dernière année où vous pouviez baisser les impôts, parce que c'est votre engagement de campagne aux uns et aux autres. Ce n'est pas stabiliser les impôts, c'était les diminuer de 8 %. Monsieur Soroste, vous, c'était 8 %. Monsieur Etchegaray était moins ambitieux à l'époque, c'était 3 %. Nous pouvons imaginer que vous auriez pu tomber d'accord pour 5 %. Non, ce sera 0 %. Dessus, gardez mesure. Je veux bien que nous parlions de caricature.

Donc c'est pour le budget de fonctionnement. Puis, surtout, cela a déjà été évoqué : il y a le budget d'investissement. Je pourrais me contenter de dire que vous avez échafaudé ce budget d'investissement au mépris des préconisations de la Chambre régionale des comptes, dans son rapport rendu il y a quelques mois. Je reprends juste l'essentiel : 1/ maîtriser les dépenses de fonctionnement, 2/ limiter avec discernement les dépenses d'équipement, 3/ ne pas reprendre un cycle d'endettement.

Alors, je ne me contenterai pas de ça. Je vous dirai que vos orientations budgétaires au premier coup d'œil ressemblent à tout point à un budget de début de mandat. Tout cela dans un monde rêvé bien entendu où le temps d'avance n'aurait pas été qu'un simple slogan de campagne électorale, un monde où vous auriez eu un programme sincère avec des projets présentés aux électeurs qui seraient aujourd'hui mis en œuvre, parce qu'ils seraient passés devant l'onction du suffrage universel et que vous auriez donc eu de la légitimité à mettre en œuvre. Mais, comme le lièvre de la fable, 2014, 2015, 2016, vous n'avez alors pratiquement rien fait ou presque, et vous vous réveillez un peu tard. Pour mémoire d'ailleurs, la médiathèque.

M. le Maire : Nous avons un sourire quelquefois parce qu'il ne s'est rien passé... Je ne sais pas si nous habitons dans la même ville. De quelle ville parlez-vous ? Vous êtes le deuxième à intervenir du même groupe. Madame Capdevielle souhaitera-t-elle la parole ? Monsieur Duzert voudra-t-il la parole ?

M. Etcheto : J'ai l'impression que vous comptez mon temps de parole.

M. le Maire : Je pense qu'il a été très complet.

M. Etcheto : Puis-je reprendre ? C'est juste une question de courtoisie.

M. le Maire : C'est pour laisser une image, comme si vous étiez l'homme de la synthèse.

M. Etcheto : Tout à l'heure, vous disiez apprécier le débat, Monsieur le Maire. Montrez-le.

M. le Maire : Comme si vous étiez le chef de file de toutes les oppositions. C'est une illusion.

M. Etcheto : Vous disiez apprécier le débat, Monsieur le Maire. Montrez-le maintenant. Montrez votre sincérité.

M. le Maire : Vous voulez faire croire que vous êtes d'accord avec tous les opposants. Vous n'êtes pas du tout sur le même ton que vos autres collègues, comme le disait Martine tout à l'heure.

M. Etcheto : Ecoutez, je fais l'effort qui ne me coûte pas d'ailleurs, de vous écouter en règle générale. Ça ne veut pas dire que je vous crois. Je fais l'effort en tout cas de vous écouter poliment.

M. le Maire : Finissez.

M. Etcheto : La moindre des choses, j' imagine quand même, est que la réciproque puisse être vraie. Passons sur ce petit incident. Je vais reprendre pour ne pas que vous pensiez pouvoir introduire de la confusion, parce que c'est un petit peu la tactique que vous avez choisie. Nous essayons de déstabiliser l'orateur en face de telle ou telle façon avec des petits commentaires. Nous faisons comme nous pouvons, vous me direz.

Je vous disais donc, comme le lièvre de la fable, quand vous êtes arrivés en 2014, vous n'avez pas fait grand-chose. Regardez les projets. Vous me forcez à entrer dans les détails. Je veux bien le faire. Tous les six mois, nous avons une annonce d'inauguration de l'Atalante depuis 2014. J'ai retrouvé mes vieux dossiers tout à l'heure. C'est que ce dossier était prévu pour être livré à l'automne 2014. Donc l'actualité principale en matière d'investissement de la ville, ça a été en 2014 et pendant tout le début du mandat « nous inaugurerons l'Atalante finalement six mois plus tard ». Aujourd'hui, vous avez indiqué que ce serait fin janvier. Nous n'avons toujours pas reçu les cartons d'invitation. En général, les cartons d'invitation partent vite ici. Donc, nous pouvons penser qu'il y a un petit retard supplémentaire.

M. le Maire : Oui, c'est vrai. Monsieur Saint-Picq, président du cinéma de l'Atalante...

M. Etcheto : C'est la faute de Monsieur Saint-Picq.

M. le Maire : L'Atalante, il faudrait que vous y veniez pour vous y voir. À ce moment, nous pourrions...

Mme Capdevielle : *intervention hors micro*

M. le Maire : Madame Capdevielle, il y a des personnes que nous ne voyons jamais à l'Atalante. Écoutez, quand nous voulons montrer l'intérêt que nous avons sur les équipements culturels et que nous ne voyons jamais les personnes qui veulent parler de l'Atalante... L'Atalante doit rouvrir. Je vous rassure ou non, d'ailleurs. Si, aujourd'hui, nous ne pouvons pas l'ouvrir à la date qui était initialement prévue, c'est-à-dire au mois de février, c'est que le président de l'Atalante a considéré à juste titre, qu'il y avait la nécessité de faire un certain nombre de travaux intérieurs qui relève de la responsabilité de l'association, ce pourquoi nous allons effectivement inaugurer avec la façade qui arrive.

Un intervenant : Elle est sèche.

M. le Maire : Ecoutez, je n'y peux rien. A priori, elle sera accrochée le 8 mars 2019. Retenez cette date.

M. Etcheto : Nous l'avons notée. Elle est au bas de la page.

M. le Maire : Et si c'est le 10 mars, ne me mettez pas à l'échafaud.

M. Etcheto : Le 8 mars de quelle année, Monsieur le Maire ? C'est la question que nous pouvons nous poser.

M. le Maire : C'est vrai. Terminez.

M. Etcheto : Ce ne sera pas décompté de mon temps de parole, ce que vous venez de dire.

M. le Maire : Non.

M. Etcheto : Parce que vous m'interrompez. Vous avez le bon goût de m'interrompre assez souvent.

M. le Maire : Je n'ai jamais coupé la parole avant.

M. Etcheto : Puisqu'il faut même que je justifie mon emploi du temps, c'est vrai, je vais vous dire très sincèrement, c'est avec beaucoup de regrets, parce que j'aime beaucoup le cinéma. Je regrette de ne pas pouvoir y aller aussi souvent que je le souhaiterais, Monsieur le Maire. Si j'étais mesquin, je dirais qu'il y a beaucoup d'endroits et beaucoup de Bayonnais que vous ne voyez pas et beaucoup d'endroits où nous ne vous voyons pas en ville.

M. le Maire : Oui ?

M. Etcheto : Oui, c'est vrai. Et je rajouterai également.

M. le Maire : Confirmez-vous, Monsieur Pallas ?

M. Pallas : Nous pouvons jouer à ça.

M. le Maire : D'accord, parce que si vous confirmez que je n'y suis pas, en ville.

M. Etcheto : Très largement. Nous pouvons aussi jouer à qui choisit ses assemblées générales.

M. le Maire : Allez-y.

M. Etcheto : Notamment en matière d'associations, Madame Duhart qui est adjointe aux sports, qui est assidue à toutes les assemblées générales des associations sportives, elle sait parfaitement, je crois, de quoi je parle. Ça a un côté un petit peu agaçant, ce fait de jouer de mondanités, parce que vous avez l'impression qu'en multipliant les réceptions et les inaugurations, etc. Nous ne vous voyons pas ici. Nous ne voyons pas cela. Est-ce franchement ce que les Bayonnais attendent de nous ? Je vous laisse sur ce point avec vos certitudes.

Je vous disais donc que vos orientations budgétaires ressemblent en effet en tout point à un budget de début de mandat. Évidemment, ce n'était pas du tout prévu. Je voulais donner un petit exemple : la médiathèque. Vous engagez maintenant le projet, c'est-à-dire que vous engagez les études. Ce sera en photo sur votre plaquette électorale certainement, mais sans doute pas plus. La médiathèque, pour mémoire, vous vouliez la loger en 2014 dans l'ancien palais de justice.

M. le Maire : Oui.

M. Etcheto : Tiens, nous retrouvons deux projets qui n'ont pas été vendus aux Bayonnais de la même façon à l'époque.

M. le Maire : C'est vrai.

M. Etcheto : Pour le musée Bonnat, nous nous rappelons que vous en étiez encore aux réserves mutualisées jusqu'en 2015 avant de changer d'avis parce que 5 millions d'euros, c'était trop cher et que l'État versait 700 000 euros de moins, donc nous ne pouvions plus. Derrière, nous sommes partis sur un projet à 15 millions d'euros, 21 millions d'euros. C'est sous-estimé. Ce sera bien plus.

Vous vouliez parler de l'agglomération. J'avais glissé une digression sur le même thème. Le projet de transport en commun, chacun sait ici – nous sommes quelques-uns en tout cas autour de la table à bien le savoir – qu'il était prêt dès 2014, tel qu'il se fait là. Il aurait pu être lancé dès ce moment. En fait, il le devait ce chantier. Vous avez hésité. Vous avez changé d'avis : bus, tram. Finalement, vous avez commandé à l'agglomération une étude supplémentaire. Je me rappelle d'un titre d'ailleurs qui était assez intéressant de « La semaine du Pays basque » : « Un tramway nommé délire ». Tout cela pour finalement convenir de ce que nous savions déjà quand nous nous étions intéressés au dossier depuis quelque temps, c'est qu'un tram n'était pour l'instant pas adapté sur notre agglomération. Quelques voyages d'étude, nous perdons un peu de temps et si nous ne pouvons pas faire un tram, nous faisons un tram'bus, ce qui n'est rien d'autre finalement qu'un rideau de fumée inutile. Franchement, ça n'a rien de dévalorisant d'avoir un bus à haut niveau de service et de dire simplement que ce sera un bus à haut niveau de service. Il rendra, je crois, les services dont notre agglomération a besoin dans le format d'investissements dont nous sommes capables aujourd'hui. Ça n'insulte pas l'avenir en matière de réservation des voies. Je crois que dessus, cette surcommunication était inutile, mal venue. Et ce n'est pas de bonnes méthodes démocratiques, je crois, que de ne pas dire clairement la vérité aux gens. Je crois qu'ils sont capables de le comprendre.

Nous sommes maintenant en 2019. Et l'année prochaine, ce sont les élections. Et vous nous annoncez maintenant un programme d'investissement de 80 millions d'euros. Je ne sais pas si je caricature. Je crois que c'est dans vos orientations budgétaires. 80 millions d'euros, il n'y a pas besoin de vous caricaturer. Il suffit de reprendre les chiffres. C'est ce que nous faisons. 80 millions d'euros, c'est ce que nous devrions dépenser sur un mandat complet. En fait, 80 millions d'euros, c'est votre mandat de retard. Sauf que, faute d'avoir entrepris à temps ce mandat, vous voudriez le faire payer aux autres. Vous voudriez en faire payer la facture aux autres. Vous voudriez faire payer votre mandat au mandat suivant. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est votre document. Il suffit de le lire.

Musée Bonnat, vous estimez le coût à 21 millions d'euros dans votre prospective. Et vous dites que 2019, vous engagerez 3 millions d'euros. Le reste est pour le prochain mandat, 18 millions d'euros. En plus, il y en aura pour le musée Bonnat, pour beaucoup plus que 21 millions d'euros. Sans doute dépasserons-nous les 30 millions d'euros. Le tout se reportera bien évidemment.

Médiathèque, vous estimez le coût de la médiathèque à 12 millions d'euros. Nous en avons déjà parlé, même si vous avez mis du temps à nous le dire là aussi, au passage, sans plan de financement à ce jour. Là aussi, en 2019, vous prévoyez 1 million d'euros. Il s'agit des études, le reste, nous l'avons compris, ce sera pour le prochain mandat.

Cela étant dit, nous allons faire un petit bilan. Même si votre chapitre sur l'investissement prospectif est construit de manière un peu confuse et peut-être volontairement, tantôt vous

nous parlez de 2019-2021, tantôt seulement de 2019, en fonction de ce qui vous arrange dans le propos.

Mais il est tout de même possible d'évaluer, en reconstituant ce que vous allez laisser en fin de mandat, le poids de l'héritage et ceci, quels que soient celles et ceux à qui les Bayonnais feront confiance. Il sera lourd.

Nous savons que le prochain mandat devra assumer déjà plus de 62 millions d'euros d'encours de dette au moins. Vous prévoyez 70 millions d'euros, mais sur l'horizon que je n'ai plus en tête, 2020 ou 2021, 62 millions d'euros pour la fin 2019. Il faudra ajouter au moins une bonne cinquantaine de millions d'euros d'engagements sur les chantiers dont vous nous dressez la liste. J'ai fait le calcul. Sans les dépassements, en comptant le musée Bonnat au niveau où vous l'avez estimé, et encore une fois, ça risque parfois d'être considérable.

Ce n'est pas tout. Il faut encore ajouter les 25 millions d'euros environ, des cessions qui ont été réalisées au cours de cette mandature du patrimoine foncier ou immobilier, patrimoine public foncier ou immobilier, cédé à bas prix. André Artiaga disait « *one shot* », une fois pour toutes, qui n'est plus dans le patrimoine bayonnais, qui est cédé.

Ce n'est pas de la caricature. J'ai repris exactement les chiffres que vous nous donnez. Votre héritage pour le mandat suivant, quels que soient celles et ceux qui auront à l'assumer, c'est au bas mot, 130 millions d'euros en début de mandat. Ça rejoint peut-être d'autres appréciations qui ont été données, mais ça incline la méditation en effet.

M. le Maire : Merci, Monsieur Etcheto. Il n'y a plus d'autre demande d'intervention. Je vais demander à Monsieur Soroste de répondre, le temps qu'il faudra, à l'ensemble de ces interventions. Ensuite, nous considérerons que le débat a eu lieu, parce que nous n'allons pas aller au-delà du temps que nous avons passé sur ce très beau sujet.

M. Soroste : Merci, Monsieur le Maire. Je vais répondre dans l'ordre, j'ai noté les choses qui me paraissent les choses les plus significatives dans vos propos.

Monsieur Artiaga, trois points qui cachent le diable. Chacun emploie les mots qu'il veut. Le calendrier, décalage dans le temps, 58 % d'engagement. Chaque année, ça nous est reproché. Je ne les maîtrise pas. Je ne suis pas sur les chantiers. Je constate après. Nous ne payons que lorsque les travaux sont effectués. Donc nous sommes montés. C'est un pourcentage qui a monté. Et au niveau des engagements, nous sommes à 92 %, si ma mémoire est bonne. Nous ne sommes pas à 58 %. Après, il y a des décalages.

Je pense qu'en matière d'investissement, il ne faut pas raisonner entre le 1^{er} et le 31 décembre. Il faut raisonner sur plusieurs d'exercices du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ce sont des opérations lourdes et structurantes. Ce n'est pas forcément le bon périmètre.

En ce qui concerne la CAF, dire que je suis devenu prudent, parce que l'année dernière nous étions à 7 millions d'euros. Mais, les droits d'enregistrement sont passés au-dessus de 3 millions d'euros. Nous sommes prudents, parce que nous les maintenons à 2,5 millions d'euros en 2019, mais nous avons réalisé 3 millions d'euros en 2018. Le pass des fêtes, 700 000 euros nets sont rentrés dans le budget en 2018. Début 2018, je ne savais pas. Je ne pouvais pas le savoir puisque Monsieur le Maire a pris cette décision dont je le remercie encore au nom de tous les Bayonnais et toutes les Bayonnaises. Parce qu'enfin, nous avons un modèle économique moins lourd pour nos habitants et plus juste par rapport aux habitants voisins qui nous font le grand plaisir de venir nous voir, et qui rincent *gratis*, c'est-à-dire qu'ils ne payent rien et bénéficient d'avoir tout, payé par 50 000 habitants. Nous avons un peu rééquilibré ça. Et je tiens encore à le remercier. Et ça, l'année dernière, aux OB, je ne

le savais pas puisque la décision n'était pas encore prise. Nous étions en pleine étude, mais pas décidés. 700 000 euros, maintenant, je sais que c'est fait. En 2019, je les aurais. Combien aurais-je ? Je ne sais pas, mais ce ne sera pas 0 euro. Donc nous ne parlons plus de 7 millions d'euros. Nous prévoyons un autofinancement plus élevé.

L'augmentation de la dette. Dans le contrat, ça vous gêne. Et je rejoins ce que vous avez dit, Jean-Claude. Quand nous avons négocié avec l'État au nom de la ville de Bayonne, effectivement la loi française disait que l'augmentation de 1,2 % des dépenses de fonctionnement était impérative et que s'il n'y avait pas cela, il y avait sanction. Par contre, l'augmentation de l'endettement, il n'y aura pas sanction, mais il ne faut pas l'augmenter. Moi, j'ai dit dès le début aux représentants de l'État et je vous l'avais dit publiquement, que je ne voyais pas pourquoi on ne me l'accorderait pas. C'est volontairement que nous avons baissé. Cela fait 12 ans que je fais les orientations budgétaires. Cela fait 12 ans que je fais les comptes donc je sais d'où nous venons. Nous n'avons jamais dépassé 70 millions d'euros d'emprunt, mais nous avons flirté avec 70 millions d'emprunt. Donc c'est volontairement que nous avons baissé au-dessous de 60 millions d'euros pour pouvoir remonter de 8 millions d'euros pour faire face au musée Bonnat, parce qu'enfin – c'est le Bayonnais qui parle – nous avons un projet structurant architecturalement pour ce musée.

Dans une ville comme Bayonne, l'investissement de 21 millions d'euros est exceptionnel, subventionné à hauteur de 8 millions d'euros. C'est exceptionnel. Il arrive maintenant. Nous avons enfin un projet. C'était de mon ressort de trouver le moyen de le financer pour la partie emprunt. Pour ça, c'est volontairement que nous avons fait attention, que nous avons eu une gestion prudente. Nous avons baissé au-dessous de 60 millions d'euros. Donc nous étions très loin des 70 millions d'euros, pour pouvoir remonter de 8 millions d'euros de plus.

Quand nous avons négocié avec l'État, j'ai demandé : « 1,2 %, nous prenons les engagements » - et nous les avons respectés en 2018 – « Par contre, je vous demande de pouvoir remonter l'endettement de la ville de Bayonne. Même si au niveau national, il faut que ça baisse de 2,6 milliards d'euros, nous sommes vertueux. Nous avons baissé volontairement. Nous avons une ville qui est gérée sainement. Je vous demande de nous accorder sans aucune pénalité, dans le contrat l'augmentation de l'emprunt ». Cela a été écrit dans le contrat.

Donc il ne s'agit pas d'agir par rapport à la loi, que nous respectons tout à fait, mais j'ai défendu les intérêts de Bayonne. Je ne suis pas à l'Assemblée nationale ici. Je défends Bayonne. Bayonne avait un projet. Il fallait trouver 8 millions d'euros. Il fallait qu'il nous autorise à remonter, alors qu'il n'y avait aucun risque financier. Ça a été entendu par les personnes qui ont entendu ce que nous avons dit et qui ont signé le contrat avec nous, avec une augmentation autorisée de l'emprunt.

Que voulez-vous que je dise à cela ? Vous allez dire que ce n'est pas normal qu'ils nous l'aient accordé. Moi, je défends les Bayonnais et je dis tant mieux pour les Bayonnais. Et derrière, nous aurons un financement à des taux d'intérêt – ça aussi, je répondrai tout à l'heure à Mathieu Bergé - où nous vivons une période exceptionnelle pour une commune. Quand je vous dis que globalement, sur les 60 millions d'euros d'encours, nous avons moins de 2 %, où avez-vous vu ça ? Cela ne va pas durer 101 ans, mais actuellement nous en bénéficions. 1,97 % à Bayonne sur 60 millions d'emprunt. Emprunt toxique : 0. Nous maîtrisons. Nous gérons la dette. De grâce, ne dites pas que nous gérons mal les fonds publics. Après, que vous ne soyez pas d'accord sur les dépenses et les projets, c'est le jeu normal de la démocratie. Mais, dire que la Ville est au bord de la banqueroute, je ne l'accepte pas. Et je l'ai dit, c'est faux. Dire que nous ne maîtrisons pas l'endettement, c'est faux. La meilleure preuve, la Chambre régionale des comptes n'a rien dit. Et pourquoi l'État

nous accorde-t-il un endettement supplémentaire pour financer par contrat le musée Bonnat ? Cela prouve quand même que la Ville est bien perçue et que nous avons une bonne note. Si je m'adresse à des enseignants, je veux dire que nous avons une bonne note quelque part, sinon on ne nous accorderait pas ça, parce que nous sommes contrairement à l'engagement national.

Quant aux cessions immobilières, oui, il y a des cessions immobilières. Vous avez parlé de 2020, la troisième est prévue en 2021. Ce sont des prévisions. Comme toutes les prévisions, nous guidons un bateau. Nous faisons des prévisions. Après, la réalisation, il y a tellement d'éléments. Je réponds un peu par avance à Henri Etcheto sur la baisse des impôts qui pouvait être envisagée en 2014. Évidemment, personne ne pouvait prévoir qu'on nous enlèverait 11 millions d'euros. Qui prévoyait qu'on nous enlèverait 11 millions d'euros ? Même pas ceux qui l'ont fait. Ceux qui l'ont fait ne savaient pas qu'ils allaient le faire en 2014. Alors, n'allez pas nous le reprocher. Mais ces 11 millions d'euros n'ont pas impacté les impôts des Bayonnais. C'était notre challenge. Nous l'avons rempli.

Monsieur Bergé, sur le côté national, je ne vais pas répondre. Nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale. Je ne réponds pas. Je ne suis pas député. Je réponds sur le local. L'endettement, j'ai déjà répondu. Donc je ne rajouterai rien à ce que je viens de dire. Comme vous avez bien lu ma prose en 2013 avec Raymond Barre, il y a des références moins bonnes que celle-là. Je vous remercie de citer Raymond Barre, parce qu'effectivement, si je l'avais dit, c'est sûrement parce qu'en 2013 – nous remontons à 6 ans.

M. Bergé : C'était le mandat précédent.

M. Soroste : Mais je rappellerais qu'une des grandes difficultés de notre cher pays, c'est l'endettement que nous avons aujourd'hui. Et cet endettement cumulé de plus de 2 300 milliards d'euros, ce n'est pas droite ou gauche, c'est tout le monde. C'est toute une génération. Je parle de mémoire. Mais, le dernier budget en France équilibré, c'est Raymond Barre. Vrai ou faux ?

M. Bergé : Vrai.

M. Soroste : Et j'ai sûrement dit ça. Nous payons aujourd'hui tout ça. Nous payons tout ça. Parce qu'un État, c'est comme un ménage ou une ville, quand nous dépensons plus que ce que nous gagnons, nous empruntons. Mais il y a des moments où celui à qui nous empruntons demande à être remboursé. Il arrive un jour où après avoir pris des intérêts, il demande le capital. Là, nous avons rendez-vous en France avec cela. J'avais dû dire ça en 2013, mais je vous remercie de l'avoir cité. J'étais prudent. C'était la dernière année du mandat, mais j'étais sûrement prudent, parce qu'il y avait un contexte qui m'amenait à l'être. Mais je vous rappellerai que pour Bayonne en 2013 justement, la dernière année du mandat précédent, nous avons réalisé une chose que nous n'avons jamais réalisée ni avant ni après, c'est plus de 10 millions d'euros d'autofinancement. Vous regarderez les chiffres. Autofinancement brut de plus de 10 millions en 2013. Donc nous étions prudents, mais nous avons agi très prudemment.

M. Bergé : Cela a changé.

M. Soroste : Après, la Ville vend les bijoux de famille. Non, la ville vend des actifs qui ne sont pas forcément indispensables. Ça fait partie de la gestion d'une ville. Il y a un terrain. Il y a des opérations. Pourquoi avons-nous tous ces habitants qui viennent nous voir ? C'est que nous sommes attractifs quand même. Je l'ai dit pour les impôts tout à l'heure, mais il y a d'autres éléments qui amènent les gens à venir nous voir. Et entre autres, il y a les terrains que Monsieur le Maire arbitre. Nous les vendons. Il y a une promotion qui se fait. Il y a de

nouveaux habitants. Nous sommes bien contents de les accueillir. Que vous ne soyez pas d'accord, c'est normal. Ça fait partie du jeu démocratique, mais nous faisons ce pour quoi nous sommes là.

En ce qui concerne le musée, j'ai déjà répondu. C'est sûr que c'est un investissement très structurant pour notre Ville. Je me réjouis que nous ayons enfin un projet culturel au niveau de ce musée. Avec toutes les œuvres que nous avons, nous sommes l'un des plus beaux musées – maintenant que j'ai un peu de temps, je vais voir pas mal de musées - avec une richesse folle et nous ne la montrons pas aux Bayonnais, parce que nous n'avons pas le contenant. C'est quand même dommage. Enfin, nous avons un projet. Mon devoir était de trouver les financements. Nous avons les financements autorisés par l'État. Je m'arrête là sur ce point.

Monsieur Iriart, les recettes, comme tout le monde, nous ne savons pas ce que la taxe d'habitation deviendra. Nous nous adapterons. On nous a enlevé 11 millions d'euros. Nous ne sommes pas mal fin 2018. La Ville s'en sort bien. Je suis un nombre de chiffres, je sais ce qu'il y a dedans, mais aussi ce qu'il n'y a pas dedans. Ce sont les hommes et les femmes qui parfois ne sont pas dans les chiffres. J'ai dit tout à l'heure que si Bayonne a réussi, je peux vous dire que la capacité d'ingénierie et technique de l'équipe que j'ai autour de moi depuis 12 ans, vous ne l'imaginez pas. Donc s'il faut s'adapter, nous nous adapterons. Je leur fais confiance. Et je les aiderai et nous trouverons les solutions.

M. Iriart : Encore quelque chose que j'ai dit.

M. Soroste : Non, j'ai dit sur la recette taxe d'habitation. J'ai dit que l'État va compenser. C'est la question.

M. Iriart : C'est une question que je posais.

M. Soroste : Je réponds simplement en disant que quand vous dites que nous ne savons pas ce qu'il va y avoir à la place, je suis d'accord. Mais je vous dis qu'il y a un élément de plus que les chiffres.

M. Iriart : Ne vous sentez pas visé. Ne vous sentez pas obligé de répondre dessus. C'est une question liée aux incertitudes que nous avons et qui sont plutôt liées au national.

M. Soroste : En plus des chiffres, j'ai une capacité avec une équipe extrêmement forte et nous nous adapterons. Nous trouverons les solutions.

La deuxième chose, les dépenses hors personnel. Là, je ne vous rejoins pas. Nous avons de nouveaux habitants. Ce n'est pas parce que nous avons de nouveaux habitants. Les dépenses se gèrent de différentes manières. Je ne suis pas pour l'augmentation des impôts. Je suis pour trouver d'autres recettes, ce que nous essayons de faire et de gérer les dépenses. Cela s'appelle optimiser. Ça s'appelle contrôle de gestion. Ce n'est pas parce que nous votons 10 que nous dépensons 10. Si nous pouvons faire avec 9,5, nous faisons avec 9,5. Ça ne veut pas dire que le service est moins bon ou qu'il n'est pas fait. Ça veut dire que nous optimisons. Ici, nous le faisons depuis des mois, voire des années. Et nous continuerons. Cela veut dire que nous arrivons à faire des choses. Il faut optimiser. C'est comme ça. Nous nous adaptons aux choses. Ça peut se faire à volume monétaire à peu près constant. Ce n'est pas parce qu'il y a 3 habitants de plus que nous allons dépenser 3 fois 1 000 euros. C'est ma réponse technique. C'est tout.

Ensuite, la liberté par rapport à l'État. Nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale. Je ne suis pas dedans.

Les investissements, j'ai répondu tout à l'heure sur le contrat, que nous avons obtenu l'autorisation donc je suis tout à fait tranquille. Même s'il n'est pas prévu nationalement de sanctions, nous en aurons encore moins, puisque nous avons l'autorisation. Donc nous aurons encore moins de sanctions. Voilà ce que j'avais à répondre pour vous.

Pour la temporada et les fêtes, je vous ai déjà dit qu'ils nous ont donné deux recommandations pour le stationnement et la temporada et les fêtes. Nous avons dit oui pour le stationnement. Nous avons dit que nous verrons pour la temporada et les fêtes. C'est la nature de ça. Nous voulons approfondir la réflexion et voir, peut-être, laisser la décision à la nouvelle équipe qui arrivera l'année prochaine dans ce domaine, parce que c'est moins évident que la décision pour le stationnement. Surtout que la Cour des comptes, lors du contrôle d'avant – je vous l'avais dit – nous avait proposé cette solution et maintenant, les nouveaux contrôleurs nous disent que ce n'est pas la bonne. Il faut aussi tenir compte un peu de ça. Donc nous calmons le jeu. Nous réfléchissons et nous allons faire dans l'intérêt de la Ville ce qui nous semble le mieux.

Monsieur Etcheto, maîtrise à géométrie variable. Chacun dit qu'il faut dépenser ici ou là. Ce qui est important, ce sont les grandes masses, que la situation de la ville n'est pas du tout au bord de la banqueroute comme vous pouvez le faire craindre. Ce n'est pas le cas. Après, chacun a son avis. Là où je ne suis pas du tout d'accord, je ne peux pas laisser dire ça. Vous dites : « vous n'augmentez pas les impôts, mais vous augmentez le reste ». Faux. La régie de stationnement, nous sommes loin d'être la ville la plus chère de notre territoire ou par rapport à d'autres villes. Promenez-vous. Allez un peu à Bordeaux et regardez combien vous payez de stationnement. Allez à Biarritz, regardez combien vous payez.

Attendez, je vais jusqu'au bout. Nous avons historiquement – et vous le savez autant que moi - une régie de stationnement exceptionnelle, une régie d'eau que nous n'avons plus parce qu'elle est partie à l'agglomération, mais qui était aussi un deuxième bijou de famille. Les tarifs de l'eau, et je ne parle pas du tarif social – le tarif de l'eau et le tarif du stationnement, les Bayonnais paient moins que ce qu'ils paieraient s'ils n'étaient pas en régie. Au contraire, il bénéficie là aussi de tarifs tout à fait compétitifs.

L'engagement de baisser les impôts, je l'ai déjà dit tout à l'heure. Le contexte est devenu ce qu'il était, mais c'est déjà bien beau de ne pas les avoir augmentés contrairement à beaucoup d'autres.

Quant aux investissements avec le mandat à cheval, à ce que je sache, il y a un pacte républicain dans notre pays. Ce n'est pas parce qu'un gouvernement ou une municipalité change d'exécutif que nous arrêtons les investissements. Rien ne s'arrête.

Donc, Monsieur le Maire, je m'en tiendrais là, mais je tenais à apporter ces précisions.

M. le Maire : Merci. Je vois Monsieur Artiaga et Monsieur Etcheto. Vous êtes deux du même groupe. Qui veut parler ?

M. Artiaga : Je serais très bref. C'est simplement une petite précision sémantique à l'attention de Michel Soroste. Il caricature notre propos quand il utilise systématiquement le terme de « banqueroute ». L'avocat que vous êtes, Monsieur le Maire, sait que dans « banqueroute », il y a une notion d'infraction à la loi. Jamais nous ne nous serions permis d'utiliser le terme de « banqueroute » pour juger des finances publiques de la commune.

M. Daubisse : Si.

M. Artiaga : Non. Cessons de caricaturer. Les mots ont un sens. Nous employons les mots pesamment.

M. le Maire : D'accord. Oui, Monsieur Etcheto. Franchement, très court.

M. Etcheto : Cela a du mérite.

M. le Maire : C'est moi qui maîtrise les débats et je peux, à un moment donné, décider d'arrêter. Alors, parlez rapidement, s'il vous plaît.

M. Etcheto : Nous pouvons quand même préciser. Comme ça a été relevé par Jean-Claude Iriart aussi, il y a des réponses qui sont pour le moins à côté ou parfois caricaturales. J'avais réagi comme André sur « banqueroute » que vous avez employé trois fois ce soir.

M. Soroste : Vous l'avez utilisé. Pas ce soir, mais vous l'avez utilisé.

M. Etcheto : Non, jamais. Je vous mets au défi. Et je vous ai déjà interpellé.

M. le Maire : Nous allons le retrouver. Continuez.

M. Etcheto : Je vous ai interpellé en conseil municipal l'année dernière après avoir lu le bulletin municipal où vous nous faisiez tenir des propos de ce style. Je ne sais plus si c'est exactement celui-là qui a été justement faux et je vous avais mis justement au défi de le retrouver.

M. Soroste : Donc nous l'avons retrouvé. France Bleu, Monsieur Henri Etcheto : « Pour eux, Bayonne est au bord de la banqueroute ». Je ne l'ai pas inventé.

M. Etcheto : Mais, c'est France Bleu qui dit ça.

M. Soroste : C'est vous, vous êtes en photo, qui parlez de banqueroute à Bayonne.

M. Etcheto : Je veux que nous retrouvions les procès-verbaux et que nous produisions la preuve. Nous avons des juristes. Il faut que ça serve.

M. le Maire : Nous laissons terminer Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : J'allais battre ma coulpe sur un autre point. Je m'aperçois en effet sur la réponse que j'avais été imprécis et je le corrige. Sur mon intervention, quand j'avais parlé d'impôts déguisés sur le stationnement qui devient une véritable recette fiscale ordinaire, en réalité, j'ai été imprécis. Ce serait les amendes de stationnement qui deviennent une recette fiscale ordinaire. D'ailleurs, je l'avais précisé en évoquant les 1 700 000 euros reversés au budget. Donc je m'excuse pour cette imprécision et la corrige. Il n'empêche pas que nous pouvons discuter. Nous ne le ferons pas maintenant, mais sur la question du stationnement et notamment du stationnement sur voirie à destination des résidents, je pense que là, nous avons un vrai problème. Et les tarifs ont été augmentés.

M. le Maire : Bien. Il y a un vote. Nous mettons aux voix le fait que le débat sur les orientations a eu lieu sur la base du présent rapport. Chacun vote comme il veut, mais il faut un vote, ne serait-ce que pour dire que le débat a eu lieu ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il

des votes contre sur ce que je viens de dire évidemment ? Donc vous acceptez que le débat a bien eu lieu et je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

CULTURE ET PATRIMOINE

14. Aménagement du local des bains juifs (mikvé) au 32 place de la République – Actualisation du plan de financement prévisionnel et sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC.

M. le Maire : Madame Castel, rapport 14, nous allons essayer d'aller vite maintenant.

Mme Castel : J'ai huit rapports à lire.

M. le Maire : Justement.

Mme Castel : Commençons par l'aménagement du local des bains juifs, le mikvé, situé au 32 place de la République et l'actualisation du plan de financement prévisionnel et sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC.

Les bains juifs de Bayonne, situés en partie arrière de l'immeuble du 32 Place de la République, sont propriété de la Ville de Bayonne, ce depuis 1999. Inscrits au titre des monuments historiques en 2014, ils constituent un témoignage exceptionnel de la présence et de l'histoire de la communauté juive de Bayonne. Donc la ville souhaite les rendre visibles au public. La présence de ces bains, je pense que vous le savez, est attestée depuis 1752. Pour pouvoir bénéficier du soutien financier de la DRAC dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, ceci pour les travaux de rénovation, d'accessibilité et d'insonorisation des locaux, qui ont été effectués, il est nécessaire que le conseil municipal approuve le plan de financement réactualisé.

Ça vous laisse sans voix.

M. le Maire : Comme il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, vous passez au rapport 15.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

15. DIDAM – Expositions *Entre fleuve et rivière* et *Le siècle de Balenciaga* – Demandes de subventions.

M. le Maire : Rapport 15.

Mme Castel : Là, il s'agit du DIDAM et des deux prochaines expositions, l'une intitulée « Entre fleuve et rivière » et la suivante, « Le siècle de Balenciaga » et des demandes de subventions.

Le DIDAM accueillera prochainement l'exposition « *Entre fleuve et rivière* », ce à partir du 15 mars et jusqu'au 19 mai. C'est projet atypique inscrit dans l'histoire du Pays basque et dans ses liens historiques avec le Québec, ceci avec un regard croisé de deux photographes, l'un français et l'autre québécois, Christophe Goussard et Charles-Frédéric Ouellet. Ensuite, il y aura une exposition autour de la figure du couturier Balenciaga, donc une exposition

intitulée « *Le siècle de Balenciaga* », qui commencera le 7 juin et durera jusqu'au 8 septembre. Juste à noter que cette exposition va débiter à Saragosse, vendredi de la semaine prochaine. Donc, nous aurons la chance après Saragosse de l'avoir à Bayonne, au DIDAM.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et contrats amenés à être établis avec les différents partenaires du projet « *Entre fleuve et rivière* » et d'approuver le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le projet « *Le siècle de Balenciaga* » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions afférents.

M. le Maire : Belles expositions à venir. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

16. DIDAM – Vente de produits liés aux expositions – Fixation des tarifs.

M. le Maire : Vous poursuivez Madame Castel.

Mme Castel : Cela concerne toujours le DIDAM et la vente de produits liés aux expositions et la fixation des tarifs.

Fort d'une programmation grand public attractive autour de la photographie contemporaine, le DIDAM connaît une fréquentation importante depuis trois saisons. Il est à noter que la dernière exposition « L'épreuve du temps » avec les photos de Nikos Aliagas a connu un très gros succès. Ce sont plus de 12 200 visiteurs qui ont franchi le seuil du DIDAM, et en particulier 2 000 visiteurs dans les 4 derniers jours de l'exposition. L'exposition en cours, qui s'appelle « de l'œil au pinceau, Cuba » proposée par Yvon Lambure, le peintre, et la photographe Séverine Thévenet connaissent aussi un grand succès. Depuis une quinzaine de jours, ce sont 1 600 personnes qui sont venues apprécier cet effet miroir entre ces deux artistes.

M. le Maire : Merci.

Mme Castel : Non, je n'ai pas fini.

M. le Maire : Pardon.

Mme Castel : Donc, pour soutenir les activités artistiques et culturelles de cet espace par des financements complémentaires et aussi, pour répondre aux attentes des visiteurs, la Ville souhaite proposer à l'accueil du DIDAM une vente de produits dérivés des objets de communication des expositions, ainsi que des publications et catalogues liés à chaque projet. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs détaillés dans la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

17. Les dimanches en musique – Création d'un tarif réduit pour la Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électriques et gazières de Bayonne (CMCAS).

M. le Maire : Nous passons au rapport suivant, toujours Madame Castel.

Mme Castel : Oui. Il s'agit des dimanches en musique et la création d'un tarif réduit pour la Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électriques et gazières de Bayonne.

Conformément au schéma de développement culturel et patrimonial 2017/2020, adopté le 1^{er} juin 2017, la Ville de Bayonne structure ses politiques tarifaires dans le but de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre et envisage un premier accord pour la saison des Dimanches en musique avec la caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électriques et gazières de Bayonne, et ce dès le prochain concert, le 24 février qui aura lieu au théâtre, appelé depuis samedi dernier, théâtre Michel Portal.

M. le Maire : Merci.

Mme Castel : Non. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver un tarif réduit de 10 euros au lieu de 12 euros pour le plein tarif, consenti à la CMCAS de Bayonne, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir qui formalise cet accord, et par la suite avec d'autres comités d'entreprise ou organismes sociaux dédiés au personnel qui pourraient être intéressés par cette démarche.

M. le Maire : Je ne voulais pas faire de la censure. On me reproche quelquefois de faire de la censure. Si je la fais, je la fais aussi pour les membres de la majorité. Merci, Madame Castel. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

18. Musée Bonnat-Helleu – Acquisition d'un tableau de Domenico Corvi et demande de subventions à la DRAC et au FRAM Nouvelle-Aquitaine.

M. le Maire : Rapport 18.

Mme Castel : Les deux rapports qui vont suivre concernent le Musée Bonnat-Helleu, un premier indiquant l'acquisition d'un tableau de Domenico Corvi et une demande de subvention à la DRAC et au FRAM Nouvelle-Aquitaine.

Donc, le musée Bonnat-Helleu conserve un important fonds consacré à l'art italien qui pourra être opportunément enrichi par l'acquisition d'un tableau de Domenico Corvi, intitulé La Nativité. L'œuvre est vendue par la galerie parisienne Jacques Leegenhoek au prix de 12 500 euros. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'acquisition de cette œuvre, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, et de l'autoriser à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possible auprès de la DRAC ainsi qu'auprès du Fonds régional d'acquisition pour les musées Nouvelle-Aquitaine et à signer les documents afférents.

M. le Maire : Pour cette acquisition, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

19. Musée Bonnat-Helleu – Demande de prêts d’œuvres.

M. le Maire : Rapport 19.

Mme Castel : Toujours le musée Bonnat-Helleu, il s’agit d’une demande de prêt de six œuvres.

La qualité et le rayonnement des œuvres qui composent les collections du Musée Bonnat Helleu conduisent un certain nombre de musées et d’établissements culturels à solliciter le prêt d’œuvres auprès du musée bayonnais, dans le cadre de l’organisation d’expositions temporaires. Il est ainsi demandé au conseil municipal d’accepter les cinq demandes de prêt, en particulier celle du Musée d’Orsay, d’une fondation d’Italie, du Palais Fesch à Ajaccio, d’un musée à la Guadeloupe et la Piscine à Roubaix, donc cinq demandes de prêts décrites dans la note explicative de synthèse, étant entendu que les frais de transport, de convoiement, d’emballage et d’assurance des œuvres seront assumés directement par les emprunteurs et d’autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de prêt correspondantes.

M. le Maire : Sur ce rapport 19, il n’y a pas d’abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L’UNANIMITÉ

20. Médiathèque – Demande de subvention auprès de l’Office public de la langue basque (OPLB) pour aide à l’achat de supports éditoriaux en langue basque.

M. le Maire : Madame Castel, rapport 20 sur la médiathèque.

Mme Castel : Il s’agit d’une demande de subvention auprès de l’Office public de la langue basque pour l’aide à l’achat de supports éditoriaux en langue basque. Il est demandé au conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l’Office public de la langue basque une subvention, au taux le plus élevé possible, pour poursuivre l’aide à l’achat de supports éditoriaux en langue basque, donc des livres, revues, CD, DVD, par la médiathèque.

M. le Maire : Merci. Des abstentions et des votes contre, il n’y en a pas.

ADOPTION, A L’UNANIMITÉ

21. Médiathèque – Adhésion à l’association « Maisons d’écrivain et patrimoines littéraires en Nouvelle-Aquitaine ».

M. le Maire : Madame Castel, vous poursuivez toujours avec la médiathèque.

Mme Castel : Et une demande d’adhésion à l’association « Maisons d’écrivain et patrimoines littéraires en Nouvelle-Aquitaine ».

Lors de la journée annuelle des Maisons d’écrivain en Nouvelle-Aquitaine, qui s’est déroulée à la Villa Arnaga à Cambo-les-Bains en 2018, le président de l’association, Monsieur Jean-Claude Ragot, a proposé à la Médiathèque de Bayonne de rejoindre l’association, au regard de la qualité des fonds en sa possession, permettant ainsi de les valoriser auprès du public, mais également auprès de nos partenaires lors de sessions de coopération professionnelle et de mutualisations. Il est demandé au conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à

souscrire une adhésion auprès de cette association et à régler la cotisation annuelle correspondante qui s'élève à 100 euros.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre : délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT URBAIN

22. Quartier Prissé/Chala – Principe de cession d'un terrain à l'office public Habitat Sud Atlantic (HSA) en vue de son aménagement.

M. le Maire : Nous en avons terminé avec Madame Castel. Voilà que Monsieur Lacassagne arrive avec l'esprit de synthèse que nous lui connaissons pour les rapports 22, 23 et 24. Nous commençons par le 22.

M. Lacassagne : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du quartier du Prissé/Chala, principe de cession d'un terrain à l'office public Habitat Sud Atlantic (HSA) en vue de son aménagement.

La Ville de Bayonne et la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) envisagent l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU au Prissé-Chala d'une surface de 5 hectares afin de permettre la réalisation d'une opération d'aménagement visant la création d'un quartier d'habitat mixte avec des équipements de proximité dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Afin de formaliser l'intervention d'HSA et de lui permettre, notamment, de lancer les études à mener, il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe d'une cession des terrains du Prissé-Chala à HSA, qui pourra se prévaloir de ce principe pour démarrer les démarches utiles à la concrétisation de cette opération.

M. le Maire : Très bien. Principe de cession ne veut pas dire cession, mais il y a des demandes de prise de parole de Monsieur Duzert et Monsieur Iriart.

M. Duzert : Merci. Monsieur le Maire, chères et chers collègues, cette délibération qui se veut technique et inodore est d'une portée réellement politique. Un peu d'histoire est nécessaire. En commission développement durable, mobilité et urbanisme du 12 novembre, lors de l'information sur le dossier Prissé/Chala, nous avons proposé de travailler sur la maîtrise publique de ce projet et proposé de regarder sa mise en œuvre sous l'angle d'une ZAC, zone d'aménagement concerté. Quelques bruissements avaient traversé certains membres de votre majorité, ce qui manifestement n'était pas dans vos perspectives.

Lors de ladite commission du 1^{er} février, une réorientation proposant HSA comme aménageur est annoncée. Nous pensons humblement y avoir contribué. Vous nous proposez aujourd'hui de valider HSA pour l'aménagement et la construction de logements locatifs sociaux. Bel effet de manche et de communication.

À la lecture de cette délibération et des documents, cette approche qui paraît vertueuse est beaucoup plus tortueuse. HSA n'aura que la charge de la construction de logements locatifs sociaux que vous avez fixée sans ambition aucune à 25 % du projet, juste à la limite légale et obligatoire. 30 % minimum, voire plus, aurait été un signe fort de la ville, capitale de la communauté – vous l'avez dit vous-même tout à l'heure – drôle de signal solidaire envers les jeunes, jeunes couples, population fragile, nouveaux arrivants devant se loger sur notre territoire.

Vous et votre majorité engagez la ville dans une spirale de déclin des solidarités, puisque nous passerons de l'héritage des mandatures précédentes à environ 28 % à juste 25 %, comme vous l'avez validé en 2016. Je vous renvoie vos expressions, mais nos expressions lors du conseil municipal de 2016.

Vous renvoyez la responsabilité de l'équilibre à l'opérateur HSA qui sera obligé de s'adosser, voire abandonner à des opérateurs privés le reste des constructions. Ponce Pilate n'aurait pas fait mieux.

M. le Maire : Encore.

M. Duzert : Henri m'a copié. C'est ma lecture. Il m'a copié.

M. le Maire : Enfin, vous avez des références religieuses qui sont quand même assez douteuses.

M. Duzert : Cela me permet de me protéger. Je reprends.

M. le Maire : Oui.

M. Duzert : Merci. Autre problématique passée sous silence, la ville conserve à sa charge la réalisation de la voirie et des équipements publics de quartier. C'est bien une charge financière qui pèsera sur la ville pour la mandature suivante. Je ne reviens pas sur les propos que nous avons tenus lors de la délibération sur les orientations budgétaires.

Lors de ces commissions, vous nous avez présenté des projets d'équipement, aménagements sur la zone Prissé/Jupiter. N'y voyez rien. Jupiter, ça s'appelle comme ça. Je n'y suis pour rien. Plutôt Jupiter d'ailleurs et comme ce terrible aveu d'imprévoyance, d'un manque de lucidité lors de la création de ce quartier. Vous vous apercevez qu'il manque des places de parking et des zones de vie et rencontres. Vous annoncez vouloir acheter des terrains pour y remédier. Le développement de ce pôle médical, de ces compléments et de ce parking privé payant génère d'énormes contraintes et désagréments aux riverains.

Comptez-vous vraiment faire payer au contribuable bayonnais la réponse publique de la création d'un nouveau parking, rendu nécessaire par la contrainte privée et qui de fait, sera privatisée par la clinique et ses clients ? Cela s'appelle des clients là.

Le *turn-over* dans ces logements est bien le reflet d'un mal vivre dans ce quartier engoncé, très hautement densifié et sans aucun aménagement public pensé lors de sa création. Je ne reviens pas sur le projet tardif - expression d'André dans les orientations budgétaires - d'aménagement de l'école du Prissé.

Cette liste non exhaustive de retards, d'orientations douteuses, d'improvisation, cette liste mêlant Prissé/Chala, Jupiter, école, parking, espace de vie et rencontre, nous conforte dans notre regard et proposition. Nous vous demandons de retirer cette délibération et de travailler à une ZAC permettant d'embrasser toutes les problématiques de ce territoire et d'avoir une cohérence publique.

Les avantages seront nombreux. Une ZAC multisite permettant la cohérence du projet et de sa réflexion, la participation financière des constructeurs au coût des équipements publics, l'intégration des démarches liées au développement durable, obligation d'étude d'impact, loi sur l'eau, transparence dans l'aménagement grâce à la concertation de la population. C'est une obligation, à moins que d'associer les administrés à l'élaboration d'un tel projet soit une

contrainte. Je vous renvoie à la délibération 12, point 3, Martine étant partie, le contrôle complet des choix d'urbanisation par la personne publique, mais y compris aussi en travaillant avec de nouveaux outils tels que la vente en foncier solidaire, permettant une maîtrise des prix d'acquisition par la séparation du coût du foncier et de celui du logement.

Voilà, Monsieur le Maire, des propositions permettant de porter une politique volontariste, voire ambitieuse de logements et d'équipements, sur un plateau d'entrée de ville et d'envoyer un signal fort aux populations en attente de logement.

M. le Maire : Merci. Il y avait Jean-Claude Iriart. Et c'est Alain Lacassagne qui répondra.

M. Iriart : Merci. À l'écoute des propos d'Alain Duzert, je vais peut-être faire un préalable, parce que je partage pas mal de questionnements qu'il a évoqués. Je fais l'hypothèse que la définition du projet reste à venir et que rien n'est encore complètement décidé. C'est l'hypothèse que je fais en espérant ne pas me tromper.

Je souhaitais d'abord indiquer que nous étions favorables, puisque c'est la question du jour, au choix de l'opérateur HSA pour conduire cette opération. Il s'agit en effet de l'organisme de logement social rattaché à la CAPB et à la Ville de Bayonne. En le choisissant, nous privilégions ainsi un bailleur public et nous évitons de confier les clés du camion à un aménageur privé, pour un projet aussi majeur. Nous donnons aussi la possibilité au bailleur social de maîtriser l'ensemble d'une opération mixte plutôt que de le faire intervenir en queue de programme dans des conditions souvent subies, pour assurer le quota obligatoire de logements sociaux sur un projet porté par un promoteur, comme cela se passe trop souvent.

Troisième point positif à nos yeux : dans un contexte où diverses mesures gouvernementales liées à la loi de finances 2018 en particulier ont sérieusement affaibli la situation financière des bailleurs sociaux, confier la responsabilité de cette opération à HSA, c'est aussi choisir de renforcer notre bailleur social, en lui permettant de consolider son savoir-faire d'aménageur sur un projet d'envergure et de préparer ainsi l'avenir pour d'autres opérations.

Puisque la question du jour est de se positionner sur le principe de la cession à cet opérateur, nous serons de votre côté pour y répondre favorablement.

Pour autant, choisir l'opérateur ne nous dit encore rien sur les choix d'aménagement qui seront à faire et les mois qui viennent seront consacrés à la définition plus précise du projet. Une prochaine délibération aura à acter le cahier des charges confié à HSA et les modalités de la cession.

D'un point de vue de la méthode, nous pouvons imaginer, depuis les rangs de l'opposition, deux façons de faire pour la préparation de cette future délibération :

- La découvrir quelques jours avant, quand tous les choix auront été faits,
- Ou y être régulièrement associés, pour ceux d'entre nous qui le souhaiteraient, afin de participer à la définition de ce projet.

Nul besoin de préciser, laquelle des 2 options aurait notre préférence. Je me permets d'insister, surtout au regard de l'ampleur de ce projet. Il s'agit en effet de faire sortir de terre un nouveau quartier ayant vocation à accueillir plus d'un millier d'habitants. Je citais tout à l'heure la commune de Boucau que nous avons absorbé en cours de mandat. Un millier d'habitants, c'est la commune de Bidart ou de Guéthary. Ce sont des comparaisons qui peuvent être parlantes et qui mesurent aussi l'impact d'un tel projet.

Un projet dans un secteur proche d'un autre nouveau quartier, Prissé/Belharra, dont nous pouvons dire qu'il illustre certains choix d'aménagement qu'il faudrait surtout éviter de reproduire, en termes d'espace public, de stationnement ou de services de proximité.

J'ai également noté positivement, votre intention de saisir l'opportunité du projet présenté ce soir, pour questionner aussi les équipements qui pourraient faire lien entre les deux secteurs du Prissé, ainsi que les problèmes délicats de mobilité qu'il est nécessaire d'anticiper au mieux à cette entrée de ville déjà largement congestionnée.

Ce sont d'ailleurs des points que nous serions heureux de travailler avec vous, si vous aviez la bonne idée de donner une suite favorable à ma demande. Nous aurions aussi plaisir à partager avec vous, sur les problématiques suivantes :

- Concernant les objectifs de mixité à rechercher pour ce projet, où faut-il positionner le curseur entre le locatif social, l'accèsion à la propriété et le logement libre ? La délibération ne le dit pas, mais j'imagine qu'il y a une réflexion nécessaire avant de fixer définitivement le bon positionnement.
- Concernant les objectifs propres au locatif social, dont nous savons qu'il peut permettre à 80 % de la population d'y accéder, comment répondre en particulier aux besoins des plus démunis qui subissent en premier lieu les difficultés de logement ?
- Concernant les objectifs dans le domaine de l'accèsion sociale, comment privilégier les dispositifs qui limitent le risque de voir ces logements vendus au bout de quelques années à des prix bien supérieurs et échapper ainsi à leur vocation sociale, comme nous le voyons dans de nombreuses opérations ?
- Concernant le logement libre, comment rechercher un modèle qui permette à HSA de maîtriser l'opération jusqu'au bout sans avoir à se défaire dans un second temps du foncier que nous leur confions ?
- Comment associer les riverains, ce projet et les habitants de l'autre partie de Prissé/Belharra, afin de rechercher la meilleure insertion de ce nouveau quartier dans son environnement ?
- Et enfin, à quelle hauteur fixer un prix de vente raisonnable à HSA, afin de le mettre en situation de pouvoir faire face à tous ces enjeux ?

Tout autant de questions passionnantes, me semble-t-il, dont les réponses, je l'espère partagées feront qu'à la sortie, cette opération d'aménagement majeure pour notre ville soit considérée comme une réussite en matière d'urbanisme durable. Merci.

M. le Maire : Merci. Monsieur Lacassagne va commencer et je compléterai si c'est nécessaire.

M. Lacassagne : Oui, Monsieur le Maire, je ne vais pas faire de réponse en particulier sur tous les points, mais j'ai noté un certain nombre de points. Je vais faire globalement une réponse.

Quelques éléments. Faire de l'urbanisme, c'est faire aussi la ville. C'est savoir se projeter en prenant de la hauteur pour embrasser un certain nombre de problématiques qui peuvent concerner à la fois l'habitat, les mobilités, la transition écologique et énergétique et notamment, avec la lutte contre le réchauffement climatique. En l'occurrence, ce terrain est à l'intersection de ces dynamiques et de ces problématiques. Je tiens déjà à préciser, et vous l'avez lu - et je pense que vous l'avez bien lu -, que cette délibération concerne avant tout l'intervention de HSA avec le principe de cession de terrains appartenant à la ville. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de vendre à HSA.

En effet, HSA doit engager un certain nombre d'études. Pour se faire, cette délibération permettra au conseil d'administration de HSA de valider l'engagement des études nécessaires pour l'aménagement de ce site.

Il faut noter que c'est un acte majeur de l'action publique, en l'occurrence une collectivité ici, Bayonne, qui s'engage avec un bailleur social qui est HSA, pour réaliser l'opération d'urbanisme qui est en fait aussi une opération d'aménageur.

HSA est aujourd'hui le bailleur social qui est rattaché à la communauté d'agglomération du Pays basque. C'est un choix d'évidence. Qui pourrait être mieux placé que HSA pour réaliser cet aménagement ? Un promoteur ? Non.

Il est nécessaire de changer un modèle en inversant les modes opératoires et les pratiques. C'est ce que nous faisons à travers cette délibération. HSA est un organisme incontournable afin d'agir sur le système de la construction, voire faire évoluer les modes de production. En effet, HSA sera à même de réaliser de la VFA, de la Vente en Futur Achèvement et il le fera à l'inverse de ce qui est dans les habitudes.

Il s'agit d'inverser le rôle entre le promoteur et les bailleurs sociaux. Le bailleur social devient de ce fait un élément moteur décisionnel de production du logement. Il est de notre devoir, nous les collectivités, d'abonder dans ce processus, qui est une source de maîtrise de la production de logements et de l'engagement au service de la politique de l'habitat et du PLH en particulier.

Il est aussi de notre devoir de consolider les actions en faveur des bailleurs sociaux, notamment vis-à-vis de la loi Elan. Et je ne reviens pas sur l'une de mes interventions lors d'un précédent conseil municipal où je m'interrogeais sur la baisse des APL. C'est un défi pour les bailleurs sociaux, afin qu'ils ne disparaissent pas un jour. Je parle des bailleurs sociaux locaux, au mépris de la proximité d'actions et de la gestion du patrimoine et du service et de l'accompagnement auprès des locataires.

HSA a déjà réalisé de nombreuses opérations en tant qu'aménageur avec des opérations mixtes. Je ne vais en citer que deux, Habas-les-Vallons, plus de 160 logements, l'îlot Bovero qui est en cours avec 180 logements, avec des commerces, des bureaux, des locaux associatifs et divers aménagements. Prochainement, nous avons décidé, et la commune d'Ascain l'a également décidé, un aménagement qui se fera avec 8 logements. Vous voyez que HSA est aussi en capacité de maîtriser un ensemble de production.

Enfin, HSA a aussi la capacité avec ses équipes à mener une telle opération qui sera complexe de par la qualité recherchée pour l'intégration dans le quartier. C'est notre volonté. Ce projet a pour vocation de remplir également les objectifs du PLH, mais également à assainir un certain marché qui se veut à la hausse et qui exclut de ce fait certaines tranches de notre population. Qui peut dire le contraire ?

Les populations, la classe moyenne, certaines sont obligées de quitter Bayonne pour se loger dans des communes voisines, dans un rayon de 5, 10, 30 kilomètres, alors que nous savons que plus de 60 % de l'activité est sur notre agglomération.

Il est anormal que les classes moyennes soient exclues du parcours résidentiel. Nous avons une volonté politique forte dessus, telle que nous l'avons pratiquée au Séqué. Nous sortons une opération à l'écoquartier labellisé du Séqué. Nous avons donné dans les objectifs au promoteur, en l'occurrence, c'était un promoteur, de vendre avec un minimum de 60 % de propriétaires occupants. Aujourd'hui, nous sommes à plus de 70 % d'occupants. Donc vous

voyez que lorsqu'une collectivité maîtrise le foncier, elle arrive à faire baisser des coûts et donc à attirer des jeunes, en l'occurrence.

Puisque je parle de l'écoquartier du Séqué, j'en profite, Monsieur le Maire, je n'ai pas voulu intervenir tout à l'heure. Je ne reviens pas ici sur certains propos négatifs qui ont été portés sur ce quartier. J'ai tout simplement une pensée émue pour les habitants de ce quartier. J'ai une pensée pour tous ceux qui se sont investis dans ce projet de quartier, au jardin partagé, pour tous ceux qui se sont investis dans le bien-vivre ensemble, à tous ceux qui ont participé à la création de la maison du quartier qui va bientôt sortir, aux porteurs de projet qui doivent investir dans les locaux pour apporter de l'activité dans le quartier, avec du commerce également. Et je pense également à tous ceux qui ont participé à un projet exemplaire d'un habitat participatif qui s'appelle Terra Arte. Je pense également à eux en ce moment.

Alors, je vous disais, cette opération d'aménagement aura aussi pour vocation de répondre aux exigences en matière de transition écologique, énergétique et de mobilité. Je ne ferais pas l'affront de vous rappeler l'urgence qui est d'agir et qui est nécessaire pour lutter contre le réchauffement climatique. Certains diront demain. Non, demain, c'est trop tard. Il faut agir et maintenant. Et nous allons agir. Donc ce projet va mettre aussi en avant les réponses aux défis énergétiques en construisant mieux, en dépensant moins d'énergie avec l'ambition d'une architecture durable et respectable et d'une architecture bioclimatique. C'est tout ce que nous portons aussi dans les réflexions du PLUI et dans tous nos groupes de travail. Il est prévu dans ce projet, la desserte par cet îlot d'une voirie dédiée à un bus. Nous voyons la future ligne 3 du tram'bus qui desservira Cam de Prats où se trouve une population importante. C'est quand même un point important, me semble-t-il.

La mobilité est un enjeu important et notamment dans ce secteur, car il faut régler également les flux provenant des autres communes voisines et amies où de nombreuses constructions ont été réalisées ces dernières années.

Il s'agira également d'apporter une réponse aux flux de circulation de l'avenue Duvergier de Hauranne, celle-ci ayant ses limites pour accueillir à la fois des automobiles et un transport en commun efficace. Les réponses auront également un élément de réponse au niveau du bilan carbone. Moins nous aurons de monde en automobile, entre leur lieu d'habitation et leur lieu de travail, moins nous produirons de gaz à effet de serre.

Ce projet sera à taille humaine et intégré aux quartiers et aura des gabarits équilibrés et adaptés à leur environnement. Nous mettrons en pratique les réflexions que nous menons également au niveau du PLUI.

Il s'agit également de s'appuyer sur le projet de l'extension de l'école du Prissé que nous projetons. Cette école se trouvera au centre de gravité des deux polarités que sont le Prissé/Belharra et le nouveau projet Prissé/Chala. Nous avons une ambition globale sur le secteur du Prissé. Et c'est vrai que nous imaginons de nouveaux aménagements qui concerneront à la fois, comme vous l'avez dit, un aménagement public. Effectivement, nous le savons et nous avons réfléchi, mais il fallait aussi acquérir du foncier. Et nous allons acquérir plus de 7 000 mètres carrés auprès d'un privé pour aménager un espace public qui sera un parc urbain, où nous pourrions aménager un certain nombre de jeux. Et ces jeux et aménagements seront réalisés pour le mois de septembre.

Nous avons aussi à cette occasion à régler un certain nombre de problèmes de stationnements. Oui, il y a des problèmes de stationnement qui sont liés à la clinique, mais il y a aussi des problèmes de stationnement qui sont liés au quartier. Il y a tout un immeuble en silo qui existe et peu de personnes l'utilisent. Ils ne veulent pas l'utiliser. Donc il va bien

falloir trouver des solutions. Là, aussi, nous allons trouver un aménagement et nous verrons de quelle façon, nous pouvons le dédier uniquement aux habitants du quartier. Et ce parking a une jauge de 200 places.

Alors, oui, il y aura de la mixité sur ce lieu avec à la fois des logements sociaux, oui, 25 % de logements sociaux. C'est ce que nous avons indiqué dans le PLH. Il aurait peut-être fallu que les autres communes en réalisent autant. Nous en avons 26 %.

Alors, Monsieur Duzert, vous m'avez interrogé par rapport aux logements sociaux. Si je prends Boucau.

M. le Maire : Pourquoi Boucau ?

M. Lacassagne : Excusez-moi, cette commune a été pendant 40 ans, une ville communiste. Aujourd'hui, nous devrions approcher plutôt les 40 % de logements sociaux à Boucau. Nous en sommes loin. La municipalité d'aujourd'hui réalise une opération, grâce aux financements de l'agglomération et va faire un projet de 180 logements sociaux. Il y aura sur ce programme, puisqu'à ce jour nous n'avons rien arrêté au niveau des pourcentages, à la fois de l'accession sociale, puisque je vous l'ai dit, il faut aussi arriver à maîtriser et à retenir nos populations pour éviter qu'elles ne partent à l'extérieur. Il faut loger nos populations. Et il y aura également de l'habitat participatif. C'est une volonté. Nous verrons si nous faisons le même type que ce que nous avons pu réaliser au Séqué. Nous avons une autre opération que nous allons mener également à Saint-Esprit, voire deux opérations. Nous verrons également si nous faisons du Babayaga. Et il y aura bien sûr de l'accession libre. Mais comme je vous l'ai dit, HSA sera peut-être aussi en capacité de faire de la VFA inversée. D'habitude, ce sont les promoteurs privés qui réalisent et vendent en VFA aux bailleurs sociaux. Mais peut-être que HSA nous dira qu'il peut réaliser et faire en VFA.

Nous réaliserons aussi à travers cette opération des espaces publics, un aménagement d'espace public avec une cour centrale, avec des lieux de vie. Nous imaginons aussi également des locaux d'activité. Donc vous voyez, tout n'est pas arrêté à ce jour, mais nous nous sommes fixé une somme d'engagements que nous allons porter.

M. le Maire : Nous avons toujours tort de poser des questions à Monsieur Lacassagne, tout simplement parce que ça fait durer la séance, sauf que ce qu'il vient de dire est extrêmement pertinent. Avez-vous quelque chose à dire pour votre défense, Monsieur Duzert ? Ne parlez pas de Boucau, parce que ce n'est pas le sujet.

M. Duzert : Je suis présumé innocent pour le moment, de toute façon, pour ma défense.

M. le Maire : Oui.

M. Duzert : D'accord. Monsieur Lacassagne a relu un deuxième introductif, puisqu'il a répondu aux questions tout à fait à la fin. C'est quand même une heure à lire le papier qu'il avait prévu. Il a apporté des réponses, donc je ne le conteste pas.

M. le Maire : Il était très bon.

M. Duzert : Monsieur Lacassagne, vous avez fait ce qu'il fallait. Oui, pour une grande partie, mais ce ne sont que des choses que nous pouvons partager. Nulle part dans mes propos et dans les propos de Jean-Claude, il me semble, nous n'avons remis en cause la capacité de HSA à agir ou non. Nous vous demandons d'aller plus loin et d'étudier d'autres perspectives.

Une réponse peut-être pour les habitats ou le parking, vous annoncez qu'il sera réservé aux habitants. Déjà, ça nous satisfait. Nous étions inquiets de la possibilité que ce soit un nouveau parking commercial. Mais vous n'avez pas répondu quand même à la demande de ZAC.

M. le Maire : Je réponds en deux secondes. Nous ne créons pas de ZAC dans des terrains que nous maîtrisons.

M. Duzert : Multisecteurs.

M. le Maire : Vous savez, j'ai passé 30 ans de ma vie à donner des conseils dans ce domaine. Dire qu'il faut créer une ZAC sous prétexte que la ZAC règle tout, la ZAC, nous la créons lorsque nous avons besoin de devenir propriétaires et qu'il n'y a aucun droit de préemption. C'est hors sujet.

M. Duzert : Nous n'avons pas le même regard, Monsieur le Maire, si vous me permettez.

M. le Maire : Non.

M. Duzert : Je n'ai pas fini. Concernant Boucau, vous regarderez un peu les élections. Il y a eu une mairie de droite entre deux intervalles dits communistes. Ne l'oubliez pas non plus. Je m'en moque. Chacun ses soucis. Il y a d'autres mairies de droite et de gauche qui sont à la rue.

M. le Maire : Oui, mais 6 ans pour rattraper 50 ans.

M. Duzert : Juste avant, il y avait une mairie de droite, je vous rappelle.

M. le Maire : 6 ans.

M. Duzert : 6 ans où ils n'ont rien fait non plus, il me semble. Donc nous pouvons nous l'envoyer longtemps. J'ai pris le temps de la boutade d'Alain.

M. le Maire : Pour une fois qu'il est sur ce registre.

M. Duzert : Pour une fois qu'il se lâche, je peux l'accepter. Merci.

M. le Maire : Et il l'a fait avec beaucoup de courtoisie, comme d'habitude. Jean-Claude Iriart.

M. Iriart : En écoutant Alain Lacassagne, je me demandais si je comprenais bien tout à fait l'exercice, parce qu'encore une fois, l'intervention que vous avez développée, vous auriez pu l'indiquer dans la présentation de la délibération, mise à part l'incise que vous avez faite sur Boucau, je crois que j'ai dit à peu près dans l'esprit la même chose que vous. Je pense qu'il n'y avait pas de problème de divergence. Je rappelle juste la suggestion qui était la mienne, au-delà du principe de cession à HSA que nous validons pour les mêmes raisons qui viennent d'être développées – là, je pense que nous avons dit à peu près la même chose -, c'est surtout comment travaillons-nous pour définir ce projet ? Ce n'est pas un projet comme un autre. C'est un projet qui va structurer toute une entrée de ville. J'ai un millier d'habitants. C'est un peu plus ou moins, peu importe.

M. le Maire : Ce sera moins.

M. Iriart : Moins peut-être, mais 350 logements, ça reste une opération très significative.

M. le Maire : Oui. C'est important.

M. Iriart : Encore une fois, ce serait vraiment intéressant si nous pouvions vraiment partager dans cette affaire et que ne nous retrouvions pas à cinq jours de la délibération à découvrir un projet sur lequel tout aura été plié.

M. le Maire : Nous avons bien compris la demande. Vous avez aussi très bien compris que ce principe de cession devait être évoqué aujourd'hui parce que HSA a besoin d'une délibération pour être fondée dans ses interventions, y compris auprès des organismes bancaires, pour pouvoir monter l'opération. C'est tout.

Maintenant, c'est vrai que nous ouvrons le débat. Cette cession est effectivement sérieusement envisagée au profit de HSA et de personne d'autre pour faire une proportion de logements sociaux qu'il s'agisse de locatif social ou d'accession sociale, à un niveau exceptionnel, Monsieur Lacassagne vient de le dire, car en matière d'accession sociale, nous ne sommes pas tout à fait au rendez-vous du PLH. Si vous voulez faire une critique, vous pouvez en faire une. Nous ne sommes pas au rendez-vous du nombre de logements proposés à l'accession sociale sur Bayonne. Donc nous voudrions pouvoir rattraper les choses de manière significative et notamment sur cette opération.

Maintenant, vous faites une proposition. Nous la prenons au bond et je demande à Monsieur Lacassagne d'organiser au fur et à mesure que nous avancerons, parce que nous sommes au début, des réunions pour ceux que ça intéresse et pour pouvoir vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier. Agnès, sur l'urbanisme ? Non, les terrains de sport.

Mme Duhart : Non, pas sur l'urbanisme Monsieur le Maire, vous imaginez bien. J'aborde donc une problématique qui n'a pas été évoquée. C'est la problématique sportive. Comme vous le savez, ce projet engendre la suppression de deux terrains en stabilisé qui sont au Prissé. Nous avons beaucoup de sportifs qui nous écoutent puisque nous comptons sur Bayonne 3 clubs sportifs. Donc il y a 1 000 licenciés. Forcément, il y a quelques inquiétudes. Je tenais à les rassurer en leur donnant quelques informations. Ce sera rapide.

La fermeture de deux terrains en stabilisé du Prissé est envisagée fin mai. Donc il y aura une fermeture qui impactera très peu les clubs. Comme cela a été évoqué également, il y aura la création en parallèle de deux terrains en synthétique au stade Didier Deschamps, à Sainte-Croix. Seront engagés les travaux le 13 mai pour une livraison fin août.

Aussi pour rassurer les clubs, il est prévu d'obtenir une qualification de ces terrains en catégorie 4 et 5 et E5 pour l'éclairage. L'éclairage est déjà aux normes pour les catégories 4 et 5. Ces qualifications correspondent au plus haut niveau régional et sont conformes au niveau de pratique de nos clubs de football.

Bien entendu, pour obtenir ces qualifications, il faut constituer un dossier auprès de la fédération afin de lier les vestiaires annexes du stade à ces deux terrains. Également, il faut un passage sécurisé pour les joueurs du terrain vers les vestiaires. Ce dossier est en cours. Mon service s'en occupe.

Également, nous sommes en lien avec la ligue Nouvelle-Aquitaine pour obtenir quelques financements concernant ces terrains et le pôle de football à la Floride. Si vous me permettez, Monsieur le Maire, de dire que le pôle de football à la Floride, le début des

travaux, puisque ça m'a été demandé par les clubs, est prévu le 4 mars pour une livraison en septembre 2019.

Je rassure Mathieu Bergé qui a évoqué le fait d'un manque de cap en matière sportive. Nous tenons la barre et le temps est au beau fixe en matière sportive. Merci.

M. le Maire : Merci. Vous répondez à une question qui n'a pas été posée, mais nous vous remercions d'avoir répondu.

M. Pallas : Je voudrais faire une digression sur le sport.

M. le Maire : Oui, vous pouvez.

M. Pallas : Puisqu'on me tend la perche. Merci, Monsieur le Maire. Je ne pensais pas intervenir du tout sur la question, mais puisqu'il y a une digression sur le sport, je voulais juste relayer des questions qui se posent. Là, vous allez supprimer *de facto* deux terrains stabilisés de football au Prissé. Vous les remplacez par deux synthétiques à Didier Deschamps, mais si je ne m'abuse, les deux synthétiques de Didier Deschamps viendront eux-mêmes en lieu et place de stabilisés existants ? C'est une question.

Mme Duhart : Effectivement, mais ce sont des stabilisés qui sont en très mauvais état. Donc le fait de remplacer des stabilisés par deux terrains synthétiques, qui seront homologués à différents niveaux certes, mais les deux seront homologués. Donc forcément, c'est un point positif pour les clubs, puisque vous savez que les terrains synthétiques, nous pouvons effectuer beaucoup plus de matchs que sur du stabilisé ou sur du gazon. Et ça demande moins d'entretien également.

M. le Maire : Allez-y.

M. Pallas : Merci de la réponse, mais au final, ça fait quand même moins de terrain de grands jeux, donc moins de terrains de football. Nous sommes bien d'accord. Donc même si les synthétiques, je suis d'accord, permettent beaucoup d'heures de pratique, en l'état actuel des choses, les pratiquants s'entraînent à peu près tous, si je ne m'abuse aussi, à la même heure le soir. Donc ça peut malgré tout poser quelques problèmes de rotation et d'effectivité de terrain.

Mme Duhart : Alors, il y a beaucoup plus de matchs qui sont réalisés sur les synthétiques, je le rappelle. Donc effectivement, il y aura peu d'impact pour les équipes sportives, puisque le roulement est plus dense sur les terrains synthétiques.

M. Pallas : Dont acte. Merci

M. le Maire : Dont acte. Merci. Vous savez que nous n'avons pas voté le rapport. Vous ne prenez pas part au vote. Vous aviez dit que vous votiez pour. Et la majorité vote pour. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMES
Mme CAPDEVIELLE (avec mandat), MM. DUZERT, PALLAS, ARTIAGA
ne prennent pas part au vote.

23. PNRQAD – Îlot 45 – Acquisition du lot n° 4 de la copropriété sise 12 quai Chaho – Avenant n° 2 à la convention de portage foncier avec l'Établissement public foncier local Pays basque.

M. le Maire : Monsieur Lacassagne, vous serez beaucoup plus rapide pour nous parler du PNRQAD.

M. Lacassagne : Oui, j'avais préparé six pages, mais je vais faire une synthèse. Il s'agit de l'îlot 45 avec l'acquisition du lot n° 4 de la copropriété sise 12 quai Chaho, avenant n° 2 à la convention de portage foncier avec l'Établissement public foncier local Pays basque.

Pour permettre la mise en œuvre de la requalification de l'îlot 45, le périmètre du quai Chaho et des rues Pannecau, Cordeliers et Charcutière, l'EPFL Pays basque a procédé par voie de négociation amiable à l'acquisition de cinq lots de copropriété de l'immeuble n° 12 quai Chaho. En complément, l'EPFL Pays basque a procédé par voie de négociation amiable à l'acquisition du lot n° 4, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prendre acte de l'acquisition du lot n° 4 de la copropriété du 12 quai Chaho, d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de portage foncier, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les actes nécessaires à son application.

Juste une information en une phrase pour vous informer que le lancement de la première opération du PNRQAD, sur le site de l'îlot 38, rue du Pont-Neuf et rue Frédéric Bastiat va démarrer prochainement et cette opération est portée par le COL, le comité ouvrier du logement, avec dix logements locatifs sociaux et quatre logements d'accession sociale et deux commerces au rez-de-chaussée.

M. le Maire : Très bien. Merci. Pas d'abstention ni de vote contre. En général, il n'y a pas de souci.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

24. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

M. le Maire : Vous poursuivez avec l'attribution des subventions. Le rapport 24 est un rapport habituel.

M. Lacassagne : Oui, il s'agit de l'attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine. Vu les éléments exposés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2016-2019, de 63 926,50 euros de subventions, d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 55 089,16 euros de subventions, d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

M. le Maire : Très bien. Pas d'abstention, pas de vote contre. Adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

ENFANCE-JEUNESSE ET ÉDUCATION

25. Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2019-2020.

M. le Maire : Nous passons avec Madame Martin-Dolhagaray sur le règlement des inscriptions scolaires et à la sectorisation des écoles.

Mme Martin-Dolhagaray : Oui, Monsieur le Maire, je souhaite très rapidement amener quelques compléments d'information concernant ce rapport. En effet, l'étude sur la sectorisation qui a été réalisée met en évidence un certain nombre de difficultés attendues liées à une augmentation des effectifs qui est plus ou moins marquée selon les secteurs et les établissements scolaires.

Les effectifs, comme vous le savez, nous avons eu en 2 ans 200 élèves supplémentaires. Et la tendance se confirme encore de manière plus importante, puisque les derniers chiffres au 29 septembre 2018, nous étions à 2 700 élèves et au 29 janvier 2019, nous sommes 2 793. Donc nous notons une augmentation très importante.

Concernant la rive droite, nous observons qu'une modification des secteurs scolaires ne pourrait être qu'une solution provisoire. En effet, un glissement vers les écoles Jules Ferry et Aristide Briand, qui ont une capacité résiduelle en salles de classe, auraient éventuellement été possible. Pour autant, c'est une solution qui serait très provisoire, parce qu'ensuite, nous aurions des problèmes au niveau de la capacité de restauration scolaire.

Concernant la rive gauche, une modification de secteur vers les écoles des Arènes, Jean Moulin, pourrait également permettre que Lahubiague et Ohana soient moins chargées. Pour autant, nous nous retrouvons de nouveau avec la même problématique de la restauration scolaire. Le succès de notre restauration scolaire, nous en avons parlé tout à l'heure, fait que de plus en plus d'enfants déjeunent à la cantine. Et nous sommes dans des locaux qui sont maintenant bien exigus.

En fait, ce qui est mis en évidence par cette étude, c'est que ce sont des évolutions structurelles qui doivent être considérées maintenant, qui sont à prévoir sur les points de tension qui sont en cours et qui ont été mis en évidence, et donc bien entendu aussi des adaptations au niveau du PPI dont nous avons évoqué plusieurs sujets tout à l'heure, que ce soit l'école du Prissé, que ce soit une construction d'école.

Je tenais tout de même très rapidement à rétablir quelques chiffres, que j'ai entendus tout à l'heure qui m'ont fait un peu bondir. Juste, très rapidement, d'ailleurs, c'est dommage que la personne qui a sorti ces chiffres ne soit plus là pour les entendre. Pour rétablir les chiffres que nous avons en mairie, connaissant nos dossiers, à l'heure actuelle, le repas le moins cher à Bayonne, pour un enfant, c'est 0,40 euro. Nous pouvons noter que le plan pauvreté qui avait été proposé par le gouvernement souhaitait que les enfants puissent déjeuner à 1 euro. Donc nous voyons que Bayonne, dans ce domaine, n'a pas de leçon à recevoir. Bien entendu, il y a 6 tranches. La tranche suivante, il y a 27 % des familles qui paient moins de 1,60 euro le repas. Il y a 45 % des familles qui paient moins de 3,16 euros le repas. Donc quand nous faisons une addition, nous nous apercevons que nous sommes loin d'une majorité à 5 euros. Je tenais quand même à rétablir ces chiffres qui m'ont fait bondir tout à l'heure.

M. le Maire : Oui. Merci.

Mme Martin-Dolhagaray : Je vais maintenant reprendre la lecture de la délibération. Je voulais aussi dire aux membres de la commission éducation que courant mars, nous allons avoir une programmation de commission. Lors de cette commission, nous vous proposerons de travailler sur la rentrée 2019, puisque nous avons la carte scolaire maintenant, également les points phares qui ont été mis en lumière par cette étude et sur un PPI qu'il va falloir faire évoluer.

M. le Maire : Merci.

Mme Martin-Dolhagaray : Je vais vous faire la lecture maintenant de la délibération.

M. le Maire : Oui.

Mme Martin-Dolhagaray : Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation pour l'année scolaire 2019-2020, joint en annexe à la note explicative de synthèse, sans changement par rapport à l'année scolaire 2018-2019.

M. le Maire : Merci. Il n'y a aucun mot inutile dans ce que vous avez dit. Merci beaucoup. Pas d'abstention ni de vote contre pour ce rapport.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

26. Journées de la Petite Enfance – Edition 2019 – « Le monde des émotions ».

M. le Maire : Rapport 26, vous allez remplacer Julie Bensoussan qui est souffrante et n'a pas pu venir, pour les journées de la petite enfance.

Mme Martin-Dolhagaray : Oui, tout à fait. Il s'agit de l'édition 2019, « le monde des émotions ». La Ville de Bayonne organise du 9 au 16 mars 2019 les Journées de la petite enfance qui portent cette année sur le thème des émotions. Les animations prévues dans le cadre de ces journées sont détaillées dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions permettant de recourir aux intervenants, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Orchestre symphonique du Pays basque – Iparraldeko Orkestra pour l'organisation des concerts prévus dans le cadre de cette manifestation.

M. le Maire : Madame Aragon.

Mme Aragon : Monsieur le Maire, chères et chers collègues, déjà 18 ans et pas une ride. Le festival de la petite enfance propose un programme complet associant tous les acteurs professionnels, associatifs de la culture, de l'éducation, les parents et les familles. Mais surtout, la programmation à la fois culturelle et ludique répartie dans tous les quartiers enchante les enfants. Le tout avec une communication bien documentée, diffusée très en amont de la manifestation, mais sans ostentation. Nous ne pouvons que soutenir.

M. le Maire : Pouvez-vous le répéter ?

Mme Aragon : Non, il faut écouter. Quand c'est bien, nous le disons.

M. le Maire : Merci. C'est comme ça aussi que nous pouvons faire de la politique. Bien, je mets aux voix. Je suis...

M. Bergé : Sous le choc.

Mme Aragon : Sans voix.

M. le Maire : Sans voix. Pas d'abstention ni de vote contre. Délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

27. Muséum d'histoire naturelle – Prêt de trois expositions

M. le Maire : Rapport 27, Madame Castel. Vous avez deux rapports rapides.

Mme Castel : Tout à fait. Le premier rapport concerne le muséum d'histoire naturelle et le prêt de trois expositions. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les conventions de prêt des expositions « Manger, être mangé » et « Abeilles & Cie » à l'école publique de Villefranche et « Les animaux dans la nuit » au parc ornithologique Terres d'Oiseaux qui est situé sur l'estuaire de la Gironde, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre. Adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

28. Mise en valeur des fossés de l'ancien dispositif défensif du centre-ville – Dépôt du dossier de demande d'autorisation de travaux sur monuments historiques.

M. le Maire : Rapport 28.

Mme Castel : Il s'agit de la mise en valeur des fossés de l'ancien dispositif défensif du centre-ville et un dépôt du dossier de demande d'autorisation de travaux sur monuments historiques. La Ville souhaite procéder à une mise en valeur de certains ouvrages datant du XVIe et XVIIe siècle, et plus particulièrement des fossés de l'ancien dispositif défensif du centre-ville afin de permettre aux habitants et visiteurs une réappropriation de ces lieux. Ces espaces représentent un enjeu majeur pour la mise en valeur des remparts en tant que site patrimonial, bien évidemment, mais aussi lieu de culture, de détente, de loisirs, de sociabilisation et de pratique sportive.

Les actions envisagées sont décrites dans la note explicative de synthèse. Ces travaux étant situés dans l'emprise du Château-Vieux, monument historique, ils nécessitent le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de travaux sur monument historique conformément au code du Patrimoine. Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande d'autorisation de travaux.

M. le Maire : Merci. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Cette délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

29. Poursuite de l'enfouissement des réseaux aériens à proximité des Arènes.

M. le Maire : Monsieur Daubisse, vous présentez le rapport 29.

M. Daubisse : Oui, merci, Monsieur le Maire. Le rapport 29 concerne la poursuite de l'enfouissement des réseaux aériens à proximité des Arènes. Le 13 décembre 2018, la Ville de Bayonne a confié au Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques, le SDEPA, la poursuite de l'enfouissement des réseaux dans le quartier des Arènes dans les conditions indiquées dans la note explicative de synthèse. Le coût de cette seconde tranche s'élève à 507 683,14 euros TTC et la participation maximale de la ville est estimée à 366 700 euros et sera arrêtée après établissement du décompte définitif des travaux. Il est demandé au conseil municipal de décider de procéder aux travaux prévus, de charger le SDEPA de l'exécution de ceux-ci ainsi que d'approuver le montant et le plan de financement prévisionnel de l'opération.

M. le Maire : Une opération qui satisfait les habitants de ce quartier, qui demandaient cela depuis fort longtemps. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas. Adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

30. Enfouissement des réseaux de communications électroniques sur les allées Paulmy – Convention avec la société Orange.

M. le Maire : Rapport 30, Madame Durruty.

Mme Durruty : Oui, un rapport concernant l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur les allées Paulmy, convention avec la société Orange, des travaux qui sont faits en préalable des aménagements du tram'bus sur les allées Paulmy afin d'enfouir des réseaux aériens de communication électronique d'Orange existants sur le domaine public entre l'avenue Maréchal Foch et le carrefour de St-Léon, dans les conditions détaillées dans la note explicative de synthèse. Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec la société Orange.

M. le Maire : Une conséquence des travaux du tram'bus aux allées Paulmy. Pas d'abstention ni de vote contre. Adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

31. Port fluvial de Bayonne – Zones de mouillages et d'équipements légers – Autorisation de dépôt d'un dossier pour une occupation du domaine public fluvial.

M. le Maire : Rapport 31, Monsieur Salducci. C'est pour le port fluvial de Bayonne.

M. Salducci : Merci, Monsieur le Maire. Port fluvial de Bayonne, zones de mouillages et d'équipements légers, autorisation de dépôt d'un dossier pour une occupation du domaine public fluvial. Au terme d'une convention conclue avec l'État, la Ville de Bayonne dispose d'une concession d'équipements légers de plaisance sur le domaine public fluvial depuis le 1^{er} juin 2004, qui arrive à son terme le 31 mai 2019. Pour poursuivre la maîtrise des occupations dans l'hypercentre et ainsi contribuer à améliorer le paysage sur le fleuve, sur la base des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver la reconduction des missions de gestion de l'activité du domaine public fluvial à compter du 1^{er} juin 2019 et pour une durée de 15 ans et d'autoriser ainsi Monsieur le Maire à signer toutes les autorisations ou demandes pour la procédure correspondante.

M. le Maire : Pas d'abstention. Pas de vote contre. Adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

32. Aménagement provisoire d'une zone de stationnement sur le parvis de la Gare de Bayonne – Convention d'occupation avec SNCF Mobilités.

M. le Maire : Philippe Neys, rapport 32.

M. Neys : Il s'agit de l'aménagement provisoire d'une zone de stationnement sur le parvis de la gare en convention d'occupation avec SNCF Mobilités. La Ville de Bayonne va engager les travaux de réhabilitation du parking de la Gare à compter du mois de mars 2019, pour une durée de 10 à 12 mois. Pour maintenir des conditions satisfaisantes d'accessibilité de la gare de Bayonne, il a été proposé d'aménager de manière provisoire un parc de stationnement payant jusqu'en juin 2020, qui se situe sur le domaine public ferroviaire. Aussi, au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver une convention d'occupation avec SNCF Mobilités et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire : Très bien. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Il est adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATIONS

33. Foire au jambon – Création et maintien de tarifs d'occupation du domaine public.

M. le Maire : Madame Meyzenc, vous avez le rapport sur la Foire au Jambon.

Mme Meyzenc : Oui, Monsieur le Maire, merci. Il s'agit de la création et du maintien de tarifs d'occupation du domaine public pour la Foire au Jambon. En complément de la délibération du conseil municipal en date du 16 février 2016 prévoyant le montant des redevances perçues à l'occasion de la Foire au Jambon, il est proposé au conseil municipal d'approuver la création de deux nouveaux tarifs, d'autoriser à partir de 2020 leur revalorisation annuelle dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, également de ne pas augmenter le tarif de l'inscription au concours du jambon fermier, et de prévoir de ne pas lui appliquer les revalorisations futures. Pour information, il est de 5 euros.

M. le Maire : Très bien. Madame Herrera.

Mme Herrera-Landa : C'est une intervention rapide, mais qui me semble importante. Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, la Foire au Jambon constitue un évènement printanier qui appartient au patrimoine de notre cité et marque le lien entre Bayonne - , ville de marché, commerciale, des bouchers naturels, des produits d'élevage - et de l'agriculture, d'un territoire dont la production est marquée par la qualité des produits.

Cette réalité est aujourd'hui quelque peu malmenée par une attractivité élargie, une réinterprétation pas toujours positive du sens de cette foire, puisque certains la qualifient de coup d'envoi de la saison des fêtes, de galop d'essai, d'échauffement, de tour de chauffe, de *no limit*. Il est tard. Je vais faire court.

Cette perception et surtout, les comportements qui en découlent ne peuvent être ignorés ou minorés et devraient être à notre sens davantage intégrés dans un dispositif d'aménagement de la ville. Nous pensons en particulier à la collecte suffisante et sélective des déchets, à des toilettes publiques en nombre. Nous en avons parlé en réunion préparatoire, la problématique de l'ouverture des toilettes des bars, à une signalétique élargie, à des lieux de repos et d'assistance comme il en existe pour les Fêtes de Bayonne, aussi une campagne de communication sur les valeurs de cette fête et de son sens original qui pourrait passer par des ambassadeurs de terrain, etc. Nous ne sommes pas en laboratoire d'idées, mais réfléchir peut-être à des initiatives innovantes, et davantage d'animations, y compris musicales, en journée, permettant de redonner une image plus qualitative de la fête.

Conscients des difficultés qui existent à limiter les nuisances liées à un succès croissant, qui est plutôt positif, mais qui amène des dérives, nous souhaiterions que ces idées, que de nombreux Bayonnais, en particulier des habitants du Petit Bayonne et du Grand Bayonne, partagent, soient mises à l'étude et pour certaines d'entre elles, mises en œuvre dès le mois d'avril prochain. Merci de votre attention.

M. le Maire : Monsieur Millet-Barbé.

M. Millet-Barbé : Mes chers collègues, nous avons donc parlé de ça en réunion préparatoire. Nous allons rapidement dire ce que nous savons déjà tous. Effectivement, passé 20 heures, la nuit, c'est autre chose. C'est une espèce de fête par anticipation. Et ça nous pose de gros problèmes incontestablement. Nous savons que beaucoup de jeunes viennent de très loin en bus, etc. Il y a aussi évidemment beaucoup de jeunes qui sont issus de la région et qui viennent faire la fête.

Les conditions de ces soirées sont des conditions presque de droit commun, parce que nous n'avons quasiment pas de moyens supplémentaires ni du côté de la police nationale ni du côté du SDIS 64 et pas plus d'ailleurs du côté du SAMU. Nous organisons pourtant, en accord avec le sous-préfet, un certain nombre de mesures. Je pense en particulier aux fameux postes avancés de secours qui se trouvent sur Roland Barthes et qui sont nécessaires et d'ailleurs servent en partie à des jeunes, certains jeunes qui sont en état d'ébriété avancée, de centre de repos quelque part, parce que les soins qui sont dispensés à cet endroit sont plutôt des soins permettant aux jeunes en état d'ébriété de se coucher, d'être réchauffés avec des couvertures de survie et de bénéficier d'une surveillance médicale qui éventuellement peut déboucher sur une hospitalisation.

Nous avons donc relativement peu de moyens. Les seuls moyens que nous ayons du point de vue de la sécurité publique, c'est la ville de Bayonne qui les fournit, puisque ce sont nos fonctionnaires de police qui interviennent la nuit, avec une sécurisation des abords par la

police nationale, mais qui est une sécurisation relativement large. Elle circule autour du périmètre. Elle n'entre pas dans le périmètre. Les seuls fonctionnaires de police qui peuvent rentrer, ce sont les nôtres.

Cette année par contre, s'agissant de la propreté, il faut savoir donc que l'accord qui a été passé, c'est que le baso berri va être utilisé, ce qui vient en principe réduire les nuisances des verres en plastique évidemment, mais des verres en verre qui risqueraient d'être brisés. Et il y a beaucoup de bouteilles et de verres qui sont brisés pendant ces soirées.

Évidemment, nous sommes dans une position intermédiaire où il s'agit de faire en sorte que nous ne consacrons pas ces soirées comme étant des fêtes de printemps, d'autant plus que nous n'avons pas les moyens de les organiser. Pour autant, nous avons une responsabilité qui est quand même de sécuriser aussi à la fois le périmètre et de veiller à ce qu'il y ait le moins de débordements possible, parce que, vous l'avez constaté vous-même sans doute, mais ces soirs-là, il y a une foule considérable dans les rues de Bayonne. C'est sûr.

Voilà, nous sommes dans cet entre-deux qui fait toujours débat avec l'État. Il faut dire les choses comme elles sont. Nous attendons de l'État qu'il nous fournisse davantage de moyens. Quand nous interrogeons le SDIS, il nous dit qu'il met les moyens habituels d'une soirée de fin de semaine, rien de plus, même s'ils ont quelques effectifs qui permettent éventuellement d'intervenir de façon plus importante si jamais c'est nécessaire.

En fait, nous sommes vraiment sur le droit commun. Donc nous sommes dans cette difficulté. Il faut dire les choses comme elles sont. Donc nous ne sécurisons pas les remparts, par exemple. Je pense à ceux de Mousserolles. Nous assurons une vigilance policière et nous assurons une permanence avec la Croix-Rouge, une permanence médicale en poste avancé avant que les hospitalisations ne se fassent.

Mme Herrera-Landa : Je n'ai pas très bien compris, parce que ça ne répond pas à la question, à part la prise en charge sur un espace de repos. La question n'était pas que sur le volet sécuritaire. Ce qui a été dit dans la question ne correspondait pas à ce volet. Ensuite, le terme de jeunes a été employé quatre fois, je crois qu'il ne faut pas stigmatiser les jeunes, ou alors la tranche d'âge des jeunes a beaucoup augmenté.

M. le Maire : Il y a une chose sur laquelle nous serons d'accord. Nous sommes un peu débordés par la Foire au jambon. Elle évolue. Il y a un glissement qui ne nous plaît pas. Nous sommes bien d'accord et la population nous le dit, à force de courriers que je reçois, pour dire à peu près ce que vous venez de dire. Effectivement, nous avons ce souci, pas de moyen de police nationale. Nos policiers municipaux qui certes viennent renforcer ne peuvent pas gérer une telle population. Nous ne sommes pas loin d'un jour creux des fêtes de Bayonne. En tout cas, sur le Petit Bayonne, c'est la même chose.

M. Millet-Barbé : Le week-end non, parce que c'est le lundi de Pâques.

M. le Maire : Cela dit, la foire en soi, c'est l'objet de la délibération, c'est un grand succès.

Mme Meyzenc : Absolument.

M. le Maire : C'est important aussi.

Mme Meyzenc : C'est très important de le signaler.

M. le Maire : Au départ, c'est ça.

Mme Meyzenc : La journée, c'est une belle fête quand même.

M. le Maire : Foire. Nous ne voulons pas que ce soit une fête, alors nous disons foire.

M. le Maire : Maintenant, la dérive est bien festive. Nous mettons aux voix cette délibération pour avancer. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. J'ai compris cela. Elle est donc adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

FÊTES TRADITIONNELLES

34. Corso 2019 – Conventions de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'acomptes.

M. le Maire : Nous passons au Corso avec Madame Castel. Vous n'avez jamais présenté le Corso, Madame Castel, parce qu'Yves Ugalde n'est pas là.

Mme Castel : En l'absence d'Yves, effectivement. Après la foire au jambon, les fêtes de Bayonne et l'édition du Corso 2019 et la convention de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'acomptes.

Il est demandé au conseil municipal de retenir la candidature des neuf associations désignées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition du local nécessaires à la préparation du corso des fêtes de Bayonne 2019, dont le thème retenu est « jeux et jouets ». Par ailleurs, il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement, à chacun des neuf réalisateurs, d'un acompte dont le montant est fixé à 3 000 euros pour la confection des chars. Le prix total versé à chaque association se monte à 4 000 euros auxquels se rajoutent les sommes de 800 euros pour le premier du classement, 500 euros pour le second et 200 euros pour le troisième. Le solde sera versé à l'issue des fêtes, après production du classement, c'est-à-dire le lundi qui suit les fêtes de Bayonne.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre. Vous ne prenez pas part au vote pour intérêt lié. Donc pas de participation au vote de Monsieur Salanne et de Madame Durruty. Ce n'est pas très grave. Ça n'empêche pas la délibération d'être adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMES

Mme DURRUTY et M. SALANNE ne prennent pas part au vote.

FONCIER

35. Convention relative à la mise à disposition d'un terrain situé angle avenue Maurice Goalard et rue de la Caserne des Douanes par la Communauté d'agglomération Pays basque – Espace de stationnement.

M. le Maire : Rapport 35, Monsieur Massonde.

M. Massonde : Il s'agit de la convention relative à la mise à disposition d'un terrain situé angle avenue Maurice Goalard et rue de la Caserne des Douanes par la Communauté

d'agglomération Pays basque, espace de stationnement. Celle-ci n'ayant plus l'utilité immédiate d'une grande partie d'une parcelle de 1 356 mètres carrés, située à l'intersection des avenue Maurice Goalard et rue de la Caserne des Douanes, et la Ville étant à la recherche d'un terrain dans ce secteur pour y aménager une aire de stationnement, il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition jointe à la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents ou actes afférents.

M. le Maire : Demande importante de la part des riverains sur ce secteur où il manque de stationnements. Nous avons aussi un regard sur la station de lavage, qui est juste à côté, qui est moche pour ne pas dire pire, sur laquelle nous tentons une négociation amiable et à défaut, ça va finir en expropriation. Nous ne passerons pas dessus. Nous transformerons ça en espace paysager. Là, quand nous voyons la qualité des aménagements qui se font, ce n'est pas possible de l'accepter. Je le dis au passage parce que c'est à côté du terrain dont nous parlons ici. Vous le repérez ce terrain. Il y a beaucoup de chats sur ce terrain. Je vous dis ça, parce que je reçois aussi des courriers des personnes qui se plaignent de la multiplication des chats.

Dans ce rapport, pas d'abstention ni de vote contre. C'est magnifique.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

36. Acquisition à Monsieur Larretche de partie d'une parcelle située 39 avenue de la Légion tchèque – Régularisation de voirie

M. le Maire : Rapport 36, Philippe Daubisse.

M. Daubisse : Mes chers collègues, ce rapport porte sur l'acquisition à Monsieur Larretche de partie d'une parcelle située 39 avenue de la Légion tchèque, pour une régularisation de voirie.

Dans le cadre d'un projet de vente d'un des lots de la copropriété lui appartenant, Monsieur Larretche, propriétaire d'un ensemble immobilier constitutif d'une copropriété située au 39 de l'avenue de la Légion tchèque, angle de la rue de Masure, a sollicité la Ville de Bayonne afin de connaître son intention d'acquérir les emprises constitutives des emplacements réservés n° 2 et 5 inscrits au plan local d'urbanisme. La Ville s'est déclarée intéressée par l'emplacement n° 2 permettant un élargissement de l'avenue de la Légion tchèque, avec acquisition d'une partie de parcelle de 36 mètres carrés environ. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les conditions de cette acquisition décrites dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de celle-ci.

M. le Maire : D'accord. Merci. Pas d'abstention ni de vote contre. Adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

37. Rétrocession par l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Pays basque de deux parcelles non bâties situées 74-76 avenue du Maréchal Soult (ancienne propriété Munoz).

M. le Maire : Rapport 37, Philippe Escapil.

M. Escapil-Inchauspe : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de la rétrocession par l'Établissement Public Foncier Local, l'EPFL Pays basque de deux parcelles non bâties situées 74-76 avenue du Maréchal Soult, ancienne propriété Munoz.

La Ville de Bayonne a sollicité l'EPFL Pays basque afin de réaliser pour son compte l'acquisition de l'ancienne propriété Munoz située au 74 - 76 avenue du Maréchal Soult, pour une superficie totale de 777 mètres carrés, en vue de la réalisation d'une liaison piétons/cycles entre la RD 810 et la rue Louis Séguin, nécessitant de détenir la maîtrise foncière des terrains ci-dessus visés acquis par l'EPFL. Le portage foncier des biens issus de la convention susvisée étant arrivé à échéance, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cette rétrocession et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse d'achat, l'acte notarié correspondant ainsi que tout document nécessaire à la rétrocession des biens susvisés avec l'EPFL Pays basque aux clauses et conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre pour cette rétrocession.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

MARCHES PUBLICS

38. Fourniture de papier pour le matériel bureautique – Création d'un groupement de commandes avec le CCAS

M. le Maire : Monsieur Esmieu, vous avez trois rapports. Rapport 38.

M. Esmieu : Merci, Monsieur le Maire. Rapport de fourniture de papier pour le matériel bureautique, création d'un groupement de commandes avec le CCAS.

L'accord-cadre permettant de couvrir les besoins des services municipaux, des écoles, des crèches et les services du centre communal d'action sociale de Bayonne en papier bureautique a été résilié. L'accord-cadre à conclure sera un accord-cadre à marchés subséquents dans les conditions détaillées dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif et de sa mise en œuvre.

M. le Maire : D'accord. Pas d'abstention ni de vote contre. Adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

39. Fournitures administratives – Création d'un groupement de commandes avec le CCAS – Signature de la convention de groupement de commandes - Lancement de la procédure de consultation et signature des accords-cadres.

M. le Maire : Rapport 39.

M. Esmieu : Il s'agit de fournitures administratives, création là aussi d'un groupement de commandes avec le CCAS, signature de la convention de groupement de commandes, lancement de la procédure de consultation et signature des accords-cadres.

L'accord-cadre permettant de couvrir les besoins des services municipaux, des écoles, des crèches et les services du centre communal d'action sociale de Bayonne en fournitures de bureau arrive à échéance le 31 mai 2019. Il est prévu de recourir à un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum pour une durée d'un an, reconductible trois fois pour des périodes de même durée, pour un montant total maximum évalué à 386 000 euros hors taxes, dans les conditions détaillées dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition concernant l'exécution et le règlement desdits accords-cadres.

M. le Maire : Merci. Ni abstention ni vote contre. Adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

40. Prestations d'entretien et de rénovation des espaces verts – Travaux imprévus et travaux sur programme – Années 2019 à 2023 – Signature des contrats.

M. le Maire : Rapport 40.

M. Esmieu : Prestations d'entretien et de rénovation des espaces verts, travaux imprévus et travaux sur programme, années 2019 à 2023, signature des contrats.

Il est demandé au conseil municipal, sur la base des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation relative à l'entretien des espaces verts lancés sous la forme d'appels d'offres ouverts, à signer les marchés correspondants avec les prestataires retenus dans ce cadre et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché. Cette délibération annule et remplace la délibération n° 37 du 18 octobre 2018.

M. le Maire : Très bien. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Vous ne prenez pas part au vote.

Un intervenant : Sur le 40 et le 41.

M. le Maire : Sur le 40 et 41, vous ne prenez pas part au vote. Monsieur Iriart ?

M. Iriart : Nous votons.

M. le Maire : Vous votez le 40 et vous aussi. Est-ce clair pour les services ? Parfait.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMES

Mme CAPDEVIELLE (avec mandat), MM. DUZERT, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

RESSOURCES HUMAINES

41. Modification du tableau des effectifs.

M. le Maire : Nous sommes sur le 41 maintenant. C'est la modification du tableau des effectifs, Madame Durruty.

Mme Durruty : Oui, donc conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à notre conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est donc demandé à notre conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans la note explicative de synthèse, sachant que beaucoup des postes en création notamment, sont des modifications suite à notre dernière commission administrative paritaire du 29 janvier dernier.

M. le Maire : Très bien. Abstention traditionnelle. Vous ne prenez pas part au vote. Abstention.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMES

Mme CAPDEVIELLE (avec mandat), MM. DUZERT, PALLAS, ARTIAGA
ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE s'abstiennent.
M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

42. Santé au travail – Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) avec le centre départemental de gestion des Pyrénées Atlantiques (CDG 64).

M. le Maire : Rapport 42, Madame Durruty.

Mme Durruty : Santé au travail, signature d'une convention de mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection avec le centre départemental de gestion des Pyrénées Atlantiques.

La ville de Bayonne confie depuis 2000 les missions de l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) au Centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques. Par délibération du 2 octobre 2018, le centre de gestion 64 propose une nouvelle convention de mise à disposition d'un ACFI pour mieux répondre aux enjeux actuels de santé au travail auxquels doivent faire face les employeurs territoriaux. Il est donc demandé à notre conseil municipal d'approuver la convention, jointe à la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention, pas de vote contre. C'est donc adopté.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

SPORTS

43. Avenant à la convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2018-2019.

M. le Maire : Le dernier rapport que je présente est le numéro 43. C'est un avenant à la convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro pour la saison sportive 2018-2019.

À la suite de la signature de la convention d'autorisation d'occupation temporaire à son profit, la SASP ABRP est revenue vers la Ville pour lui faire part d'un projet de travaux de réaménagement qu'elle souhaiterait réaliser dans un espace actuellement délaissé, qui se trouve au rez-de-chaussée, pour y déplacer l'actuel espace de repos et de détente des joueurs, qui se trouve aussi au rez-de-chaussée, dans les conditions décrites dans la note explicative de synthèse. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'intervention de cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, étant précisé que c'est un avenant à un marché, à une convention qui elle-même va prendre fin avec la saison.

Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur Pallas.

M. Pallas : Merci, Monsieur le Maire. Ce ne sera pas une question. Donc nous allons finir sur une note consensuelle. Nous allons approuver cet avenant visant à permettre à l'Aviron bayonnais Rugby pro de mener à ses frais des travaux d'aménagement d'espaces délaissés du stade, tout comme nous avons approuvé la réalisation de l'espace réceptif en tribune d'honneur, que vous nous aviez fait voter en 2017. Je précise que nous nous étions abstenus sur la garantie d'emprunt, mais nous avons validé le projet.

Vous voyez, vous vous évertuez à nous faire passer pour d'irréductibles et vilains opposants, mais nous savons nous montrer constructifs et approuver sans réserve quand vos propositions de délibérations vont dans le bon sens.

Pour notre groupe Bayonne Ville Ouverte, le montage prévu ne présente que des avantages :

- financement intégral des travaux assuré par la SASP ABRP, Aviron Bayonnais Rugby pro, sans aucun recours à l'argent public, même pas sous couvert de garantie d'emprunt ;
- à échéance de la convention, le réaménagement réalisé revient à la collectivité publique et enrichit *de facto* le patrimoine municipal.

Nous voyons en l'espèce le souci louable de la nouvelle direction du club professionnel d'assumer, en actionnaire responsable, les incidences pécuniaires de ses choix de gestion et d'organisation, sans sollicitation systématique du soutien financier de la ville.

Cela va dans le bon sens, celui de montages de projets et de partenariats Ville-Aviron Bayonnais Rugby pro, empreints de clarté, de normalité et tendant vers un « gagnant-gagnant », qui correspondent à ceux que nous avons toujours appelés de nos vœux et prônés au sein de cette assemblée. Comme quoi, c'est possible, y compris à l'Aviron Bayonnais !

Notre groupe Bayonne Ville Ouverte approuve donc sans réserve l'avenant qui est proposé et autorise, vous incite même, Monsieur le Maire à le signer.

Et, au passage, notre groupe se réjouit de la sérénité retrouvée à la tête de l'Aviron Bayonnais Rugby pro, une sérénité qui, conjuguée à l'état d'esprit exemplaire affiché par nos joueurs cette saison, participe sans doute aux excellents résultats de notre équipe fanion, et,

au-delà, au regard favorable porté aujourd'hui par le milieu rugbystique sur notre Aviron Bayonnais. Je vous remercie.

M. le Maire : Il ne reste plus qu'à prendre un verre. Ça tombe bien, parce que c'était le dernier rapport. Il y a Mathieu Bergé.

Mme Herrera-Landa : Avant le rouge, un peu de bleu.

M. Bergé : Généralement, c'est le 9 avant le 10, mais là, c'était le 10 avant le 9.

M. le Maire : Je sais.

M. Bergé : Nous voterons bien évidemment pour cette délibération, extrêmement précautionneuse dans sa rédaction et nous nous en félicitons, notamment sur la partie « usages partagés ». Mais nous avons une forme de lassitude dans ce dossier, comme dans d'autres, de ne pas avoir le cap municipal ou la barre, puisque nous parlons de l'Aviron, pour faire plaisir à Agnès Duhart.

Sur ce dossier, ne serait-ce pas le moment, alors que le calme est revenu dans la maison Aviron, alors que les dirigeants affirment clairement une volonté de relever le club et la SASP à Bayonne, et ce avec une certaine rigueur et un respect de l'histoire du lieu et des hommes, d'envisager de discuter de l'évolution du modèle économique pour lier davantage celui-ci au développement des infrastructures sportives et d'accueil, gages d'autofinancement, qu'au subventionnement municipal, sachant qu'il y a des projets *a priori* qui sont dans les tuyaux.

Contrairement au projet du tribunal, ne serait-il pas intéressant de construire un partenariat municipalité-privé avec la SASP Aviron Bayonnais et d'étudier la faisabilité de laisser l'opportunité à la SASP de dessiner un modèle économique sur une partie du site de Saint-Léon, au travers d'un bail emphytéotique, ou sous une autre forme de partenariat qui permettrait au privé de se développer, sans que la commune ne se défausse d'un bien aussi stratégique par sa géographie et centralité ?

Il est grand temps d'ouvrir le jeu, d'avoir une vision périphérique tout en étant vigilant en défense de l'intérêt des Bayonnais. Pour cela, il faudrait un 9 ou un 10 pour ouvrir et non un 15 pour taper en touche.

M. le Maire : À 23 heures 35, nous pouvons peut-être lever la séance. Avons-nous voté ? Le paradoxe est que c'est vous qui n'allez pas voter. Philippe Neys, Michel Soroste, Sylvie Durruty, Cyril Laiguillon ne participent pas au vote, Sylvie Meyzenc non plus.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMES

Mmes DURRUTY, MEYZENC, MM. SOROSTE, NEYS et LAIGUILLON (représenté par M. SALDUCCI) ne prennent pas part au vote en leur qualité de conseillers intéressés

M. le Maire : Heureusement que vous êtes là pour le voter. Merci. Prochain conseil municipal, le 11 avril et commission générale, le 2 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.